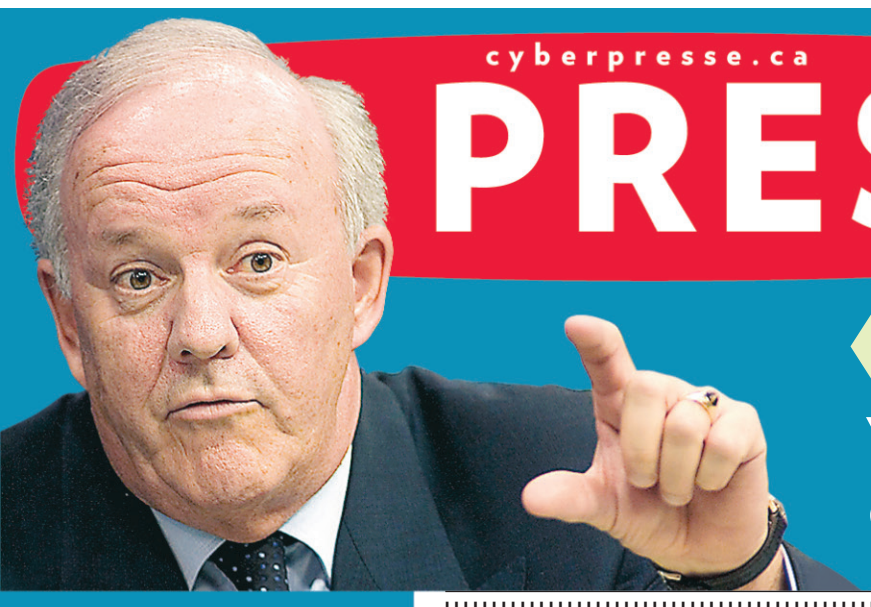
Montréal mercredi 11 mai 2005 Le plus grand quotidien français d'Amérique 121e année no 198 68 pages 5 cahiers Risques d'orages, Max. 24 Min. 3 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 75¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées



cyberpresse.ca
PRESSE

COMMISSION GOMERY

MARC-YVAN CÔTÉ ADMET AVOIR REÇU 120 000 $ EN ARGENT LIQUIDE DU PLC

« Huit ans plus tard, je peux vous dire que c'était définitivement une erreur. »

KARIM BENESSAIEH

Qualifiées de «Sahel du Parti libéral du Canada» qui n'avait pas réussi à y faire élire un seul député, 18 circonscriptions de l'est du Québec ont eu droit à une pluie inattendue à l'occasion des élections de 1997 : 120 000$ en billets de 100$.

La révélation est venue hier de Marc-Yvan Côté, organisateur en chef du PLC à l'époque et pilier du gouvernement Bourassa entre 1985 et 1994. Selon son témoignage devant la commission Gomery, l'argent lui a été remis en trois versements de 60 000$, 40 000$ et 20 000$ en avril et mai 1997.

«J'aurais préféré d'autres formes (que de l'argent comptant), mais dans les circonstances, ça ne m'a pas surpris, a déclaré M. Côté, qui avait hérité du surnom de «Beu de Matane» sous l'ère Bourassa. Huit ans plus tard, je peux vous dire que c'était définitivement une erreur.»

L'ex-organisateur en chef a du même coup confirmé un pan important du témoignage fait la semaine dernière par le directeur de l'aile québécoise du PLC, Michel Béliveau. Celui-ci avait cependant affirmé avoir remis «entre 175 000$ et 200 000$» à Marc-Yvan Côté.

Aucune explication n'a été fournie à la commission pour justifier ce trou de plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Le premier versement de 60 000$, que M. Côté est allé chercher lui-même à la permanence du parti à Montréal à la fin du mois d'avril 1997, a été effectué «en billets de 100$», a-t-il précisé. «C'était une enveloppe jaune bien gonflée avec deux compartiments à l'intérieur. Elle faisait trois pouces et demi.»

› Voir CÔTÉ en page A5

Le gouvernement refuse de voir le vote d'hier comme une motion de défiance

MARTIN S'ACCROCHE



PHOTO JAKE WRIGHT, COLLABORATION SPÉCIALE

Affrontant une meute de journalistes sur les marches qui mènent à son bureau de la colline parlementaire, le premier ministre Paul Martin a répliqué à ses adversaires politiques en affirmant que la motion adoptée ne constitue nullement un vote de blâme à l'encontre de son gouvernement.

« Le comportement de M. Martin est passé de désespéré à dangereux. »

— **STEPHEN HARPER**, chef du Parti conservateur

« Ce n'est pas un vote de confiance. C'est un vote de procédure. »

— **PAUL MARTIN**, premier ministre

POUR **153**

CONTRE **150**

JOËL-DENIS BELLAVANCE
GILLES TOUPIN ET
NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA — Le Parti conservateur et le Bloc québécois ont planté hier soir aux Communes ce qui risque d'être l'un des derniers clous dans le cercueil du gouvernement libéral minoritaire de Paul Martin.

Dans une atmosphère survoltée, indéniablement affaiblis, les libéraux, appuyés par les néo-démocrates, ont immédiatement refusé de rendre les armes malgré l'adoption d'une motion exigeant la démission du gouvernement par un vote de 153 à 150.

L'opposition a aussitôt accusé les libéraux de s'accrocher au pouvoir et de faire fi des traditions parlementaires les plus fondamentales.

« À mon avis, le comportement de M. Martin est passé de désespéré à dangereux », a lancé le chef conservateur Stephen Harper quelques minutes après le vote. Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a abondé dans son sens. « On vient de voir un gouvernement qui s'accroche désespérément au pouvoir, qui n'a plus l'autorité morale de gouverner », a-t-il commenté.

Affrontant une meute de journalistes sur les marches qui mènent à son bureau de la colline parlementaire, Paul Martin a répliqué à ses adversaires politiques en affirmant que la motion adoptée ne constitue nullement un vote de blâme à l'encontre de son gouvernement.

Citant certains experts constitutionnels, il a précisé qu'il s'agit d'abord et avant tout d'un vote demandant au comité des comptes publics de revoir son dernier rapport et de recommander, s'il le souhaite, la démission du gouvernement, ce qui constitue donc un vote de procédure.

›Voir MARTIN en page A2

AUTRES TEXTES
Crise politique à Ottawa, A2 à A6

Le passé judiciaire des enseignants sera examiné attentivement

Le ministre Fournier affirme vouloir renforcer la sécurité des élèves

MARIE ALLARD

Il va falloir montrer patte blanche pour travailler dans les écoles. Le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, a déposé hier un projet de loi qui oblige les commissions scolaires à vérifier les antécédents judiciaires des personnes travaillant auprès des élèves mineurs. Le passé des professeurs, concierges, chauffeurs d'autobus et préposés de cafétéria sera scruté pour s'assurer qu'il n'est pas incompatible avec leurs fonctions. Même les collèges privés sont visés par cette loi.

« Les modifications proposées vont renforcer la sécurité des élèves, protéger l'intégrité de la profession enseignante et donner un appui significatif aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privé », a dit M. Fournier dans un communiqué.

Aucune liste d'infractions jugées graves n'est fournie, ce qui était le cas dans le projet de règlement publié en mai 2004 dans la *Gazette officielle du Québec*. À l'époque, les crimes d'ordre sexuel, le détournement d'avion, le vol qualifié, le braquage de banques ou l'importation de drogues étaient clairement identifiés comme étant incompatibles avec le monde de l'éducation.

« Puisqu'on parle d'enseignement, on pense évidemment aux cas de pédophilie ou d'agression sur des mineurs, a expliqué Stéphane Gosselin, attaché de presse du ministre.

›Voir JUDICIAIRE en page A11

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
« Si le Québec se sépare, les Expos vont revenir. »
— François Legault

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 16	Mots croisés	ACTUEL 6 et SPORTS 9
Bandes dessinées	ACTUEL 6	Mot mystère	ACTUEL 6
Bridge	AFFAIRES 15	Observateur	AFFAIRES 12
Carrières	AFFAIRES 8	Petites annonces	AFFAIRES 12 et AFFAIRES 2
Décès	AFFAIRES 17 et 18	Vacances/voyage	ACTUEL 4 ET 5
Feuilleton	ACTUEL 6		
Forum	A 22 et 23		
Horaire télévision	ARTS 4		
Loteries	A 14		

Météo
Risques d'orages, maximum 24, minimum 3, plus de détails en page SPORTS 12

6 21924 98765 1





CRISE POLITIQUE À OTTAWA



PHOTO JAKE WRIGHT, COLLABORATION SPÉCIALE ©

Le chef du NPD Jack Layton dans son bureau au parlement peu avant le vote d'hier. Les 19 députés néo-démocrates ont rejeté la motion de l'opposition.

Six questions autour d'une motion

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Q Qu'est-ce qu'une motion de censure ?

R C'est un vote formel qui permet aux députés de retirer leur confiance au gouvernement. La conséquence est grave, puisqu'un gouvernement défié par une majorité des élus doit partir.

Puisque la confiance des députés est présumée exister, son retrait doit être sans équivoque. Il faut donc que la Chambre :

1) rejette en bloc le budget du gouvernement ;

2) rejette une motion alors que le premier ministre a déclaré qu'il en faisait une question de confiance ;

3) adopte une motion de censure explicite blâmant le cabinet, condamnant ses politiques ou lui retirant sa confiance.

Q La motion de l'opposition est- elle une motion de censure ?

R Sauf dans les trois situations évoquées ci-dessus, il revient au gouvernement de juger si une défaite équivaut ou non à un retrait de confiance.

Les libéraux affirment ne pas avoir affaire à une motion de censure, et on ne peut pas les contredire, estiment donc les constitutionnalistes et politologues consultés par *La Presse*. La motion n'est pas assez directe pour cela, puisqu'elle vient modifier le mandat du comité des finances pour qu'il recommande lui-même la démission du gouvernement.

Pourquoi avoir procédé ainsi ? Parce que l'opposition ne peut pas déposer de motions à sa guise. D'habitude, elle en a l'occasion une fois par semaine, au cours de la journée qui lui est réservée à la Chambre. Mais le gouvernement Martin, qui contrôle le calendrier, a manoeuvré pour repousser ces journées le plus loin possible. L'opposition a donc été contrainte de s'« accrocher » à un dossier déjà mis sur la table.

Q S'agit-il d'un coup d'épée dans l'eau ?

R Non, au plan politique, la motion aura un impact. D'après les experts, elle place les libéraux dans une position délicate et les force à réagir. Ils pourraient ainsi demander eux-mêmes un vote de confiance. Ce qu'ils feraient, évidemment, à la seule condition d'être certains de gagner.

Le gouvernement Pearson l'a fait en 1968, lorsqu'un projet de loi fiscale a été rejeté en totalité. Pearson a demandé un nouveau vote sur la confiance, et gagné la partie.

LA MOTION

Voici le libellé de la motion adoptée hier soir par un vote de 153 à 150 à la Chambre des communes.

« Que le premier rapport du comité permanent des comptes publics, présenté le 28 octobre 2004, ne soit pas agréé mais renvoyé au comité permanent des comptes publics avec l'instruction de le modifier de manière à recommander que le gouvernement démissionne pour ne pas avoir corrigé les défaillances dans la gouvernance de la fonction publique traitées dans le rapport (NDLR : de la vérificatrice générale Sheila Fraser sur le programme de commandites). »

Q Si les libéraux ignorent la motion, quels sont les pouvoirs des tribunaux ?

R Les règles entourant les motions de censure ne sont écrites nulle part. Elles découlent de conventions constitutionnelles, lesquelles contredisent parfois la loi et ne peuvent donc être appliquées par les juges. Ceux-ci peuvent toutefois se prononcer sur l'existence de ces conventions.

En théorie, la Cour suprême pourrait donc être saisie de deux questions. La motion de l'opposition équivaut-elle à un vote de défiance ? Et quelles doivent être ses conséquences ? Cela dit, sa décision n'aurait aucune force exécutoire. Sans compter qu'elle surviendrait trop tard pour être utile.

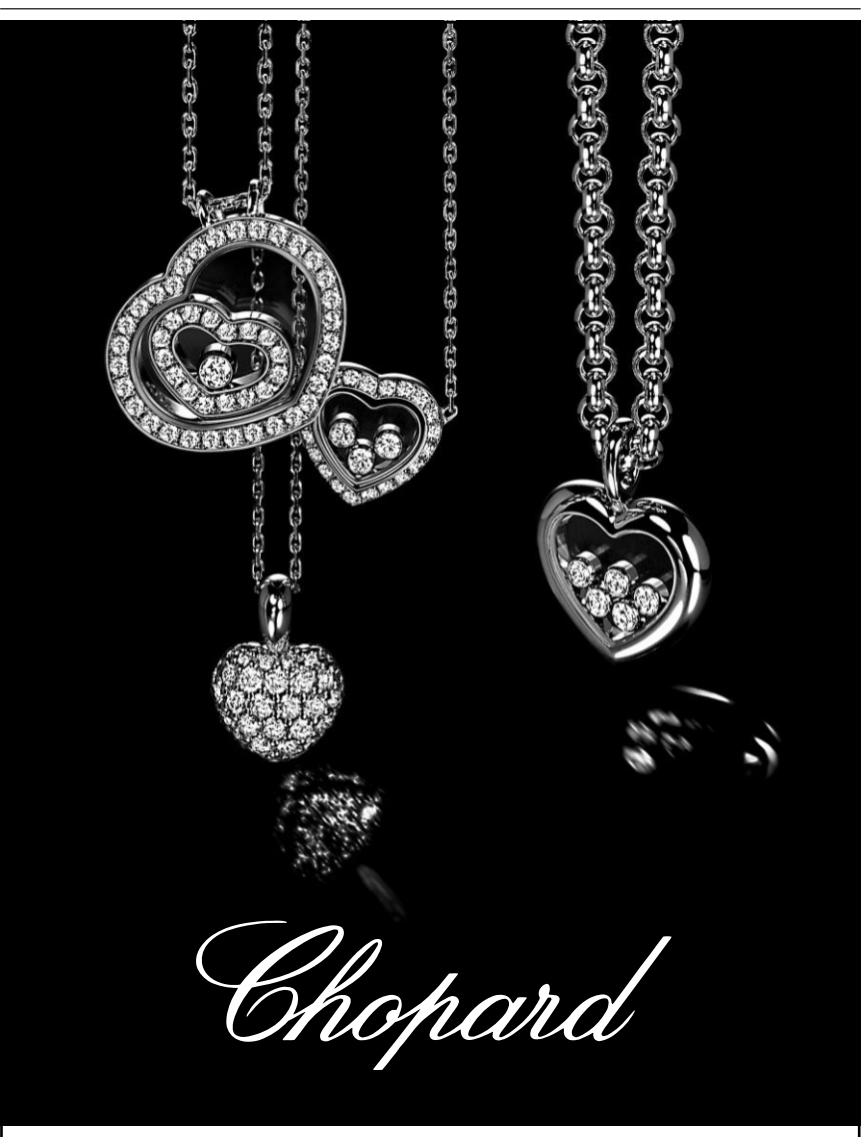
Q Quels sont les pouvoirs de la gouverneure générale, Adrienne Clarkson ?

R Le gouverneur général suit les conseils du premier ministre. Tant qu'on n'aura pas affaire à une motion de censure claire, Mme Clarkson a donc les mains liées.

Par contre, si une motion claire est éventuellement adoptée et que les libéraux s'accrochent toujours (ce que les experts croient inimaginable), Mme Clarkson pourrait dissoudre la Chambre en vertu de l'article 50 de la Constitution. La pression politique serait telle qu'elle ne pourrait refuser de le faire — même si son pouvoir est discrétionnaire et si les tribunaux eux-mêmes ne peuvent orienter sa décision.

Q Mme Clarkson peut-elle installer un gouvernement de coalition au pouvoir ?

R D'après les spécialistes, la gouverneure générale peut uniquement déclencher des élections. Après la démission du premier ministre Mackenzie King, en 1926, le gouverneur de l'époque a préféré céder le pouvoir à l'opposition. Mais ce fut la crise. Depuis, le gouverneur général s'immisce le moins possible dans le processus. De toute façon, on imagine mal une alliance entre les conservateurs et les bloquistes, dont les programmes se situent aux antipodes.



Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • Montréal • (514) 845-4651

Sans frais 1 888 883 8283

www.chateaudivoire.com

3304927

3312606

Martin s'accroche

MARTIN
suite de la page A1

« Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de vote de confiance pour le Bloc et les conservateurs. Il va y avoir des votes, certainement, sur le budget parce qu'on veut adopter le budget. Aussi, il va y avoir des journées de l'opposition (d'ici la fin mai) », a affirmé M. Martin.

Le débat sur le budget a repris hier. Un vote en deuxième lecture pourrait avoir lieu demain ou la semaine prochaine.

En grand nombre

Les effectifs des conservateurs (99 dont deux députés atteints du cancer) et des bloquistes (54) étaient au grand complet hier lors du vote, tandis que les libéraux comptaient deux absents : le ministre de la Justice, Irwin Cotler, à l'extérieur en raison d'un deuil, et le ministre des Ressources naturelles, John Efford, pour des raisons de santé. Les deux députés indépendants présents, Carolyn Parrish et David Kilgour, ont appuyé le gouvernement alors que le troisième, Chuck Cadman, était retenu chez lui pour des raisons médicales.

Devant le refus des libéraux de se soumettre à la volonté exprimée hier soir aux Communes, les conservateurs et les bloquistes peaufineront leur stratégie respective aujourd'hui au cours de la réunion des caucus. Mais d'ores et déjà, ils estiment que la pression populaire aura rapidement raison de l'entêtement des libéraux à se rendre à l'évidence qu'ils n'ont plus la confiance de la Chambre, nécessaire pour gouverner.

La crise qui secoue le gouvernement Martin depuis des semaines risque donc de s'aggraver dans la foulée de ce vote.

À l'issue du vote, les députés conservateurs et bloquistes se sont spontanément levés pour applaudir le résultat. « Good-bye ! » a-t-on entendu jaillir des banquettes de l'opposition.

« Good-bye ! »

À l'issue du vote, les députés conservateurs et bloquistes se sont spontanément levés pour applaudir le résultat. « Good-bye ! » a-t-on entendu jaillir des banquettes de l'opposition.

Le chef conservateur Stephen Harper a ensuite pris la parole pour lancer un défi à Paul Martin, l'invitant à soumettre son gouvernement sur-le-champ à un vote de confiance, une proposition qu'a déclinée le premier ministre en restant silencieux.

Toutefois, M. Martin s'est agité lorsque les députés conservateurs ont quitté massivement la Chambre basse après la courte intervention de leur chef. Le premier ministre a fait des au revoir moqueurs de la main à ses adversaires.

Pour sa part, Gilles Duceppe s'est montré cinglant à l'endroit du premier ministre lorsqu'il a pris la parole après le vote. « Le vote de chacun des députés du Bloc québécois constitue un vote de non-confiance à l'égard du gouvernement libéral qui n'a plus l'autorité morale nécessaire pour gouverner et qui a à sa tête un premier ministre, chef de parti, qui se discrédite de plus en plus chaque jour, ici, à la Chambre et également par les révélations de la commission Gomery. »

Même si son parti considérait le vote d'hier comme un vote de défiance, le chef du NPD, Jack Layton, a affirmé qu'il incombe au gouvernement de prendre la décision à cet égard. « Nous ne jouerons pas les jeux politiques. Ce qui est important, c'est le budget. C'est le véritable vote de confiance », a dit M. Layton, qui a conclu avec Paul Martin il y a deux semaines un pacte qui accroît les dépenses de 4,6 milliards de dollars au cours des deux prochaines années.

Les deux camps se sont employés toute la journée hier, avant le vote, à faire valoir chacun de son côté une panoplie de « bons arguments » pour défendre leurs positions.

CRISE POLITIQUE À OTTAWA



PHOTO TOM HANSON, PC ©

Les députés conservateurs ont ovationné leur chef Stephen Harper à la suite du vote sur la motion présentée par l'opposition, hier aux Communes, un député se permettant même d'apostropher les libéraux.

QUE PEUT FAIRE PAUL MARTIN?

Voici les options qui s'offrent au premier ministre Paul Martin à la suite de l'adoption de la motion hier aux Communes exigeant la démission de son gouvernement.

1) Accepter le verdict des députés et demander à la gouverneure générale Adrienne Clarkson de dissoudre le Parlement et déclencher des élections générales.

2) Ignorer le résultat du vote et plonger le pays dans une crise politique.

3) Tenir un vote sur le budget le plus rapidement possible afin de mettre fin à tout imbroglio. Un vote sur le budget est considéré comme un vote de confiance. Le budget est rendu à l'étape de la deuxième lecture et un vote aura lieu une fois que tous les députés désirant se prononcer sur le budget l'auront fait. Si son gouvernement perd ce vote, il serait défait et devrait démissionner.

4) Proroger le Parlement jusqu'à ce que la commission Gomery ait déposé son rapport final à l'automne.

ET L'OPPOSITION?

Voici les options qui s'offrent au Parti conservateur et au Bloc québécois devant le refus du gouvernement de démissionner :

1) Boycotter les travaux de la Chambre des communes ;

2) Exiger l'intervention de la gouverneure générale Adrienne Clarkson afin de dissoudre le Parlement ;

3) Attendre le prochain vote de blâme aux Communes.

L'opposition peaufine sa stratégie

Conservateurs et bloquistes entendent rendre la vie impossible aux libéraux

JOËL-DENIS BELLAVANCE, GILLES TOUPIN ET NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – « La vie de ce Parlement est terminée. »

C'est en ces termes que le leader parlementaire du Parti conservateur aux Communes, Jay Hill, a annoncé que son parti fera tout en son pouvoir pour forcer le gouvernement Martin à abandonner le pouvoir et déclencher des élections générales.

Le chef conservateur Stephen Harper réunit ses troupes ce matin afin de mettre au point la stratégie parlementaire de son parti devant le refus des libéraux de se soumettre à la motion adoptée hier soir exigeant la démission du gouvernement.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, rencontre aussi ce matin ses députés.

Plusieurs scénarios s'offrent aux deux partis qui tentent de renverser le gouvernement depuis quelques semaines. Ils peuvent boycotter les travaux parlementaires, exiger l'intervention de la gouverneure générale Adrienne Clarkson, attendre le prochain vote de blâme ou encore paralyser les travaux des Communes.

D'ores et déjà, le Bloc québécois a écarté d'un revers de main l'idée que les députés ne se présentent plus aux Communes en guise de protestation.

« La politique de la chaise vide est une mauvaise politique », a déclaré Gilles Duceppe, qui constate tout de même que « ce gouvernement ne fonctionne plus et ne pourra pas fonctionner non plus ».

Lettre à Mme Clarkson

Le chef bloquiste a par ailleurs laissé entendre qu'il pourrait envoyer une missive à la gouverneure générale, Adrienne Clarkson, afin qu'elle pousse le gouvernement à déclencher des élections.

De leur côté, certains conservateurs évoquaient en privé la possibilité de boycotter les travaux des Communes pour forcer la main du gouvernement Martin, mais cette idée semblait avoir été écartée en fin de soirée.

Chose certaine, ils promettent de rendre la vie impossible aux libéraux, au pouvoir depuis 1993, en multipliant les manoeuvres pour les empêcher de gouverner à leur guise.

Paul Martin a promis un vote bientôt sur le budget afin de ne pas accentuer la colère de l'opposition.

Parfaitement conscient de la fragilité de sa situation, le premier ministre Paul Martin a promis un vote bientôt sur le budget afin de ne pas accentuer la colère de l'opposition. Il a aussi précisé que les trois partis de l'opposition se verront accorder d'ici la fin du mois des jours séances auxquels ils ont droit pour déposer des motions de leur choix, dont une motion de censure.

Au cours des derniers jours, les stratèges libéraux ont fait savoir qu'ils préféraient voir le gouvernement tomber à la suite d'un vote portant sur le budget plutôt qu'à la suite d'un vote sur une motion les tenant responsables du scandale des commandites. Mais ils espèrent toujours clore le bec du Parti conservateur et du Bloc québécois en remportant le vote sur le budget, le seul véritable vote de confiance à leurs yeux, grâce à l'appui des trois députés indépendants, ce qui demeure un scénario plausible à l'heure actuelle. En ayant l'appui de Carolyn Parrish, David Kilgour et Chuck Cadman, les libéraux seraient assurés d'une égalité des voix aux Communes, leur donnant ainsi un léger moment de répit.

Adrienne Clarkson pourrait dissoudre la Chambre, mais...

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – La gouverneure générale Adrienne Clarkson, qui pourrait jouer un rôle déterminant pour l'avenir du gouvernement Martin, est rentrée au pays hier après un séjour aux Pays-Bas et en Russie.

Au cours des derniers jours, conservateurs et bloquistes ont fait part de leur intention de se rendre chez la gouverneure générale si les troupes de Paul Martin s'accrochent au pouvoir même si elles sont défaites par une motion de censure.

En théorie, Mme Clarkson a le pouvoir de dissoudre la Chambre des communes en vertu de l'article 50 de la Constitution. Mais, selon plusieurs constitutionnalistes, il est peu probable qu'elle acquiesce à la demande du Parti conservateur et du Bloc québécois. Au cours des 100 dernières années, en effet, les pouvoirs conférés au gouverneur général ont été énormément réduits.

« Elle aura le devoir de discuter avec Paul Martin et de lui rappeler certaines choses à propos de la démocratie. »

Malgré tout, le chef conservateur, Stephen Harper, et le chef bloquiste, Gilles Duceppe, pourraient aller cogner à sa porte si une crise constitutionnelle survenait sur la colline parlementaire. M. Duceppe a même laissé entendre qu'il pourrait écrire une lettre à Adrienne Clarkson. « La gouverneure générale aura le devoir de discuter avec Paul Martin et de lui rappeler certaines choses à propos de la démocratie », a déclaré Gilles Duceppe, de passage aux Pays-Bas pour souligner le 60e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Retour en douce

Le retour de Mme Clarkson s'est fait dans le plus grand des secrets, hier. Son porte-parole, Randy Mylyk, a même refusé de révéler le moment exact de l'arrivée de la gouverneure, ajoutant qu'il n'y aurait pas de « couverture médiatique de son arrivée à Ottawa ». M. Mylyk a également refusé de donner des détails sur le rôle que pourrait jouer Mme Clarkson au cours des prochains jours. « Je ne veux pas spéculer. On ne commente jamais les activités de la Chambre des communes. »

Il a également précisé que la gouverneure n'a pas écourté son voyage puisque son retour était prévu pour hier depuis fort longtemps.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE ©

Adrienne Clarkson

CRISE POLITIQUE À OTTAWA

Les couteaux volent bas aux Communes

Les chefs des quatre partis ont invité leurs troupes à plus de retenue

JOËL-DENIS BELLAVANCE
ET NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – « Voleurs ! » « Bandits ! » « Hypocrites ! » « Menteurs ! » « Racistes ! »

Le ton a nettement changé à la Chambre des communes depuis quelques semaines. Les députés de toute allégeance politique ont mis de côté la diplomatie parlementaire habituelle pour s'invectiver à qui mieux mieux.

Les couteaux volent tellement bas que le président de la Chambre des communes, Peter Milliken, doit constamment rappeler à l'ordre ceux qui tombent dans l'inflation verbale.

Hier, le premier ministre Paul Martin a d'ailleurs senti le besoin de rappeler aux députés l'urgent besoin de rétablir un semblant de civisme à la Chambre des communes, même si les débats sont houleux et qu'un parfum d'élections générales flotte dans l'air.

« Il ne fait pas de doute qu'il y eu une nette détérioration du civisme durant les débats en Chambre, les mots utilisés et les accusations lancées sans inhibition qu'on n'oserait pas répéter à l'extérieur de la Chambre. Je crois que nous sommes tous perdants et que cette Chambre est perdante quand les Canadiens écoutent la période de questions. J'espère que nous allons pouvoir améliorer la situation », a déclaré hier M. Martin, de retour au Canada après une brève visite aux Pays-Bas.

Le premier ministre répondait à une question du chef du NPD, Jack Layton, qui a soutenu que le comportement des parlementaires ces jours-ci contribuait à ternir l'image des élus à Ottawa. « Le premier ministre va-t-il accepter une part de responsabilité pour ce gâchis ? Car, en bout de piste, on apprend uniquement des erreurs qu'on admet », a lancé M. Layton.



PHOTO JAKE WRIGTH, COLLABORATION SPÉCIALE ©

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a confirmé avoir demandé à ses troupes de modérer leurs paroles. Mais du même souffle, il n'a pu s'empêcher de décocher une autre flèche à l'endroit des libéraux de Paul Martin.

En fait, les chefs des quatre partis aux Communes ont invité leurs troupes respectives au cours des dernières heures à faire preuve davantage de retenue, craignant que les échanges musclés entachent irrémédiablement la réputation des institutions importantes telles que le Parlement aux yeux de la population.

Le ton a baissé hier

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a confirmé avoir demandé aux députés de son parti qui piaffent d'impatience de partir en campagne électorale, de modérer leurs paroles.

« J'ai remarqué une amélioration aujourd'hui (hier) en tout cas. On a demandé à tous nos députés de se contrôler devant les inepties vociférées de l'autre côté. On s'est contenté de sourire tranquillement », a déclaré le chef bloquiste.

Mais en confirmant avoir donné cette directive, M. Duceppe n'a pu s'empêcher de décocher une autre flèche à l'endroit des libéraux de Paul Martin. « On en est à une étape où il en va du sens des responsabilités et on s'attend à ce que le premier ministre fasse preuve du même sens des responsabilités, qu'il démontre de la dignité, mais c'est beaucoup lui demander, je le sais, mais qu'il fasse un effort », a-t-il affirmé.

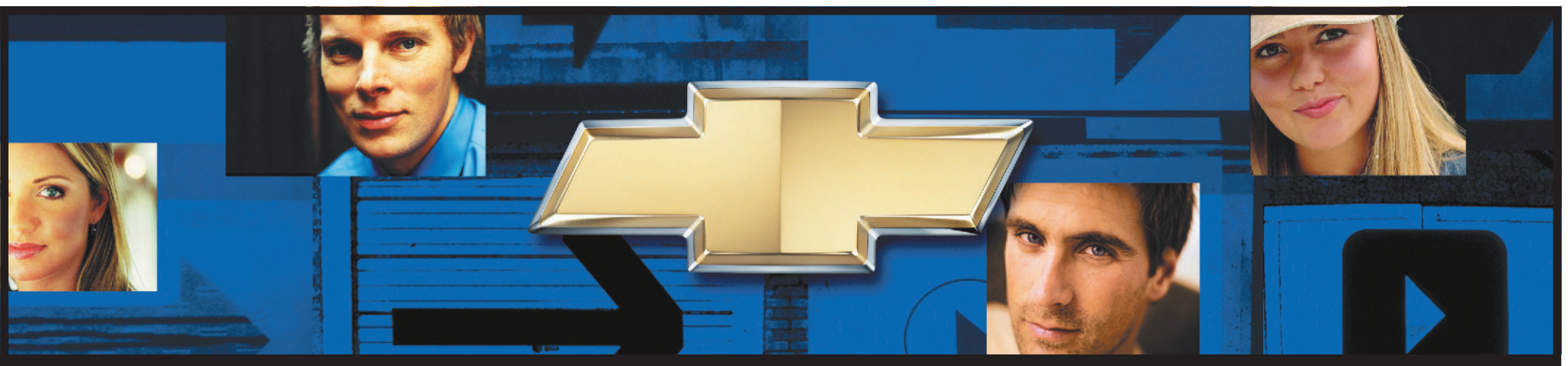
La sagesse d'Ed Broadbent

En annonçant qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections, la semaine dernière, le député néodémocrate d'Ottawa-Centre, Ed Broadbent, avait été le premier à relever l'acrimonie sans précédent qui règne aux Communes.

Cette acrimonie est manifeste depuis les révélations fracassantes de Jean Brault, l'ancien président de Groupaction, devant la commission Gomery. Dans son témoignage, le mois dernier, M. Brault a soutenu qu'une partie de l'argent des contrats de commandite que son entreprise a décrochés a servi à financer une caisse occulte du Parti libéral du Canada.

« Ceux qui seront encore ici après les prochaines élections, quel que soit le moment où elles auront lieu, devraient réfléchir sérieusement au manque de courtoisie dont nous avons été témoins quotidiennement à la Chambre des communes, à la période des questions. Si j'étais un enseignant, je ne voudrais plus amener des élèves du secondaire assister à la période de questions », a lancé M. Broadbent, considéré comme l'homme sage aux Communes.

« Il y a une différence entre des remarques personnelles chargées d'animosité et un débat musclé qui traduit de grandes divergences de vues. Les députés devraient se demander ce qu'on pourra faire dans l'avenir pour redonner un ton civilisé aux débats politiques de notre pays », a-t-il ajouté du même souffle.



« L'Optra répond à ceux qui recherchent la meilleure affaire. »
Nadine Filion, *La Presse*



CHEVROLET OPTRA 5 PORTES, FAMILIALE ET BERLINE

Moteur 2,0 L DACT 4 cyl. de 119 HP • Freins à disque aux 4 roues • Portes et glaces avant à commandes électriques (berline) • Lecteur CD • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable • Phares antibrouillard (5 portes et familiale) • Roues de 15 po avec enjoliveur • Garantie limitée 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise

159 $/mois*

Option 0 $ comptant disponible

OPTRA 5 PORTES		OPTRA FAMILIALE		OPTRA BERLINE	
Mensualité	Comptant	Mensualité	Comptant	Mensualité	Comptant
159 $	2 707 $	159 $	3 676 $	159 $	2 707 $

Terme de 48 mois à la location. 0 $ dépôt de sécurité.
Transport de 960 $ et préparation inclus.

OU 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT†

CHEVROLET Choisis ta route.

3312171A

GROUPE MOTOPROPULSEUR GARANTIE 5 ANS 100 000 KM SANS FRANCHISE

La Carte GM

L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2005 suivants : Optra (1JD19/R7A), Optra 5 (1JD48/R7A) et Optra familiale (1JD35/R7A). Les modèles illustrés peuvent comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits en sus et payables à la livraison. *À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent (voir tableau). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 ¢ du km après 80 000 km. Première mensualité exigible à la livraison. †Taux de financement à l'achat de 0 % pour un terme de 36 mois sur approbation de crédit de GMAC seulement. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location, à l'exception des programmes de La Carte GM, du mérite étudiant et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Un échange entre concessionnaires peut être requis. **Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483, ou visitez www.gmcanada.com.**

CHEVROLET

GM

3312173



VINCENT MARISSAL

Sur l'air de « Plus près de toi mon Dieu »

C'est Sheila Copps qui doit rire dans son coin ces jours-ci en voyant son tombeur, Tony Valeri, se débattre comme un diable dans l'eau bénite pour tenter d'esquiver les attaques parlementaires de l'opposition. M. Valeri, lui, doit parfois regretter d'avoir tassé Mme Copps dans la circonscription d'Hamilton pour hériter de ce poste casse-gueule de leader en Chambre du gouvernement minoritaire de Paul Martin.

Il faut dire que M. Valeri se retrouve dans l'impossible position de maintenir à flot un navire qui prend l'eau de partout. La dernière stratégie des libéraux : nier l'existence de l'énorme iceberg vers lequel ils dérivent rapidement.

C'est ce qu'ils ont fait hier soir, en rejetant le résultat du vote aux Communes qui, même s'il ne s'agissait pas d'un vote de défiance au sens strict du terme, démontre clairement que ce gouvernement n'a plus la confiance de la Chambre. Ce trou béant dans la proue du navire, dites-vous ? Mais non, mais non, ce n'est rien du tout, tout va bien, nous maintenons le cap.

En fait, ce gouvernement se comporte de plus en plus comme l'orchestre du *Titanic* en cette nuit fatidique d'avril 1912, qui aurait continué à jouer *Plus près de toi mon Dieu* jusqu'à la fin, refusant d'accepter l'inéluctable sort qui l'attendait. La légende veut que le chef d'orchestre du *Titanic* ait toutefois fini par se rendre à l'évidence et lancé à ses camarades : « Messieurs, ce fut un privilège de passer la soirée avec vous. »

Les libéraux coulent eux aussi, mais ils ne sont pas encore prêts à la cacophonie parlementaire qui règne à Ottawa depuis déjà trop longtemps. Alors, ils s'accrochent. Tony Valeri en chef d'orchestre qui ne sait plus où donner de la baguette, Ralph Goodale, qui doit réapprendre en catastrophe sa partition budgétaire réécrite en vitesse par Jack Layton, et Jean Lapierre qui improvise un nouvel air tous les jours pour essayer de suivre la musique infernale de la commission Gomery.

Il y a toujours une bonne part de stratégie et de négociations dans un parlement minoritaire, mais on n'en est plus là aux Communes. Nous sommes en pleine crise politique et rien ne laisse présager une accalmie dans un avenir prévisible. Côté procédure, c'est la maison des fous au Parlement et même les quelques rares spécialistes des questions parlementaires y perdent leur latin.

Tout ce que ce gouvernement fait, c'est tenter de garder la tête hors de l'eau. Comme un naufragé, pour rester dans l'esprit du *Titanic,* qui bouge frénétiquement les bras et les jambes, mais qui ne va nulle part, sinon, immanquablement, vers le fond.

La seule grenaille de stratégie qui reste encore aux libéraux, c'est de prier pour que le budget passe aux Communes. Dans le cas contraire, ce qui est probable, le gouvernement Martin pourra au moins dire qu'il a été défait sur un budget et non sur des allégations de corruption. Ce qui est bien futile, finalement, puisque la prochaine campagne ne se fera pas sur le thème du budget, mais bien, c'est une évidence, sur le scandale des commandites et sur l'intégrité du gouvernement libéral.

Nous sommes en pleine crise politique et rien ne laisse présager d'accalmie dans un avenir prévisible.

À entendre les stratèges libéraux, il faut croire que Paul Martin passera les cinq semaines de campagne électorale à sillonner le pays pour dire aux Canadiens à quel point il est regrettable que les conservateurs et les bloquistes les privent de cet excellent budget qu'il a dû réécrire en catastrophe pour faire plaisir à Jack Layton.

Parlant du chef du NPD, il arrive lui aussi dans le cul-de-sac de sa propre stratégie. Pour le moment, il est le seul chef de l'opposition à maintenir ce gouvernement en vie artificiellement. Cette position risque de devenir de plus en plus intenable pour Jack Layton, d'autant plus qu'il n'a rien à gagner à s'allier à un gouvernement aussi désespéré.

Désespérés, les libéraux le sont. Il faut vraiment être en panique pour envoyer une mise en demeure à un témoin (Benoît Corbeil) d'une commission d'enquête publique, témoin, faut-il le rappeler, qui bénéficie de la pleine immunité. Si tous les personnages impliqués de près ou de loin devant la commission Gomery depuis huit mois envoient des mises en demeure à leurs accusateurs, on va manquer d'avocats au Québec.

Faut-il être désespéré pour « acheter » Jack Layton en ajoutant du jour au lendemain 4,6 milliards dans le budget Goodale. Ou pour cracher près de six milliards à l'Ontario après quelques heures de négociation et pour accepter de rencontrer le premier ministre de la Saskatchewan en pleine crise politique pour écouter ses demandes (au fait, qu'attend Jean Charest pour faire lui aussi son pèlerinage à Ottawa ?).

Faut-il être poussé au bord du gouffre pour tenter de soutirer aux partis de l'opposition leurs « journées » en Chambre, pour finalement leur en promettre trois au début de juin, sachant fort bien que cela conduirait à des élections à la mi-juillet.

Faut vraiment être au bout de son rouleau pour se cacher derrière la procédure pour nier avoir perdu la confiance de la Chambre des communes. Et terriblement cynique pour parcourir le pays dans tous les sens en pleine crise politique pour faire pleuvoir les milliards comme le gouvernement Martin le fait depuis deux semaines.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur
vincent.marissal@lapresse.ca

Marc-Yvan Côté admet avoir reçu 120 000 $ en argent liquide du PLC

CÔTÉ suite de la page A1

Questions et *auto-réponses*

Les deux autres versements ont été donnés à quelques semaines d'intervalle à des intermédiaires envoyés par M. Côté à la permanence du PLC. C'est lui-même qui a soigneusement divisé les piles de 100 $ et séparé le tout en enveloppes de « 5000 $ à 10 000 $ ». Pas question, a-t-il précisé, de porter le tout à la banque. « Je me voyais mal arriver à la banque comme si je venais de gagner au casino. »

Ne s'est-il pas interrogé à ce moment-là sur la légalité de ce transfert d'argent ? « Je me suis effectivement posé des questions et je me suis répondu, a précisé avec humour le témoin. En me disant que payer des dépenses de candidats en argent, c'était légal. Et payer un représentant du parti dans un bureau de scrutin le jour du vote, c'était légal. Et c'est à ces fins-là que les sommes ont été distribuées et identifiées à ces personnes. »

Circonscriptions orphelines en piteux état

Selon ce que M. Côté a déclaré, l'argent était destiné à 18 organisations libérales de l'est du Québec, dans ce qu'il a appelé le « Sahel » du PLC. Autour de Québec, au Saguenay—Lac-Saint-Jean et dans Chaudière-Appalaches, notamment, le PLC avait en effet été presque rayé de la carte en 1993, ne conservant que trois circonscriptions sur 21.

À partir de 1996, Marc-Yvan Côté s'est affairé à remettre sur pied les « comtés orphelins » dont les organisations libérales étaient dans un état « très déficient ». « Il y avait deux comtés sur 21 qui avaient une organisation potable, le reste était des organisations qui ne réussissaient pas à s'organiser sur le terrain, et qui étaient totalement dépourvues sur le plan financier. »

Dès février 1997, les rumeurs du déclenchement prochain des élections sont tenaces. Les responsables du PLC, dont Michel Béliveau et Marc-Yvan Côté, font alors une évaluation des besoins financiers des circonscriptions de l'est du Québec. « Très rapidement, on a constaté l'impossibilité d'assumer une campagne, dit M. Côté. Il était évident que dans l'état où nous étions, il était impossible de faire face à la musique. » Les besoins sont énormes, de l'ordre de 170 000 $ à 200 000 $.

« Je me voyais mal arriver à la banque comme si je venais de gagner au casino. »

« Michel Béliveau m'a dit : « On fera ce qu'il faudra pour régler ce problème. La parole de Michel m'a suffi, compte tenu des années de travail que j'ai eues avec lui. » Les deux hommes se sont en effet connus dès 1973 au sein du Parti libéral du Québec.

Selon le témoignage de M. Béliveau la semaine dernière, l'argent comptant aurait été donné en avril 1997 par Jacques Corriveau, proche de Jean Chrétien. M. Côté a soutenu hier ne pas avoir été avisé de la provenance des billets à l'époque.

Les enveloppes ont été distribuées à des représentants de chaque circonscription en demande, et ont notamment servi à payer les dépenses courantes des candidats. Une part a été réservée au jour du scrutin et devait permettre de payer les « 4000 ou 5000 » représentants du parti chargés de veiller sur chaque section de vote.

M. Côté a soutenu n'avoir jamais discuté avec tous ces gens de la provenance de l'argent comptant — il n'a d'ailleurs nommé personne qui a hérité d'une enveloppe. Il a du même souffle assuré qu'il s'agissait du seul exemple, à sa connaissance, où on avait utilisé de l'argent comptant pour financer une campagne électorale.

Lors des élections générales de 2000, a-t-il expliqué, une telle manoeuvre n'était plus nécessaire, puisque le « Beu de Matane » avait réussi à redresser la situation dans l'est du Québec. « Nous avions eu trois ans pour engranger les fonds et aller chercher un confort (financier). De deux comtés, nous en avons gagné sept dans l'est du Québec. La machine progressait. »

100$ DE RABAIS
avec achat de 1 000$ et plus
Reproduction de meubles d'époque
(sur mesure)
Armoire audio-vidéo
Mobiliers de salle à manger et de chambre.
Lampes et accessoires

Ouvert 7 jours
L'atelier des Compagnons
1269, rue Van Horne, Outremont
(514) 277-5772
Micheline Basilières Inc.
436, rue Victoria, St-Lambert
(450) 465-8647
3308403
3311897

Je veux une escapade spectaculaire

QUELS SONT VOS DÉSIRS ?
Me retrouver sur un site spectaculaire aux panoramas enchanteurs. Me laisser envelopper par les bienfaits du spa. Me détendre devant les vues sur ma propre terrasse. 1.888.996.3227
CHAÎNES DE CINÉMA ET INTERNET SANS-FIL GRATUITS
WYNDHAM CAP TREMBLANT
HÔTEL DE MONTAGNE • MOUNTAIN RESORT
1.800.WYNDHAM www.wyndham.com
3312882A
3312910

Faillite Liquidation Faillite Liquidation
VENTE DE FAILLITE
DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE :
JUSQU'À 50 % DE RABAIS
IMAGE POINT INC.
1344, Sainte-Catherine Ouest
(coin Crescent) MONTRÉAL
TOUT DOIT ÊTRE VENDU
Leica • Contax • Voigtlander • Nikon • Canon • Pentax • Minolta • Fuji • Sony Mamiya • Bronica • Olympus • Sigma • Tamron • Metz • Sekonic • Epson • Bushnell • Gitzo • Manfrotto • Slik • Lowepro • Lexar • Sandisk • Illford • Kodak • B&W • Hoya • etc…
• Caméras : Compacts • Reflex • Professionnelles Numériques et 35mm. •
• Sélection complète d'objectifs • Sélection complète de jumelles et télescopes •
• Sélection complète d'éclairage, pellicules, trépieds, chambre noire, imprimantes, numériseurs, papiers, cartouches d'encres, Sacs et accessoires
• Lundi au Mercredi : 10 h à 18 h • Jeudi et vendredi : 10 h à 21 h •
• Samedi : 10 h à 17 h • Dimanche : 12 h à 17 h •
INFORMATION : (514) 990-1888
ENCANTEURS UNIVERSEL.com
ENCANTEURS • ÉVALUATEURS • LIQUIDATEURS
www.universel-auctioneers.com Info@encanteurs-universel.com
3315578A
3317061

la jupe
CONTEMPORAINE
soie chiffon fleurs abstraites 59.95
Elle est légère comme un souffle, elle danse sur un jupon noir vaporeux avec sa forme circulaire, sa fine bordure laitue. Taille élastique. Tons de noir et argent. 4 à 16. Une exclusivité Simons.

simons
3315644A
• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO
• LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

CRISE POLITIQUE À OTTAWA

Luc Bastien démissionne

Le chef de cabinet du ministre Yvon Marcoux veut « éviter toute perception négative »

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le chef de cabinet du ministre de la Justice, Luc Bastien, a démissionné de son poste hier. Dans sa lettre de démission, M. Bastien rappelle à Yvon Marcoux qu'il l'avait informé dès jeudi soir dernier « de certaines allégations relatives à la campagne (électorale) de 1998. Et de concert avec vous j'ai cessé mes activités et ne suis pas retourné au bureau ». Il dit partir « pour éviter toute perception négative ».

Ce départ survient après la publication dans *La Presse*, hier, d'informations à l'effet que Bernard Thiboutot, alors employé de Gosselin Communication, avait confié à Luc Bastien un mandat de 10 000 $ pour de la recherche juste avant les élections générales de 1998. M. Thiboutot a déclaré sous serment à la commission Gomery que ce travail s'inscrivait dans un projet de revalorisation des plaines d'Abraham.

Or M. Bastien a révélé à *La Presse* que son mandat n'avait rien à voir avec les plaines d'Abraham, mais visait à colliger des renseignements sur les régions du Québec et de préparer des « argumentaires de campagne » à la veille des élections de 1998 au Québec. Fait embarrassant, M. Bastien avait à faire exactement le même travail comme bénévole pour le PLQ dans la campagne électorale qui suivit quelques jours plus tard.

Hier, on a appris que M. Thiboutot a travaillé lui aussi à la campagne électorale de Jean Charest cette année-là.

Hier, on a appris que M. Thiboutot a travaillé lui aussi à la campagne électorale de Jean Charest cette année-là. Il fit de même aux élections générales de 2003, sa firme, Commando, obtenant cette fois un mandat de 25 000 $ pour le placement média de la campagne régionale du Parti libéral du Québec.

En 1998, M. Thiboutot travaillait aux communications du PLQ dans la région de Québec, ont indiqué plusieurs sources à *La Presse*, mais ni son nom ni celui de ses compagnies n'apparaissent dans les dépenses électorales du parti de Jean Charest.

Attaques croisées

Le tout a rebondi hier à l'Assemblée nationale quand le député péquiste de Joliette, Jonathan Valois, a réclamé des comptes sur l'utilisation de 50 000 $ d'argent liquide qui, selon l'ancien directeur général du Parti libéral du Canada, Benoît Corbeil, avaient été remis à plusieurs travailleurs d'élections qui exigeaient d'être rétribués. L'un d'entre eux, Claude Lemieux — conseiller déjà à l'époque de Robert Bourassa — se retrouve actuellement au cabinet de Jean Charest.

Pour Normand Jutras, député péquiste de Drummond, la mise au rancart de M. Bastien et celle, il y a quelques jours de Louis Pichette du cabinet de Jean Charest, rend difficile de justifier le maintien en poste de Bruno Lortie, chef de cabinet de Nathalie Normandeau aux Affaires municipales qui aurait, lui, reçu 15 000 $ pour son travail pour la campagne fédérale de 2000.

Pour le ministre Pelletier, ces accusations sont « pures insinuations ». M. Lemieux a proposé de faire entendre sa version des faits à la commission Gomery, a rappelé le ministre. Cette même commission Gomery avait poussé un autre collaborateur de M. Charest, Louis Pichette, à remettre sa démission. Il avait été payé en liquide pour avoir travaillé aux élections fédérales de 2000. Or, le juge Gomery avait tenu à tempérer les allégations embarrassantes pour M. Pichette. « Je trouve regrettable qu'une personne se trouve ternie un peu par quelque chose qui ne le concerne pas. Vous avez mes sympathies et bon courage pour l'avenir », avait tenu à dire le juge Gomery à Louis Pichette, d'insister M. Pelletier.

Par la suite, le leader parlementaire du gouvernement, Jacques Dupuis, a sauté dans la mêlée et a riposté en rappelant que le comptable de Groupaction avait à la même commission soutenu qu'il avait envoyé des chèques au Parti québécois. « Quand on voit le chef de l'opposition (Bernard Landry) dire après que l'argent va être mis en fiducie, c'est un aveux », a lancé M. Dupuis.

Quand M. Valois souligna qu'il y avait une différence entre des chèques, retraçables, et de l'argent liquide, cette fois c'est M. Pelletier qui contre-attaqua. La loi électorale ne fait pas la distinction entre chèques et liquide « quand il y a une illégalité elle doit être sanctionnée, punie », a-t-il lancé, rappelant que dans son témoignage devant Gomery, Jean Brault, le patron de Groupaction, avait souligné avoir eu un cours de financement 101 « sur comment contourner la loi électorale » par Ginette Boivin, responsable du financement au PQ.



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Le ministre québécois responsable des Institutions démocratiques, Benoît Pelletier, a exhibé hier à l'Assemblée nationale la lettre de démission de Luc Bastien, jusque-là chef de cabinet du ministre de la Justice Yvon Marcoux.

MARC-YVAN CÔTÉ



PHOTO REUTERS

Qui ? Politicien influent au PLQ dans le gouvernement Bourassa. Il a occupé le poste de ministre des Transports de 1985 à 1989 et ministre de la Santé et des Services sociaux de 1989 à 1993. M. Côté a également été organisateur au PLC en 1997 et en 2000, notamment. Il occupe aujourd'hui le poste de vice-président exécutif du Groupe Roche, une importante firme d'ingénierie de Sainte-Foy.

Qu'a-t-il dit ? M. Côté a admis hier avoir reçu 120 000 $ en argent comptant en 1997 des mains de Michel Béliveau, l'ex-directeur de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada. Il a utilisé cet argent pour financer les activités électorales de 17 candidats des circonscriptions de l'est du Québec. Il a dit ignorer d'où provenait cette somme.

Qu'ont dit les autres témoins ? Devant la commission la semaine dernière, Michel Béliveau a dit savoir que Marc-Yvan Côté a reçu entre 175 000 et 200 000 $ des mains de Jacques Corriveau en 1997.

— Nicolas Bérubé

Les « faux bénévoles » à la rescousse du PLC

KARIM BENESSAIEH

Une armée de « faux bénévoles », des militants payés par leur entreprise pour effectuer du travail politique venaient régulièrement en aide au Parti libéral du Canada à l'occasion des campagnes électorales, selon l'ex-directeur général du parti, Benoît Corbeil.

Poursuivant sur sa lancée de lundi, M. Corbeil a en outre lancé un nouveau pavé hier à la commission Gomery, en révélant qu'un conseiller de la ministre Lucienne Robillard lui avait téléphoné il y a un mois pour tenter d'influencer son témoignage.

Il s'agissait de Luc Desbiens, que M. Corbeil avait identifié lors de son premier jour de témoignage comme un des neuf travailleurs libéraux qui avaient reçu de l'argent comptant en octobre 2000. « M. Desbiens m'a appelé pour me demander de ne pas dire que je l'avais payé, a révélé M. Corbeil. Il me dit : *J'espère que tu ne diras pas publiquement que j'ai reçu de l'argent comptant en campagne électorale.* Jusqu'à hier, c'était un ami. »

À titre de permanent du PLC, Luc Desbiens avait été « prêté » pour la campagne électorale de 2000, a expliqué M. Corbeil. Il a continué de recevoir son salaire de la permanence du parti tout en effectuant du travail politique, une forme de contribution électorale qui n'a pas été déclarée.

Directeur général de l'aile québécoise du PLC de 1999 à 2001, Benoît Corbeil a décrit tout un système d'« organisation parallèle » dont il affirme avoir été témoin. Les « vrais » bénévoles et les employés officiels travaillaient dans ce qu'il a appelé le « local A », tandis que les « faux bénévoles », ceux dont la contribution n'était pas officielle, disposaient du « local B ».



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Benoît Corbeil

« Luc Desbiens, au moment de la période électorale de 2000, était dans le local non déclaré à l'arrière, a-t-il expliqué. Tous ces gens-là étaient ce que j'appelle le débarquement de faux bénévoles, de gens qui ne sont pas comptabilisés, provenant surtout de bureaux d'avocats, d'agences de communication, de firmes d'ingénieurs-conseil. »

M. Corbeil assure avoir constaté de visu cet afflux de « faux bénévoles » dans au moins quatre circonscriptions en 2000 : Verdun, Bourassa, Louis-Hébert et le fief du premier ministre Jean Chrétien, Saint-Maurice.

Chalet et trois maisons

En matinée, M. Corbeil a eu droit à une charge en règle de l'avocat du Parti libéral du Canada, Doug Mitchell, qui a tenté de miner sa crédibilité en alléguant qu'il avait gardé une partie de l'argent comptant dans ses poches. Lundi, M. Corbeil avait affirmé avoir reçu 59 000 $ en argent liquide en deux versements : 9000 $ en avril 1997 et 50 000 $ en octobre 2000. Toutes ces sommes ont été remises à des responsables et des travailleurs du PLC, a-t-il affirmé.

Me Mitchell a soulevé le fait que M. Corbeil avait acheté un chalet de 50 000 $ en avril 1997, disposait de deux motoneiges et d'un bateau et qu'il avait effectué d'importantes rénovations en 2000. Notant le fait que l'ex-directeur général n'avait jamais appuyé la campagne au leadership de Paul Martin, Me Mitchell a suggéré : « Serait-ce parce que vous saviez que, quand M. Martin serait chef du parti, il ferait le ménage ? »

L'avocat de M. Corbeil, Guy Bertrand, a fait valoir que son client disposait de revenus officiels confortables à la fin des années 90, de 100 582 $ en 2000 à 186 986 $ en 2004. Quant aux rénovations au chalet évaluées à 40 000 $, « elles ont été payées par chèque et j'ai encore les factures », a précisé M. Corbeil, qui s'est engagé à fournir ces documents.

À RETENIR

Fin du témoignage hier de Benoît Corbeil, directeur général de l'aile québécoise du PLC de 1999 à 2001.

La commission a également entendu Marc-Yvan Côté, organisateur en chef du PLC pour les circonscriptions de l'est du Québec à partir de 1996. M. Côté, ex-ministre du gouvernement Bourassa, a admis avoir reçu 120 000 $ en argent comptant d'un responsable du PLC.

La commission entendra aujourd'hui le témoignage de Richard Boudreault, un ex-vice-président de la firme Groupaction. Selon le président de cette firme, Jean Brault, M. Boudreault aurait payé des bénévoles libéraux en 1998 grâce à des factures envoyées à Groupaction par l'intermédiaire d'une firme de vérificateurs comptables.

On entendra également le témoignage d'un autre responsable du PLC-Québec à l'époque, Daniel Dezainde, aujourd'hui attaché politique du ministre Jacques Saada.

Collège Notre-Dame-de-Lourdes

Toujours en lock-out!

MARIE ALLARD

Après trois semaines de lock-out au collège Notre-Dame-de-Lourdes, de Longueuil, l'espoir d'un règlement au conflit est toujours mince. Près de 400 parents et élèves ont demandé hier à la Cour supérieure d'ordonner la reprise des cours, mais la décision du juge Yves Mayrand ne sera rendue que mardi prochain.

« Nous avons présenté une requête pour ordonnance de sauvegarde, demandant la réouverture de l'école demain (aujourd'hui) à 8 h, a dit hier Me Gilles Gagné, l'avocat des requérants. Le juge a reporté sa décision pour laisser aux deux parties une chance ultime d'en venir à une entente. » Déjà, jeudi dernier, la direction du collège et le syndicat des 49 enseignants ont tenté d'établir un protocole de retour au travail. « L'employeur nous a toutefois demandé de surseoir au droit de grève jusqu'au 28 juin, a indiqué Jean Grenier, conseiller syndical de la CSN affecté à la négociation. Comme il aurait pu nous remettre en lock-out pour l'été, c'était inacceptable pour nous. »

Les prochaines rencontres sont prévues pour vendredi, samedi et dimanche, après plus d'une semaine sans négociations. « J'ai l'impression que l'employeur veut un bras de fer et rien d'autre », a dit M. Grenier.

Au contraire, Sophie Thériault, porte-parole du conseil d'administration de Notre-Dame-de-Lourdes, a fait valoir qu'elle avait toujours espoir de régler rapidement. « J'en appelle à la collaboration des enseignants, a-t-elle indiqué. Il reste un seul chapitre à régler, soit la tâche des enseignants. » Mme Thériault a fait valoir que des concessions sont nécessaires : « À court terme, on pourrait être en difficulté financière, même si ce n'est pas le cas en ce moment ».

La direction n'a toujours pas fixé la date de l'assemblée de parents qu'elle s'était engagée à tenir la semaine dernière. « Vous comprendrez qu'on ne veut pas négocier sur la place publique », a dit la porte-parole.

Devant cette absence d'information, le comité de parents a décidé de tenir une réunion ce soir à 19 h 30, sur la grande place du complexe Desjardins, à Montréal. « Nous voulons faire taire les rumeurs, pour ne pas que ça dégénère, a expliqué Sylvie Lavallée, mère de deux élèves. Plus le conflit avance, plus les parents sont déconcertés. C'est comme s'il y avait anguille sous roche. »

Il est difficile d'en savoir plus sur le collège, fondé en 1950 par les Filles de la Providence. Comme quelques écoles privées établies depuis longtemps, Notre-Dame-de-Lourdes détient un permis à perpétuité du ministère de l'Éducation (MEQ). Il n'a donc pas à présenter de documents pour justifier le renouvellement de son permis et les renseignements concernant ses états financiers ne sont pas publics, selon le MEQ.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

La section la plus populaire ? Sans aucun doute celle des disques compacts et des DVD où les rayons sont de loin les plus dégarnis.

Petits bogues d'une Grande Bibliothèque

CAROLINE TOUZIN

La section Revues et Journaux fermée pour une « raison technique », des livres « disponibles » qui ne sont pas sur les rayons, des délais importants dans le traitement des demandes d'abonnement par Internet, des pannes du système informatique. La Grande Bibliothèque est-elle victime de son succès ou a-t-elle simplement ouvert trop tôt ?

Les deux réponses sont bonnes, selon certains employés rencontrés hier, une semaine après l'ouverture au public du nouvel édifice situé en plein coeur du Quartier latin de Montréal. La direction de l'établissement préfère parler « d'ajustements normaux » dus à l'« enthousiasme des usagers ». La clientèle quotidienne représente le double de celle pour laquelle la bibliothèque a été conçue (10 000 personnes par jour plutôt que 5000).

Otto Siebert était bien déçu de voir que la section Revues et Journaux était fermée hier. Surtout que le résidant de Mont-Laurier est en visite chez sa fille pour seulement quelques jours. « Je voulais consulter des revues allemandes. Je suis venu pour rien », a-t-il dit à une bibliothécaire.

Cette section a été prise d'assaut la veille, car c'est la seule ouverte les lundis. « C'est le bordel. Il faut tout ranger », a expliqué l'employée qui croit que la Grande Bibliothèque est victime de son succès.

Le directeur des communications a une autre version. Des vis trop courtes ont été utilisées pour bâtir les rayons. Il faut donc les remplacer pour des raisons de sécurité. La section sera aussi fermée aujourd'hui.

« On est en période de rodage, le système est complexe. »

Ceux qui pensaient que s'abonner par Internet allait leur éviter une file d'attente sont aussi déçus. Roger Tawa, de Brossard, n'avait toujours pas reçu son numéro d'abonné, une semaine après avoir envoyé son formulaire d'inscription par Internet. Il a dû faire la même (longue) file que les autres pour recevoir sa carte.

« On a un volume très élevé de demandes par Internet. Il y a donc des délais pour les traiter. Mais ce n'est pas une situation qui va durer très longtemps », explique le directeur des communications de la Grande Bibliothèque, Patrice Juneau. Au cours des sept derniers jours, quelque 5500 personnes ont utilisé cette méthode pour s'abonner. Au total, 111 000 personnes sont maintenant abonnées, dont les 65 000 « transférées » de la Bibliothèque centrale.

Depuis son ouverture, l'établissement a connu des problèmes informatiques. Vendredi, le système de prêt automatique est tombé en panne durant 20 minutes. Hier, c'est le logiciel de coupe-feu qui a lâché. « On est en période de rodage, le système est complexe », dit M. Juneau.

Autre bogue. Des livres qui devraient être « disponibles » selon la base de données ne se retrouvent pas sur les rayons. Encore une fois, cette situation serait due à l'affluence. Beaucoup de gens circulent avec les livres dans l'établissement sans les emprunter. De plus, le système de retour des livres n'est pas conçu pour un si grand volume de prêts (50 810 en une semaine). Par conséquent, les livres prennent plus de temps que prévu pour faire le chemin du comptoir de retour jusqu'aux rayons.

Et la section la plus populaire ? Sans aucun doute celle des disques compacts et des DVD où les rayons sont de loin les plus dégarnis. « Environ un peu plus de 10 % des prêts sont des disques compacts et des vidéos. C'est beaucoup si on regarde tous les types de documents différents qu'on a », indique le directeur des communications.

Des employés, sous le couvert de l'anonymat, se sont plaints à *La Presse* que la Grande Bibliothèque ait ouvert trop tôt au grand public, avant qu'ils aient le temps de se familiariser suffisamment avec le système informatique et les nombreuses sections.



Mais tout ira très bien. Le confort et la polyvalence de ce costume d'été en font un bon investissement. Un complet havane, comme celui-ci signé BOSS Hugo Boss, procure une élégante toile de fond aux chemises et cravates de couleurs vives en vogue cette saison. D'ailleurs, il s'assortit tout aussi bien à une chemise blanche. La légèreté de ce vêtement le rend agréable à porter durant au moins cinq mois. Parfois, même l'homme le plus sûr de lui a besoin de l'opinion d'un expert. N'hésitez pas à vous adresser à l'un de nos conseillers vestimentaires ou DEMANDEZ À HARRY en ligne au harryrosen.com.

HARRY ROSEN

AFFIRMEZ-VOUS.

LES COURS MONT-ROYAL 514.284.3315 • CENTRE ROCKLAND 514.735.6227 • www.harryrosen.com

DISTRIBUTION DE PIPES À CRACK

Les organismes de Montréal jaloux de ceux d'Ottawa

CAROLINE TOUZIN
ET NICOLAS BÉRUBÉ

La consommation de crack est en progression à Montréal. Des organismes d'échange de seringues se sont donc mis à fournir des pipes à crack. Sauf que, contrairement à Ottawa, ils ne reçoivent pas d'argent de la direction de la santé publique pour le faire. Du moins pas encore.

Le directeur de la santé publique d'Ottawa retient son souffle. Son projet de distribution de pipes à crack gratuites qui a commencé le 1er avril est en danger. Le chef de police et des conseillers de la ville sont partis en croisade contre le projet qui veut réduire la transmission de l'hépatite C et du VIH chez les toxicomanes. Aujourd'hui, le conseil municipal décidera de son sort. Du côté de Montréal, des organismes communautaires attendent impatiemment un projet similaire.

« Pour l'instant, on a le meilleur des deux mondes. Les organismes communautaires se sont adaptés à la situation et nous, on fait les études pour évaluer si un programme de distribution de pipes à crack est nécessaire », explique la Dre Carole Morissette, médecin-conseil de l'équipe vigie et protection de la direction de la santé publique de Montréal.

Depuis environ un an, les deux plus gros organismes d'échange de seringues, Cactus et Spectre de rue, vendent au coût de 2 $ des pipes en pyrex identiques à celles distribuées à Ottawa (voir autre texte).

Ceux qui refusent de payer pour une pipe « sécuritaire » ne sont pas abandonnés à leur sort pour autant. Les travailleurs de rue leur fournissent le matériel stérile (seringues coupées, papier d'aluminium et contenants de pilules) pour en fabriquer eux-mêmes. Tout pour éviter le partage d'une même pipe entre des utilisateurs qui ont les lèvres fendues : une porte grande ouverte au VIH et à l'hépatite C.



PHOTO ANDRÉ TREMBLAY, LA PRESSE

Une des pipes à crack distribuées gratuitement à Ottawa.

Hausse de la demande

« On a beaucoup de preneurs. C'est vraiment une nécessité », explique Anne-Marie Guilbault, responsable du centre de jour et du site fixe de Spectre de rue. Depuis un an, le nombre de pipes distribuées par l'organisme a bondi de 20 %, atteignant aujourd'hui une centaine de pipes par mois.

Cactus constate aussi cette augmentation importante. Durant le mois d'avril 2004, près de 5 % des visiteurs qui passaient la porte de ses locaux en ressortaient avec une pipe de crack. Huit mois plus tard, en décembre 2004, ce pourcentage a plus que triplé. Au total, l'organisme enregistre jusqu'à 3500 visites par mois.

« Au cours des derniers mois, on a vu une nette progression de la consommation de crack au centre-ville. Il y a une très grande disponibilité. C'est une drogue qui ne coûte pas tellement cher, alors les jeunes peuvent s'en procurer assez facilement », dit Roxanne Beauchemin, directrice adjointe de Cactus.

Bémol

La direction de la santé publique ajoute un bémol à ces observations. La consommation de crack augmente chez les usagers de drogues injectables (UDI), mais pas chez les jeunes de la rue. « Depuis 1995, on remarque une hausse de la consommation de crack chez les UDI qui s'accompagne d'une baisse du nombre d'injecteurs quotidiens », indique la Dre Morissette. Elle émet l'hypothèse que le profil de consommation est en train de changer. « Il faudra vérifier, mais j'ai l'impression qu'ils essaient ainsi de mieux gérer leurs veines », dit-elle. En 2003, près de 65 % d'entre eux ont rapporté avoir pris du crack au moins une fois dans les six mois précédents.

Au cours de ces mêmes années, la proportion du nombre de jeunes de la rue qui consomment du crack (un sur trois) est restée la même, note pour sa part la Dre Élise Roy, auteure d'une étude sur la question.

Selon le commandant Giovanni Di Feo, Section moralité, alcool, stupéfiants, région Sud, les saisies de crack sont en hausse de 5 % à 10 % au centre-ville depuis deux ans. « On remarque aussi une hausse de la quantité saisie. C'est décidément une drogue qui fait de plus en plus d'adeptes », dit-il.

Sans la distribution de matériel stérile d'injection, Montréal serait aux prises avec une épidémie de VIH et d'hépatite C « incroyable », selon la Dre Roy. Au Québec, grâce à la Loi sur la santé publique, il n'y a pas de risque comme à Ottawa que le conseil municipal ait le pouvoir de mettre fin à un tel programme. Et du même coup, accroître les risques d'épidémies de maladies infectieuses.

LE CRACK

Le crack est obtenu en chauffant la cocaïne avec du bicarbonate de sodium et de l'eau. Il se présente sous forme de petites roches. Le consommateur en inhale la fumée après les avoir chauffées. Une roche (un quart de gramme) se vend 20 $ dans les rues de Montréal et d'Ottawa. Le produit arrive plus rapidement au cerveau que de la cocaïne reniflée, la durée de l'effet euphorisant est plus brève et la descente est beaucoup plus désagréable. Son usage régulier peut entraîner des comportements violents, des hallucinations et des idées suicidaires.

Source : www.toxquebec.com

Suivre, jamais. **audicanada.ca**

Louez la toute nouvelle Audi A4 2.0 T 2006
pour **459 $** par mois*



0–100

A4

Supérieure à la performance convenue. La toute nouvelle A4 2.0 T de 200 ch. Le premier et le seul moteur au monde à combiner la technologie turbo et l'injection directe FSI[MD] éprouvée en course – pour une efficacité de carburant et une puissance supérieures. Ajoutées à la traction avant FrontTrak[MD] et à la multitronic[MD] CVT, vous obtenez plus de puissance avec plus de contrôle. Les plus grands ne suivent jamais.

Avantage Audi : 4 ans ou 80 000 km d'entretien périodique sans frais†

Audi

3313726A

La Toute Nouvelle Audi A4 2006, Maintenent Disponible Chez Votre Concession

Automobiles Lauzon
2435, boulevard Chomedey
Laval (QC)
(450) 688-1120
www.lauzon.qc.ca

Prestige Audi
5905, autoroute Transcanadienne
Saint-Laurent (QC)
(514) 364-7777
www.audiprestige.com

Les Automobiles Popular
5442, rue Saint-Hubert
Montreal (QC)
(514) 270-3566
www.popularaudi.com

Les Automobiles Niquet
1917, boulevard Sir Wilfrid Laurier, Route 116
Saint-Bruno (QC)
(450) 653-7553
www.niquet.com

Park Avenue Audi
8755, boulevard Taschereau
Brossard (QC)
(450) 445-4811
www.parkavenueaudi.com

Visitez concessionnairesaudimontreal.com

*Taux de location fermé offert aux clients admissibles par Audi Finance chez les concessionnaires participants. Location de 39 mois au taux annuel de 5,6 %. Acompte de 3 400 $ ou échange équivalent, dépôt de garantie remboursable de 0 $, première mensualité de 459 $ et frais de transport de 700 $. Obligation totale découlant du bail : 17 901 $. Montant total dû au début du bail : 4 559 $. Montant calculé en fonction du PDSF de la Audi A4 2.0 T berline 2006 de 35 950 $, incluant Boîte manuelle à 6 vitesses. Livraison avant le 5 juin 2005. Frais de 0,20 $/km pour le kilométrage supérieur à 20 000 km par an assumés par le locataire. Contribution du concessionnaire requise pouvant modifier la transaction finale négociée. Offre d'une durée limitée pouvant changer sans préavis. Demandez les détails au concessionnaire. Modèle montré : A4 2.0 T CVT avec boîte manuelle à six vitesses et toit ouvrant vitré, 38 690 $. Les prix et les mensualités n'incluent pas, lorsque applicable, les taxes, l'immatriculation, les droits, les frais de crédit, les frais de titre et de documentation, l'inspection de prélivraison, les frais administratifs (y inclus les frais d'inscription, jusqu'à 46 $, au Registre des droits personnels et réels mobiliers), les frais de transport, les assurances et les autres options. « Audi », « A4 », « FSI », « FrontTrak », « multitronic » et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG. « Suivre, jamais. » est une marque de commerce de AUDI AG. « Avantage Audi » est une marque de commerce de Audi of America, Inc. © Audi Canada 2005. †Pour en savoir plus sur Audi et l'Avantage Audi, voyez votre concessionnaire, composez le 1 800 367-AUDI ou visitez-nous à l'adresse audicanada.ca.

DISTRIBUTION DE PIPES À CRACK



PHOTO AP

La trousse fournie par la Ville d'Ottawa à des fumeurs de crack comme celui-ci comprend une pipe en pyrex, un embout buccal en latex, des grillages en laiton (pour faire des filtres), une baguette à riz (pour insérer le filtre à l'intérieur de la pipe), des tampons d'alcool, un baume pour les lèvres, des condoms et du lubrifiant, de la gomme à mâcher et des cartes d'information sur le VIH, l'hépatite C et des organismes d'aide.

Un «vent conservateur» souffle sur Ottawa

CAROLINE TOUZIN

OTTAWA — Ron a reçu sa pipe à crack gratuite dès le début du projet piloté par la direction de la santé publique d'Ottawa. Le grand gaillard roux de 41 ans au visage et aux mains tatoués la sort de la poche de son manteau de jeans cinq ou six fois par jour. Chaque fois, il fume une « roche » (le quart d'un gramme de crack) qui se vend 20 $ dans la rue.

Ron flâne avec une dizaine d'amis devant l'entrée de l'Armée du Salut de la rue George au coeur du centre-ville de la capitale fédérale. Il revient du Centre de santé-sexualité situé à deux coins de rue. Ce centre fait partie de la dizaine de lieux où les pipes sont offertes depuis le 1er avril.

« On sait qu'il ne faut pas partager notre pipe. On en a chacun une maintenant », dit-il en sortant justement de sa poche son précieux tube en pyrex. Ses amis acquiescent. Comme la plupart des consommateurs de crack, Ron a les lèvres gercées, qui saignent parfois à force de se les brûler en fumant. En partageant la même pipe, ses copains et lui risquent de se transmettre le VIH et l'hépatite C.

Menace d'épidémie

L'heure est grave selon la direction de la santé publique de la ville. La menace d'épidémie est grande. Et pas seulement chez les junkies. À l'heure actuelle, un consommateur de drogues injectables sur cinq à Ottawa est séropositif (le deuxième taux au Canada). Les trois quarts d'entre eux sont porteurs du virus de l'hépatite C. C'est davantage qu'à Toronto ou Montréal. Pour se payer leur drogue, plusieurs vendent leur corps. Du coup, M. et Mme Tout-le-Monde qui ont recours à leurs services peuvent aussi être infectés.

Autre menace à la santé : les consommateurs de crack ont pris l'habitude de fabriquer leur pipe de façon artisanale avec une vieille pompe à asthme en plastique, une canette de boisson gazeuse vide ou encore un contenant de pilules. En guise de filtre, ils se servent d'une laine d'acier pour frotter les casseroles, comme celle de la marque SOS.

Ce genre de pipe mène tout droit à l'hôpital ou pire, six pieds sous terre. En effet, pour fumer le crack, les consommateurs doivent le chauffer. Le plastique et la laine d'acier libèrent alors des substances toxiques qui causent de graves infections pulmonaires.

Déclaration de guerre

Début avril, alors que le projet de distribution de pipes gratuites entrait en vigueur — sept mois après son approbation par les autorités — le chef de police de la ville, Vince Bevan, a décidé de lui déclarer la guerre. Les médias locaux en ont fait leurs choux gras. Son message sur toutes les tribunes : « Le projet facilite et encourage la consommation de drogues. »

Depuis, certains centres de santé communautaire (équivalents de nos CLSC), partenaires du projet, se font discrets. Celui du centre-ville n'ose toujours pas annoncer le projet dans les fenêtres ou sur les tableaux d'affichage de l'établissement. « C'est beaucoup trop controversé en ce moment. Le message se passe de bouche à oreille », explique Lisa Mitchell, infirmière à ce centre.

Preuve que le projet fonctionne même s'il est peu diffusé, l'infirmière a distribué 45 pipes à crack depuis un mois. « On voit beaucoup de nouveaux visages qu'on n'aurait pas réussi à rejoindre autrement », dit-elle. Au total, 600 pipes incluses dans une trousse de prévention des maladies infectieuses ont jusqu'à maintenant été distribuées dans toute la ville.

La controverse a déjà fait une victime. L'organisme national Opération retour au foyer qui travaille auprès des jeunes de la rue a quitté le projet. « On n'a pas assez de preuves solides que ça fonctionne pour risquer de perdre l'argent de certains donateurs. Tant qu'on n'a pas de preuves béton, on n'embarque pas », a expliqué à *La Presse* la directrice de l'organisme, Kim Chadsey.

« Sans nous, ils se drogueraient quand même, mais de façon moins sécuritaire. C'est une façon de les rejoindre pour faire de la prévention et de l'éducation. »

Cette décision n'est pas étrangère au fait que le chef de police a beaucoup montré du doigt les organismes qui distribuaient des pipes aux mineurs durant sa croisade.

Deux fois la même histoire

Ce débat irrite Patrick Brennan, travailleur de rue du centre de santé communautaire Somerset Ouest situé dans le quartier des nouveaux arrivants, l'un des plus pauvres de la capitale fédérale. Quatorze ans plus tôt, les critiques étaient les mêmes, alors qu'un programme de distribution de seringues était mis en place. Depuis, plusieurs études européennes et américaines ont démontré qu'il n'y a pas d'augmentation de consommation de drogues injectables lorsque ce genre de programme existe dans une localité.

« Je ne peux pas croire que des gens pensent encore qu'on distribue du matériel stérile en disant aux consommateurs : « Bon trip, amuse-toi. » Sans nous, ils se drogueraient quand même, mais de façon moins sécuritaire. C'est une façon de les rejoindre pour faire de la prévention et de l'éducation », affirme l'homme dans la trentaine, amer.

M. Brennan a de quoi s'inquiéter. Plusieurs conseillers municipaux ont joint leur cri de protestation à celui du chef de police. « On transmet un mauvais message que la Ville autorise les gens à se droguer », a expliqué à *La Presse*, le conseiller Shawn Little, qui représente une partie de la population desservie par le centre de santé où travaille Patrick Brennan. M. Little est à l'origine de la motion qui sera présentée aujourd'hui au conseil municipal sur le projet de distribution de pipes. Cette motion pourrait signer l'arrêt de mort du projet.

Et ce n'est pas une question d'argent puisque le projet coûte seulement 3000 $ par an. Un seul cas de transmission de l'hépatite C évité tous les deux ans rend le projet rentable.

Dans le bureau du directeur de la santé publique, le Dr Robert Cushman, il y a deux listes sur un tableau. L'une, courte, des conseillers municipaux qui pourraient voter en faveur du projet (6 sur 21). L'autre, beaucoup plus longue, composée en majorité de conseillers des quartiers ruraux ou d'anciennes banlieues fusionnées.

« Les consommateurs de crack, souvent associés à la pauvreté et à la violence, ne rapportent pas beaucoup de votes aux conseillers municipaux », ironise le Dr Cushman. Une deuxième motion qui pourrait rallier tout le monde lui donne toutefois un mince espoir. La semaine dernière, le conseil de la santé de la Ville formé par neuf conseillers municipaux a décidé de proposer au conseil municipal la création d'un programme intégré de lutte contre la drogue. C'est ce conseil qui avait approuvé le projet en octobre.

Le directeur de la santé publique d'Ottawa croise les doigts pour que le « vent conservateur » qui souffle sur sa ville ne soit pas trop fort aujourd'hui au conseil municipal.

CRISE DE SANTÉ PUBLIQUE À OTTAWA

Ottawa compte de 3000 à 5000 utilisateurs de drogues injectables (UDI). Environ 80 % d'entre eux fument aussi du crack. Ces derniers ont davantage tendance à vivre dans la rue ou dans un refuge, à avoir peu d'instruction et à déclarer la prostitution comme une source de revenu. L'UDI moyen est un homme de 35 ans, qui se pique depuis 14 ans.

21 % des consommateurs de drogue de la rue à Ottawa sont séropositifs (le deuxième taux au Canada)

76 % d'entre eux sont porteurs du virus de l'hépatite C (davantage qu'à Toronto ou Montréal).

AUBAINES BRÛLANTES À CUBA
DÉPARTS LES DIMANCHES DE MONTRÉAL DE MAI À OCTOBRE
VARADERO CUBA
CORALIA CUATRO PALMAS 799$ 1 semaine | 1199$ 2 semaines
3 1/2 étoiles, tout-compris
Départs les 15 et 22 mai.
VILLA CUBA 839$
3 1/2 étoiles, 1 semaine, tout-compris
Départ le 19 juin.
CORALIA PLAYA DE ORO 899$
4 étoiles, 1 semaine, tout-compris
Départs les 22 et 29 mai.
VARADERO PALACE 1099$ 1 semaine | 1649$ 2 semaines
4 1/2 étoiles, tout-compris
Départ le 5 juin.
CORALIA PLAYA DE ORO 1349$
4 étoiles, 2 semaines, tout-compris
Départs les 29 mai et 5 juin.
GoTravelDirect.com (514) 849-3344
3316918A


ACTUALITÉS

À un cheveu d'une autre grève des enseignants

SARA CHAMPAGNE

Les membres de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal se sont prononcés, mais à 51 % seulement, contre la tenue d'une grève de cinq jours.

Ils ont toutefois voté à 67 % en faveur d'un vote de ralliement, ce qui signifie qu'ils enclencheraient une grève si la majorité des 80 000 professeurs de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) se prononçaient en faveur de la poursuite des moyens de pression.

Dans ce cas, une grève de cinq jours serait déclenchée entre la mi-mai et la fin de septembre 2005.

De plus, si une entente n'intervient pas avec le gouvernement avant le 30 juin, les membres de l'Alliance pourraient entamer la troisième phase du plan d'action national, qui comprend une série de boycottages visant à perturber la prochaine rentrée scolaire.

Les enseignants du primaire et du secondaire ont entrepris des moyens de pression au mois de février dernier. Outre des congés de devoirs et de leçons, ils ont prolongé des récréations et écourté des cours de 10 minutes.

Les membres de la FSE ont par ailleurs tenu des grèves rotatives à la mi-avril. Le dépassement du nombre d'élèves par classe et les ressources pour les enfants aux prises avec des difficultés d'apprentissage et pour les handicapés demeurent au centre de leurs revendications.



Souriez, la voiture est
GRATUITE !



Ce printemps partez à deux en Europe et obtenez une location gratuite !*

Jusqu'au 14 mai, Vacances Transat vous fait une offre exceptionnelle ! Réservez 2 billets d'avion pour un départ entre le 11 mai et le 15 juin **et obtenez jusqu'à 7 jours de location de voiture gratuitement**.

VOL ALLER-RETOUR AU DÉPART DE MONTRÉAL-TRUDEAU	DU 11 AU 31 MAI	DU 1 AU 15 JUIN
	VOITURE GRATUITE EN BONI	
BRUXELLES à partir de	549$	599$
NANTES • TOULOUSE LYON • MARSEILLE à partir de	599$	699$
PARIS à partir de	-	699$
LONDRES à partir de	599$	699$
NICE à partir de	799$	799$

Départs de Montréal. Prix par personne « à partir de » pour le vol aller-retour en classe économique. Valides pour les nouvelles réservations à compter du 10 mai 2005. Taxes et frais de dossier du grossiste inclus. Prix sujets à changements et à la disponibilité au moment de la réservation. Suppléments applicables pour certains départs. Les places sont limitées. *Voiture gratuite : Valide à l'achat de deux billets d'avion pour les dates de départ indiquées. Location gratuite pour un maximum de 7 jours. Journées additionnelles en supplément. France et Belgique : voiture de catégorie A (économique) sans assurance. Grande-Bretagne : voiture de catégorie A (mini) sans assurance. Aucun crédit accordé en remplacement d'une location gratuite. L'offre prend fin le 14 mai 2005. Peut être retirée en tout temps. †Payez vos vacances en 6 versements égaux. Aucun intérêt courra durant cette période. Les versements impayés porteront toutefois intérêts aux taux de la carte de crédit émise par la Banque Nationale. À titre indicatif, le taux d'intérêt de la carte MasterCard Régulière de la Banque Nationale est de 18.9% en date du 13 avril 2005. Certaines conditions s'appliquent. Carte émise et financement octroyé sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale.*Le prix mensuel exclu le dépôt de 250$ à effectuer lors de la réservation. Pour tous les détails et conditions générales, veuillez consulter la brochure Europe 2005-2006 de Vacances Transat. Vols opérés par Air Transat. Air Transat, Vacances Transat et Club Voyages sont membres de Transat A.T. inc. Détenteurs d'un permis du Québec.

Prix excluant la TPS et TVQ (si applicables) et 3,50$/1000$ de services touristiques pour la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

3315886

Financement Latitude — Payez-vous l'Europe en 6 versements égaux !†

club voyages MC — 1-877-7ETOILE — www.clubvoyages.com — AIR MILES Des voyages et bien davantage

3315885A

si la vue vous intéresse…
condos de luxe
au bord du fleuve





5 minutes du centre-ville - navette privée - très luxueux - vues panoramiques stupéfiantes de la ville et du fleuve - piste cyclable - parcs aménagés - matériaux nobles



stationnement intérieur et stationnement visiteurs - sécurité 24hrs - cave à vin - immenses balcons - piscine intérieure - bain vapeur - jacuzzi - sauna - centre sportif exclusif - salle de réunion

À partir de : 280 000 $ — GazMétro la vie en bleu





PROFIL

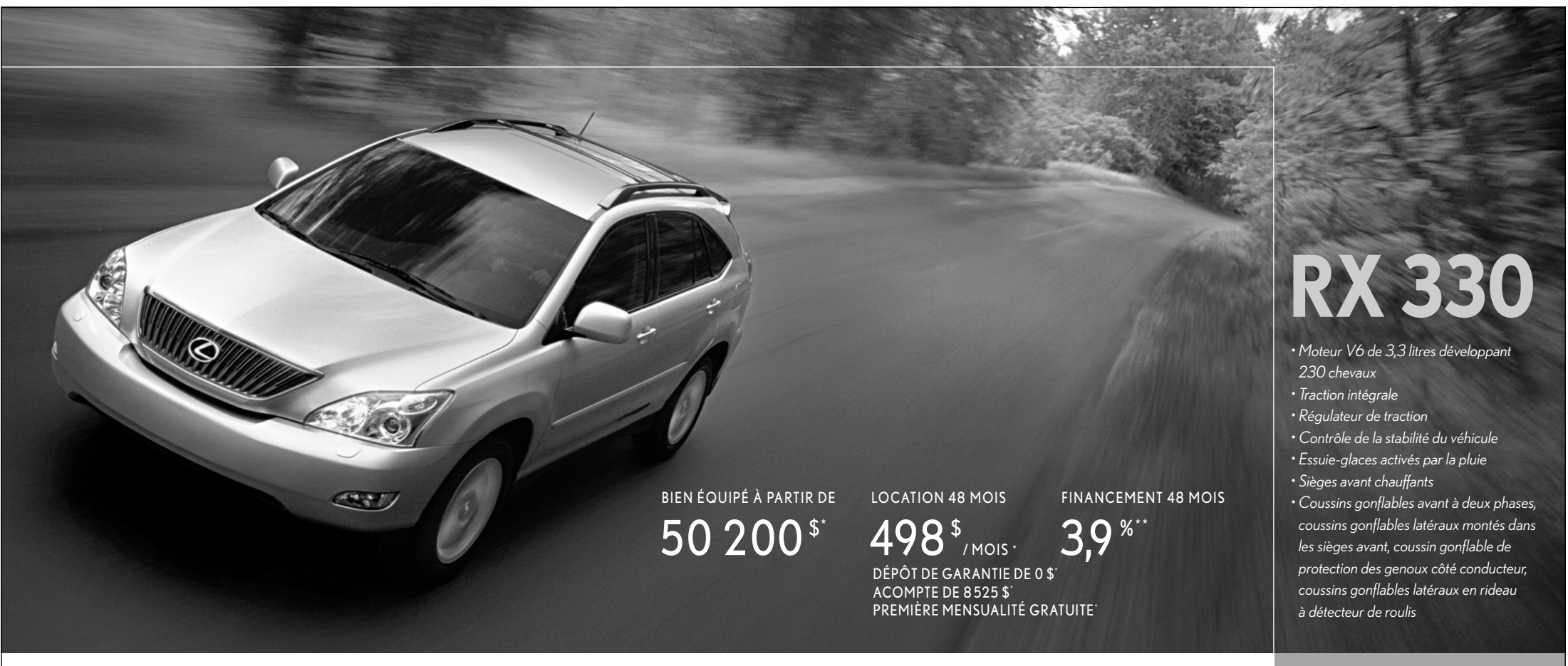
2380, Pierre-Dupuy, Montréal
Chemin du casino, voisin Tropiques Nord
514.931.2292 514.220.7199
www.condoprofilo.com

Visites: Sam-Dim 12h-17h
Lun-Ven 12h-18h ou sur rendez-vous

Livraison en 90 jours après sélection des finitions intérieures

3310600A

3311595



RX 330

- *Moteur V6 de 3,3 litres développant 230 chevaux*
- *Traction intégrale*
- *Régulateur de traction*
- *Contrôle de la stabilité du véhicule*
- *Essuie-glaces activés par la pluie*
- *Sièges avant chauffants*
- *Coussins gonflables avant à deux phases, coussins gonflables latéraux montés dans les sièges avant, coussin gonflable de protection des genoux côté conducteur, coussins gonflables latéraux en rideau à détecteur de roulis*

BIEN ÉQUIPÉ À PARTIR DE 50 200 $*

LOCATION 48 MOIS 498 $ / MOIS * DÉPÔT DE GARANTIE DE 0 $* ACOMPTE DE 8 525 $* PREMIÈRE MENSUALITÉ GRATUITE*

FINANCEMENT 48 MOIS 3,9 %**

TECHNIQUEMENT AVANCÉ, INVARIABLEMENT LEXUS.

Une commande individuelle de contrôle de la température. Des coussins gonflables latéraux surdimensionnés. Impressionnant n'est-ce pas ! Sans oublier cette caractéristique exclusive qui confirme au premier coup d'œil qu'il s'agit de l'un des VUS de luxe les plus avancés sur le marché : un petit « L » chromé, offert en équipement de série. Le Lexus RX 330. Composez le 1 800 26-LEXUS pour rejoindre dès aujourd'hui le concessionnaire Lexus le plus près de chez vous.

lexus.ca

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION — LEXUS

3315393



*Plans de location de Lexus Services Financiers sur approbation du crédit. Offre valable pour les Lexus RX 330 2005 neufs loués avant le 31 mai 2005. Immatriculation, enregistrement, assurances et toutes les taxes applicables en sus. Frais de transport et de préparation (1 675 $) en sus. Basé sur une location-bail de 48 mois à un taux de location de 4,9 % (modèle HA31UP « R »). Acompte de 8 525 $ ou échange équivalent requis. Dépôt de garantie de 0 $. Première mensualité gratuite pour concessionnaire Lexus participant. Coût total de la location de 32 429 $ et prix de l'option d'achat de 23 594 $ basés sur un maximum de 96 000 km. Des frais de 0,15 $ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10 $ par kilomètre si convenu au moment de la signature du contrat de location) s'appliquent. PDSF de 50 200 $. Le concessionnaire peut offrir la location à un prix moindre. **Taux de financement à l'achat : 3,9 % pour 48 mois, offert par Lexus Services Financiers sur approbation du crédit. Exemple de financement : 20 000 $ à 3,9 % par an équivaut à 450,69 $ par mois pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 1 632,96 $ pour un total de 21 632,96 $. Voyez votre concessionnaire Lexus participant pour plus de détails.

3315380A

SUITE DE LA UNE

Le passé judiciaire des enseignants sera examiné attentivement

JUDICIAIRE
suite de la page A1

Pour les choses moins évidentes, la commission scolaire aura à évaluer l'indice de dangerosité des cas. » Avoir vendu du cannabis à des mineurs ou en avoir eu en sa possession une seule fois « n'est pas du tout du même ordre », a-t-il souligné.

L'automne dernier, le collège privé Jean-de-Brébeuf a appris avec stupéfaction qu'un de ses agents de sécurité était un ancien tueur à gages du clan Cotroni, qui a avoué cinq meurtres.

Dans la région de Québec, c'est la commission scolaire des Navigateurs qui a découvert en mars 2004 qu'un de ses professeurs avait été accusé à plusieurs reprises de grossière indécence, vols et fraudes... sans jamais perdre son emploi.

« C'est excessif », selon Julius Grey

Désormais, seules les personnes ayant obtenu un pardon — et celles qui n'ont pas de casier judiciaire — seront jugées au-dessus de tout soupçon. Pour effectuer les vérifications, les commissions scolaires feront appel aux policiers, en vertu d'une entente intervenue entre les ministères de l'Éducation (MEQ) et de la Sécurité publique. Chaque fois que la conclusion sera défavorable à un employé ou à un candidat, le MEQ devra en être avisé. La personne concernée pourra contester la décision devant le Tribunal administratif du Québec.

« Je trouve ça excessif, a commenté l'avocat Julius Grey. J'aurais compris pour les abus d'enfants, mais pour des infractions comme le vol, la possession de cannabis ou l'ivresse au volant, ça me dépasse que ça puisse affecter la capacité à être professeur. Il y a un nouveau puritanisme légaliste qui fait que la réhabilitation n'est plus possible. Ça me fait peur. » M. Grey propose que les casiers judiciaires soient effacés après un certain nombre d'années sans infraction — 10 ans, par exemple —afin de permettre aux gens de trouver un emploi et de refaire leur vie.

« Je trouve ça excessif, a commenté l'avocat Julius Grey. J'aurais compris pour les abus d'enfants, mais pour des infractions comme le vol, la possession de cannabis ou l'ivresse au volant, ça me dépasse. »

Déjà en place à Montréal

C'est en 1996 que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a commencé à vérifier le dossier criminel lors de l'embauche de candidats. « C'est systématique depuis quatre ans, même pour les gens qui ne sont pas en contact avec les élèves », a dit Claudette Lechasseur, porte-parole de la CSDM. Les décisions sont prises « avec le gros bon sens », a-t-elle précisé. « Comme nous sommes une grosse commission scolaire en milieu urbain, nous n'avons pas le choix, il faut nous doter d'outils. »

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), qui regroupe 80 000 professeurs, n'a pas commenté la question hier, préférant attendre l'avis de ses avocats.

United Airlines autorisée à ne pas payer ses retraités

ASSOCIATED PRESS

CHICAGO – Un juge fédéral américain a autorisé hier la compagnie aérienne United Airlines à ne pas payer le régime de retraite de ses employés pour échapper à la faillite. Cette décision ouvre la voie au plus important défaut de paiement de retraite de l'histoire américaine. Elle autorise le transfert de la responsabilité des régimes de retraite des employés, jusqu'ici à la charge de United Airlines, au fonds de retraite du gouvernement américain. Ce jugement va permettre à United Airlines, à cours de liquidités, d'économiser 645 millions de dollars américain par an dans le cadre du plan d'économie de deux milliards. Il sera en revanche douloureux pour les employés d'United Airlines. Au total, 120 000 salariés actuels ou retraités de United Airlines sont couverts par ces régimes de retraite, dont 62 000 employés actifs.

Vous planifiez un voyage ?
Découvrez nos tarifs exceptionnels pour voyager maintenant et nos tarifs pour l'été ! Hâtez-vous de réserver, l'offre prend fin bientôt !

Destinations internationales : les tarifs sont basés sur un aller simple et sont assujettis à l'achat d'un billet aller-retour au départ de Montréal. L'offre prend fin le 24 mai 2005. Dernière date de départ tel qu'indiqué ci-dessous.

LIMA	LONDRES/GLASGOW[2] MANCHESTER[2]	DUBLIN[2]	ROME	FRANCFORT[1]/AMSTERDAM[1-2] MUNICH[1]	PARIS	SÃO PAULO	SANTIAGO BUENOS AIRES	HONG KONG	BEIJING SHANGHAI
11 MAI – 30 JUIN 2005	11 MAI – 16 JUIN 2005	11 MAI – 16 JUIN 2005	11 MAI – 16 JUIN 2005	11 MAI – 16 JUIN 2005	11 MAI – 16 JUIN 2005	11 MAI – 30 JUIN 2005	11 MAI – 30 JUIN 2005	11 – 26 MAI 2005	11 MAI – 16 JUIN 2005 4 JUILLET – 31 AOÛT 2005
329 $	334 $	349 $	359 $	369 $	439 $	469 $	529 $	629 $	699 $

États-Unis : tarifs ALLER SIMPLE au départ de Montréal. L'offre prend fin le 24 mai 2005. Les voyages doivent se terminer au plus tard le 30 juin 2005. Tarifs à partir de :

NEW YORK	PHILADELPHIE	WASHINGTON, D.C.	CHICAGO	BOSTON	HARTFORD	MIAMI/ORLANDO FORT LAUDERDALE	LAS VEGAS	LOS ANGELES	SAN FRANCISCO
120 $	120 $	120 $	144 $	149 $	167 $	196 $	230 $	234 $	234 $

Canada : tarifs Tango ALLER SIMPLE au départ de Montréal. L'offre prend fin le 24 mai 2005. Les voyages doivent se terminer au plus tard le 30 juin 2005. Tarifs à partir de :

HALIFAX	TORONTO	WINNIPEG	CALGARY EDMONTON	VANCOUVER
119 $	134 $	149 $	209 $	239 $

Destinations soleil : les tarifs sont basés sur un aller simple et sont assujettis à l'achat d'un billet aller-retour au départ de Montréal. L'offre prend fin le 24 mai 2005. Dernière date de départ tel qu'indiqué ci-dessous. Tarifs à partir de :

BERMUDES NASSAU	LA HAVANE	POINTE-À-PITRE	SAN JOSÉ	HONOLULU
11 MAI – 30 JUIN 2005	11 MAI – 30 JUIN 2005	11 MAI – 30 JUIN 2005	11 MAI – 30 JUIN 2005	JUSQU'AU 30 JUIN 2005
210 $	249 $	299 $	299 $	524 $

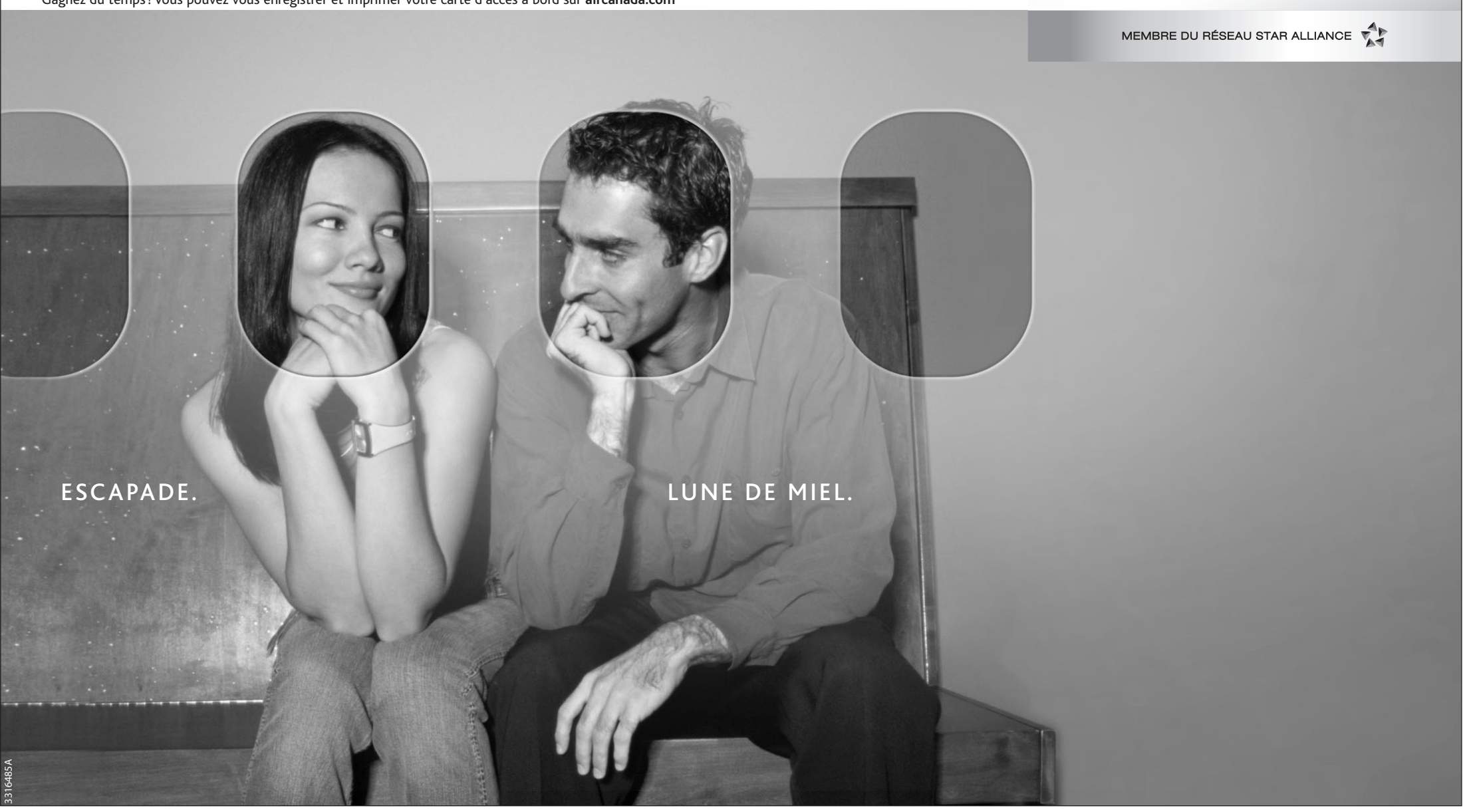
Pour un hôtel*, une location de voiture* ou un forfait vacances*, réservez sur aircanada.com et obtenez plus de milles Aéroplan[MD].

Réservez sur **aircanada.com** et obtenez plus de milles Aéroplan pour vos voyages au Canada et aux États-Unis. Vous pouvez également téléphoner à votre agent de voyages, ou à Air Canada au 1 888 247-2262.

Gagnez du temps ! Vous pouvez vous enregistrer et imprimer votre carte d'accès à bord sur **aircanada.com**

AIR CANADA

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE



3316485A

[1]En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star Alliance[MD]. [2]En collaboration avec British Midland, membre du réseau Star Alliance[MD].

Un billet acheté auprès du bureau des réservations d'Air Canada coûtera 5 $ additionnels par personne (non remboursables, taxes en sus). *Réservation d'hôtel, location de voiture et forfait vacances offerts par notre partenaire de voyages destina.ca. Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Destinations canadiennes : le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs. Les tarifs sont basés sur un aller simple. Les billets doivent être achetés au plus tard le 24 mai 2005. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 30 juin 2005. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 6 $, ne sont pas inclus. **Destinations américaines :** le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs. Les tarifs sont basés sur un aller simple. Les billets doivent être achetés au plus tard le 24 mai 2005. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 30 juin 2005. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 12 $, ne sont pas inclus. Les tarifs publiés ne sont pas offerts pour les voyages entre le 27 et le 30 mai 2005. **Destinations internationales et soleil :** les tarifs sont basés sur un aller simple et ne sont accessibles qu'à l'occasion de l'achat d'un billet aller-retour. Les billets doivent être achetés au plus tard le 24 mai 2005. Dernière date de départ tel qu'indiqué. Les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, le supplément des frais de carburant, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 20 $, ne sont pas inclus. L'achat à l'avance peut être requis. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. **Destinations canadiennes, américaines, internationales et soleil :** les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. Un séjour minimal ou maximal peut être requis et d'autres conditions peuvent s'appliquer. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada ou de la société en commandite Jazz Air (faisant affaire sous le nom d'Air Canada Jazz[MC]), de United Airlines, de SkyWest ou d'Air Wisconsin (faisant affaire sous le nom de United Express). [MC]Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. [MD]Aéroplan est une marque déposée de la société en commandite Aéroplan.

ACTUALITÉS

Ottawa pourrait interdire l'exportation de médicaments

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – Le ministre fédéral de la Santé, Ujjal Dosanjh, envisage d'interdire les exportations en gros de médicaments aux États-Unis, de façon à éviter toute pénurie de ces produits au Canada.

M. Dosanjh a indiqué qu'il était possible que le Congrès américain adopte bientôt une législation permettant une importation illimitée de produits pharmaceutiques du Canada, ce qui provoquerait une augmentation considérable de la demande de médicaments sur le marché canadien.

« Nous allons certainement examiner la possibilité d'envois de médicaments en gros aux États-Unis pour voir s'ils peuvent être interdits, a dit le ministre hier. L'une des options que nous envisageons est celle-là. Le travail est presque complet et nous allons le soumettre au cabinet dans peu de temps, à moins que des élections ne soient déclenchées. »

Des petites éoliennes seront construites à Chandler

L'investissement de trois millions créera une centaine d'emplois en Gaspésie

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC – Le gouvernement Charest annoncera la semaine prochaine l'implantation d'une usine de construction de petites éoliennes à Chandler, a appris *La Presse*. Cette annonce surviendra quelques jours seulement après le dépôt du rapport d'enquête sur le fiasco du projet de relance de l'usine Papiers Gaspésia.

Cet investissement de 3,3 millions de dollars entraînera la création de 25 emplois la première année et d'une centaine à terme.

Ce projet viendra compenser en partie la redistribution permanente de 331 400 mètres cubes de bois qui étaient jusqu'à tout récemment attribués et réservés à Papiers Gaspésia. La Ville de Chandler s'opposait à cette redistribution, estimant qu'elle pourrait miner la reprise de l'usine par un promoteur.

D'après les informations obtenues par *La Presse* de sources sûres, neuf partenaires sont impliqués dans l'implantation de cette usine de petites éoliennes. Le promoteur du projet est Plastiques Gagnon, une entreprise de Saint-Jean-Port-Joli, qui investira 700 000 $. Ottawa assume une bonne part de l'investissement, puisque la Banque de développement du Canada injectera 840 000 $ et Développement économique Canada, 375 000 $. La Société de développement de Chandler versera, quant à elle, 500 000 $. Québec fera de son côté un effort financier de 260 000 $, alors que le centre local de développement allongera 225 000 $.

Les petites éoliennes construites dans cette usine seront vendues à l'extérieur du pays, notamment dans les pays du Maghreb.

Vingt-cinq emplois seront créés dès la première année. Les activités devraient commencer dans quelques mois. « Sur un horizon de deux à trois ans, une centaine d'emplois seront créés », a-t-on confié à *La Presse*.

Les petites éoliennes construites dans cette usine seront vendues à l'extérieur du pays, notamment dans les pays du Maghreb. Cette annonce n'a donc aucun lien avec les projets de développement de l'énergie éolienne lancés par Hydro-Québec en Gaspésie.

En janvier dernier, le gouvernement Charest avait annoncé un train de mesures pour favoriser la diversification économique de Chandler, dont la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'une usine de petites éoliennes. Les conclusions de cette étude se sont révélées positives.

Une analyse sur la commercialisation des petites éoliennes a également été réalisée. Les résultats sont aussi concluants, a-t-on confirmé à *La Presse*.

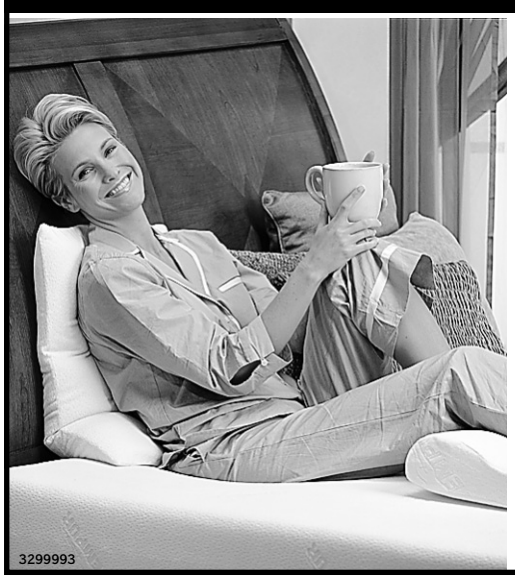
L'implantation de cette usine est l'un des projets sur lesquels compte Québec pour relancer l'économie de Chandler, durement éprouvée depuis l'échec du projet de relance de la Gaspésia. Le gouvernement Charest est toujours à la recherche d'un repreneur pour cette usine.

Prise de bec

En Chambre, hier, le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, a affirmé que la redistribution des volumes de bois réservés à la Gaspésia ne mettait pas en péril la relance de l'usine. « Je me suis assuré que les entreprises qui bénéficient de ces volumes s'engagent à fournir les copeaux nécessaires pour toute reprise des opérations de la Gaspésia », a-t-il expliqué.

La période de questions à l'Assemblée nationale a donné lieu à une prise de bec entre le premier ministre Jean Charest et le chef péquiste Bernard Landry au sujet du rapport Lesage sur les dépassements de coûts du chantier de la société Papiers Gaspésia. Ils se sont accusés mutuellement d'être responsables de l'échec du projet.

mazda 2-20
vroum-vroum
LE PLUS GRAND CONCESSIONNAIRE MAZDA DE MONTRÉAL VOUS OFFRE...
MÉGA VENTE
PLUS DE 200 MAZDA 3 ET MAZDA 3 SPORT DISPONIBLES POUR LIVRAISON IMMÉDIATE
mazda 3 GX 2005
3310073
Louez pour 179 $*/mois ou Achetez pour 16295 $*
FINANCEMENT À PARTIR DE 0 %
PREMIER VERSEMENT DANS 90 JOURS SUR TOUTES LES MAZDA 2005 EN ACHAT
FINANCEMENT 72 MOIS DISPONIBLE
mazda 3 sport GS 2005
Louez pour 215 $*/mois ou Achetez pour 20285 $*
FINANCEMENT À PARTIR DE 0 %
2 ADRESSES, LE PLUS GRAND CONCESSIONNAIRE
Dollard-des-Ormeaux
3800, boul. des Sources
Mtl 335-6331
(514) 685-5555
GARAGE RECOMMANDÉ
Ile-Perrot
1, Don Quichotte
Mtl 875-1925
(514) 453-3333
3310072A
PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS
www.mazda220.com
*Location 60 mois, comptant ou échange équivalent Mazda 3 GX 2005 (970$), Mazda 3 Sport GS (970$). Transport, préparation et taxes en sus. Photos à titre indicati. Détails sur places.

MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS

3299993
■ CONFECTIONNÉ À PARTIR D'UN MATÉRIAU UNIQUE, TEMPUR EST UN PRODUIT SUÉDOIS APPROUVÉ PAR LA NASA.
■ L'UN DES 18 PRODUITS ADMIS AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DE LA TECHNOLOGIE SPATIALE AMÉRICAINE
■ PROCURE UN SOMMEIL PLUS PROFOND, PLUS RÉCUPÉRATEUR EN SOULAGEANT LES POINTS DE PRESSION.
■ IDÉAL POUR PERSONNES STRESSÉES OU AYANT DES PROBLÈMES PHYSIQUES (MAUX, ARTICULAIRES, DOULEURS MUSCULAIRES, ETC.)
SPACE
TEMPUR MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS
Comme si vous flottiez dans l'espace!
MULTI MATELAS
BOUTIQUE MULTI-MATELAS
527 NOTRE-DAME
REPENTIGNY
TÉL. : (450) 582-0637
SANS FRAIS : 1-877-582-0637
Boutique Tout pour le dos
8780, BOUL. SAINT-LAURENT
MONTRÉAL QC
TÉL.: (514) 383-1582
SANS FRAIS : 1 800 268-1582
WWW.TOUTPOURLEDOS.COM
Expérience Sommeil
8025, BOUL. TASCHEREAU
BROSSARD QC
TÉL. : (450) 445-1216
SANS FRAIS : 1 877 NAHTAJO
3314462

4 BONNES RAISONS D'ACHETER UN SPA BIEN ISOLÉ.
L'été est court.
L'automne arrive vite.
L'hiver est rigoureux.
Le printemps se fait attendre.

UN SPA DE QUALITÉ, UN LUXE ACCESSIBLE. À partir de 4999 $
Vous êtes à la recherche d'un spa et vous détestez les vendeurs de piscines ? Chez AQUASPORT, les spas c'est notre spécialité. Nos conseillers savent de quoi ils parlent.Visitez en toute quiétude la plus grande salle de montre à Montréal. Nous offrons exclusivement des spas de qualité et nous faisons l'installation sans intermédiaire. Après l'achat nous vous offrons une formation d'entretien à domicile, un service unique d'AQUASPORT.
DES SPAS DE QUALITÉ. DES CONSEILLERS QUALIFIÉS.
DEPUIS 1982
AQUASPORT
3308370
MONTRÉAL 8866, Boul. Pie IX, (514) 374-5262
HYDROPOOL
1 800 567-6660 www.aquasport.ca
3308358A

REPORTAGE PUBLICITAIRE
MES VACANCES AU QUÉBEC
ÉTÉ 2005
Ricardo sur la route...
Le guide touristique LA PRESSE cyberpresse.ca
3314514A
MES VACANCES AU QUÉBEC
LE NOUVEAU GUIDE LA PRESSE, pour planifier l'été qui vient!


LES COINS PITTORESQUES DU QUÉBEC...
TOUT EN IMAGES, TOUT EN COULEUR
Le samedi 14 mai dans LA PRESSE cyberpresse.ca

Les produits les plus «HOT» au pays

CHRYSLER



Chrysler 300C illustrée

LA CHRYSLER 300 2005
La voiture de l'année 2005
selon *Motor Trend*

CHRYSLER 300 2005

- Moteur V6 de 3,5 L, 250 ch • Radio AM/FM avec lecteur CD
- Lève-glaces, verrouillage et rétroviseurs à commande électrique • Climatiseur • Transmission automatique à 4 vitesses • Programme de stabilité, antipatinage et de freinage antiblocage • Roues de 17 pouces • Télédéverrouillage

ACHETEZ À **29 995 $**Δ

OU LOUEZ À **329 $**† PAR MOIS. LOCATION DE 48 MOIS. COMPTANT INITIAL DE 3 932 $ OU ÉCHANGE ÉQUIVALENT. 0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ.

INSPIRATION INCLUSE



CHRYSLER PACIFICA 2005

- Moteur V6 de 3,8 L, 215 ch · Transmission automatique à 4 vitesses avec AutoStick[MC]
- Climatiseur bizone avec filtre à air
- Système audio numérique à 6 canaux avec radio AM/FM, lecteur CD, 7 haut-parleurs et amplificateur de 200 watts, et commandes audio montées sur le volant · Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique · Freins à disques ABS aux 4 roues · Télédéverrouillage

ACHETEZ À **29 998 $**Δ

OU LOUEZ À **329 $**† PAR MOIS. LOCATION DE 36 MOIS. COMPTANT INITIAL DE 3 816 $ OU ÉCHANGE ÉQUIVALENT. 0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ.



CHRYSLER SEBRING 2005

- Moteur 4 cylindres de 2,4 L, 150 ch
- Transmission automatique à 4 vitesses
- Climatiseur
- Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
- Sacs gonflables avant de nouvelle génération
- Télédéverrouillage

ACHETEZ À **18 998 $**Δ

ET OBTENEZ **0%*** DE FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 36 MOIS.

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP$_{MD}$ • DODGE OU CHRYSLER.CA

3311808A

FINANCEMENT OFFERT EXCLUSIVEMENT PAR
Services financiers Chrysler

Δ Les prix comprennent les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et sont établis pour la Chrysler 300 2005 avec l'ensemble 24H. † Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la Chrysler 300 2005 avec l'ensemble 26H et de 36 mois pour la Chrysler Pacifica 2005 avec l'ensemble 26H, pour la Chrysler Sebring 2005 avec l'ensemble 24H et la Chrysler Pacifica 2005 avec l'ensemble 28H. * 0 % de financement à l'achat jusqu'à 36 mois pour la Chrysler Sebring 2005 avec l'ensemble 24H. † Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la Chrysler 300 2005 avec l'ensemble 26H et de 36 mois pour la Chrysler Pacifica 2005 avec l'ensemble 28H. * 0 % de financement à l'achat jusqu'à 36 mois pour la Chrysler Sebring 2005 avec l'ensemble 24H. † Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la Chrysler 300 2005 avec l'ensemble 26H et de 36 mois pour la Chrysler Pacifica 2005 avec l'ensemble 28H. Le dépôt de sécurité est de 0 $ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage (lorsque applicables), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, frais d'administration des concessionnaires et taxes en sus. Offres exclusives et d'une durée limitée qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre, à l'exception du programme d'aide aux handicapés physiques, et qui s'appliquent à la livraison au détail des modèles 2005 neufs en stock sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire participant peut devoir échanger ou commander un véhicule. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Photos des véhicules à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep$_{MD}$ • Dodge du Québec

CHRYSLER
Jeep
DODGE
CINQ ÉTOILES

ACTUALITÉS

Couillard présente un projet de loi antitabac audacieux et musclé

GILLES NORMAND

QUÉBEC – C'est un projet de loi antitabac audacieux et musclé qu'a présenté hier le ministre de la Santé, Philippe Couillard.

À partir du 1er janvier 2006, il sera interdit de fumer dans les salles de bingo, les restaurants, les centres commerciaux, les centres de congrès, les salles de quilles, les salles de billard et autres lieux de divertissement. Les aires de fumeurs dans ces endroits devront donc disparaître.

Le projet de loi étend même ses interdictions jusque dans les réceptions privées ainsi que dans les clubs, cercles et autres organismes à but non lucratif auxquels seuls les membres ou leurs invités ont accès, sauf si ces activités ont lieu dans un domicile.

« Je crois que cela aura un impact majeur. L'objectif principal que nous visons est de protéger la santé des gens contre la fumée secondaire », a indiqué le ministre Couillard, qui donne aussi le pouvoir aux municipalités d'interdire la vente du tabac dans certains lieux extérieurs.

« C'est un grand pas en faveur de la santé publique », a commenté Louis Gauvin, coordonnateur de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. François Damphousse, directeur du bureau québécois de l'Association pour les droits des non-fumeurs, accueille aussi favorablement le projet, mais il aurait préféré qu'on ne prévoit pas de fumoir pour les employés et les propriétaires d'un bar. « Le fumoir ne règle pas le problème. Mais c'est un progrès énorme, nous félicitons le ministre », a précisé M. Damphousse.

Le projet de loi 112 fera l'objet d'une consultation en commission parlementaire, a laissé entendre le leader du gouvernement, Jacques Dupuis, mais il est clair qu'il y a une volonté ferme de le faire adopter avant la fin de la session du printemps.

Les taxis aussi

Les taxis et autres véhicules transportant deux personnes ou plus et obligatoirement utilisés dans le cadre d'un travail y passent aussi, de même que les tentes, chapiteaux et autres installations semblables, y compris celles qui sont fixées sur des terrasses accueillant le public.

Il sera interdit de fumer dans les aires communes des immeubles comportant de six à 12 logements, ce qui s'ajoute à l'interdiction actuelle pour les immeubles de plus de 13 unités.

L'usage du tabac sera également proscrit à l'extérieur d'un établissement de santé et des services sociaux, d'un établissement d'enseignement de niveau postsecondaire, d'un centre de la petite enfance, ainsi que d'un lieu où se déroulent des activités destinées aux mineurs.

Le projet de loi veut interdire l'usage du tabac sur les terrains des écoles primaires et secondaires, aux heures où ces établissement accueillent des élèves. Cette mesure entrerait en vigueur le 1er septembre 2006.

Le projet de loi 112 prévoit accorder le droit de fumer dans un fumoir fermé et ventilé, ne pouvant être utilisé que par les dirigeants et les employés du lieu où il se trouve, ainsi que par les personnes hébergées dans un tel établissement.

La loi limitera à 40 % les chambres d'un établissement d'hébergement touristique, d'un établissement de psychiatrie offrant de l'hébergement, d'un centre d'hébergement de soins de longue durée, d'un centre de réadaptation ou d'un organisme offrant de l'hébergement aux personnes démunies ou en détresse.

On pourra fumer dans un salon de cigare existant au 10 mai 2005 et répondant à des conditions strictes d'aménagement et d'utilisation, mais l'exploitant ne pourra y servir des repas. Il faudra cependant que l'établissement ait tiré un revenu brut de plus de 20 000 $ au cours de l'année d'imposition précédente pour être qualifié. Au plus tard le 1er juin 2006, le salon de cigares sera un lieu fermé et ventilé.

Les jeunes

Le projet de loi veut interdire l'usage du tabac sur les terrains des écoles primaires et secondaires, aux heures où ces établissement accueillent des élèves. Cette mesure entrerait en vigueur le 1er septembre 2006.

Les sanctions pénales et administratives prévues en cas de vente de tabac à un mineur seront majorées : l'amende passera de 300 $ à 500 $ pour un commerçant et il encourra une suspension du droit de vendre du tabac pour une période d'un mois dès la première infraction.

Une nouvelle amende est décrétée pour un employé de cette maison qui aurait vendu du tabac à un mineur et celle-ci variera de 100 $ à 300 $.

Il sera désormais interdit de vendre du tabac dans les théâtres, cégeps, universités, lieux de loisir, bars, brasseries, tavernes et restaurants avec permis d'alcool. Il y aura interdiction totale de vendre du tabac au moyen d'un appareil distributeur.

Des politiques interdisant complètement de fumer dans les lieux publics sont déjà appliquées au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, ainsi que dans certaines villes canadiennes comme Ottawa. Il en est ainsi dans les États américains du Maine, de la Californie, du Massachusetts et à New York, de même qu'en Norvège et en Irlande.

Ford vous signale que...





PNEUS Goodyear® Integrity P185/65R14 69,28 $*

ENTRETIEN DU PRINTEMPS† À partir de 34,95 $

Comprend : vidange d'huile, remplacement du filtre à huile, inspection multipoint et rapport d'inspection

VÉRIFICATION DE LA GÉOMÉTRIE DES ROUES‡ 29,95 $

PROFITEZ AUSSI DE NOTRE SUPER OFFRE POUR LES FREINS.

* Prix par pneu. Frais d'installation et d'équilibrage exclus. Toutes les garanties courantes des fabricants de pneus s'appliquent. Taxes et droits gouvernementaux de 3 $ par pneu en sus.

† L'offre s'applique à la plupart des voitures et camionnettes. Frais supplémentaires pour les véhicules équipés d'un moteur diesel. Jusqu'à 5 litres d'huile-moteur MotorCraft[MD]. Un rapport d'inspection détaillé vous est remis suivant chaque service d'entretien.

‡ L'offre s'applique à la plupart des véhicules utilitaires légers dont le PTAC ne dépasse pas 3 863 kg. Des frais supplémentaires s'appliquent si le réglage de la géométrie est nécessaire.

Toutes taxes en sus. Chez les conseillers Ford Service de Qualité participants. Ces derniers peuvent vendre moins cher. L'offre prend fin le 20 mai 2005.

Service de Qualité[MS]
On connaît votre véhicule, on l'a construit.

ford.ca

Ford
Bien pensé

3303827A 3306340

LES VOYAGEURS EN PARTANCE POUR...
VACANCES VOYAGE
Tous les mercredis et samedis dans LA PRESSE

Loto Québec — Résultats
TVA, le réseau des tirages

Banco — Tirage du 2005-05-10 — Banco Spécial
03 10 16 20 21 22 24 27 28 29
33 34 37 38 44 48 49 52 59 70

La Québécoise — Tirage du 2005-05-10 : 3 787 — 4 4993
Extra — Tirage du 2005-05-10 — NUMÉRO 848944

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Loto 6/49 — PROCHAIN GROS LOT CE SOIR 14 000 000 $

Cabanons Fontaine
1976-2005

1 OU Rabais de 6 % sur les modèles préfabriqués*

Kit du bricoleur
2 Rabais de 6 % sur le KIT A*
OU Rabais de 5 % sur le KIT B*

3 Payez le solde 3 mois après la livraison sans frais sans intérêt*



Montréal et banlieue . . . . . (450) 536-3563
Autres régions 1 888 838-3563
3497, ch. de l'Industrie, St-Mathieu de Beloeil www.cabanons.com

* Applicable sur le prix de base. Certaines conditions s'appliquent. Voir les détails chez votre marchand. Offre valide jusqu'au 31 mai 05

3301774A Licence R.B.Q. : 8240-6026-4

Quand vous quittez, laissez toujours deux semaines d'avis.

Réservez deux semaines à l'avance et économisez avec *Avantage Tarif*, de WestJet.
N'attendez pas à la dernière minute pour dénicher les bas prix. Grâce à notre *Avantage Tarif*, bénéficiez d'une valeur exceptionnelle 14 jours avant de partir. Planifier ses vacances est déjà assez stressant, en profiter ne devrait pas l'être.

Destinations canadiennes • Aller simple à partir de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal

À PARTIR DE 109 $* TORONTO PEARSON	À PARTIR DE 129 $* HALIFAX / MONCTON	À PARTIR DE 169 $* WINNIPEG	À PARTIR DE 179 $* THUNDER BAY	À PARTIR DE 209 $* ST. JOHN'S	À PARTIR DE 249 $* CALGARY / EDMONTON	À PARTIR DE 269 $* ABBOTSFORD
À PARTIR DE 279 $* VANCOUVER	À PARTIR DE 289 $* SASKATOON	À PARTIR DE 299 $* REGINA	À PARTIR DE 309 $* KELOWNA	À PARTIR DE 329 $* VICTORIA	À PARTIR DE 349 $* PRINCE GEORGE	À PARTIR DE 359 $* COMOX / FORT MCMURRAY

Encore plus de super aubaines sur **westjet.com**.

ÉQUIPE SYMPA • ENREGISTREMENT SUR LE WEB • NOUVEAUX AVIONS À RÉACTION • TÉLÉ EN DIRECT PAR SATELLITE GRATUITE • PLUS D'ESPACE POUR LES JAMBES • BAS TARIFS • FAUTEUILS EN CUIR • SERVICE PONCTUEL

AIR MILES — Des voyages et bien davantage[md]

Appelez votre agent de voyages ou réservez en ligne sur **westjet.com**, tout en accumulant de précieux milles de récompense AIR MILES[md]. Ou simplement, appelez au **1 877 956-6982**.



WESTJET

* Le nombre de places à ces tarifs est limité et les places ne sont pas disponibles sur tous les vols. Achat préalable de 14 jours nécessaire. Nouvelles réservations seulement. Taxes additionnelles, frais supplémentaires et surtaxes en sus, s'il y a lieu. Non remboursable. Cette offre peut être combinée à d'autres tarifs. Les vols pourraient ne pas opérer les jours de vente annoncés. Tarifs « aller » seulement. Des vols de correspondance pourraient être nécessaires. Les tarifs annoncés sont offerts les mardis et mercredis. Tarifs légèrement plus élevés les autres jours de la semaine. Md/mc Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V. employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Inc. et par WestJet.

3317100A

ACTUALITÉS

La CSN part en guerre contre les licenciements massifs sauvages

TRISTAN PÉLOQUIN

La Confédération des syndicats nationaux, dont les membres sont réunis en congrès cette semaine, réclame du gouvernement un renforcement de la Loi sur les normes du travail de façon à rendre les « licenciement massifs sauvages » plus difficiles.

La centrale estime que depuis 2003, un peu plus de 6500 de ses membres ont été victimes de licenciements collectifs ou de fermetures liées à des transferts de production à l'étranger. « Ce n'est pas un problème conjoncturel qui se limite uniquement au secteur industriel, affirme la présidente de la centrale, Claudette Carbonneau. La question des mises à pied massives, on l'a vu avec les pertes d'emplois dans le secteur du textile mais aussi avec de nombreuses autres fermetures récentes, est un problème criant d'actualité et nous croyons qu'il est temps d'ouvrir le débat. »

Selon Mme Carbonneau, il suffirait d'ajouter à la Loi sur les normes du travail quelques dispositions pour rendre plus contraignantes et plus acceptables les mises à pied collectives. « Nous souhaitons qu'il y ait d'abord plus de transparence dans le processus. On entend souvent que les entreprises sont responsables à l'égard de leurs actionnaires. Cela doit l'être également pour leurs employés », plaide-t-elle.

« La question des mises à pied massives est un problème criant d'actualité et nous croyons qu'il est temps d'ouvrir le débat. »

La CSN souhaite entre autres que des délais plus longs soient donnés aux travailleurs entre l'annonce de la fermeture et les mises à pied, et même que des pénalités soient imposées aux entreprises contrevenantes.

« Si on prend le cas d'Olymel, une entreprise rentable qui vient d'annoncer la disparition imminente de plus de 500 emplois à Granby, Laval, Magog, il est clair qu'une loi plus sévère nous aurait permis de limiter les dégâts, fait valoir Jean Lortie, président de la Fédération du commerce. Si on avait connu les intentions de l'entreprise, ne serait-ce que quelques semaines à l'avance, on aurait pu aider les employés à chercher un autre emploi ou à s'inscrire à des formations académiques. Mais comme c'est là, il est déjà trop tard pour s'inscrire dans la plupart des institutions scolaires. »

Consciente que ce projet risque de se heurter aux intentions du gouvernement provincial, Mme Carbonneau croit qu'il faudra mener une vaste campagne de mobilisation pour faire connaître les revendications de la centrale à ce sujet. « La négociation des conventions collectives peut aussi agir comme levier dans ce dossier », affirme-t-elle.





ACTUALITÉS

La télé aide les enfants à apprendre

ARIANE KROL

CHICOUTIMI – Les enfants ne regardent pas la télévision seulement pour se divertir, mais pour apprendre des choses très différentes de ce qu'on leur montre à l'école, ont constaté des chercheurs de l'Université Laval en interrogeant des enfants du primaire.

Pour savoir ce que les enfants pensent vraiment, les responsables de l'étude leur ont fait faire des associations de mots. Les termes qu'ils associent à l'expression « apprendre » sont révélateurs : « école » et « devoir » reviennent très souvent (à 82 et 38 reprises respectivement), mais « télévision » est cité 25 fois, presque aussi souvent que le mot « lire » (27 reprises) et ex aequo avec le terme « étudier ».

Les chercheurs ont interrogé 378 écoliers de 7 à 12 ans en milieux favorisé, défavorisé et rural, à Montréal, à Québec, en Beauce et dans les Cantons-de-l'Est.

« Nous avons été surpris par la diversité des apprentissages des enfants, par ce qu'ils nous disent apprendre de la télévision », a souligné Estelle Lebel, professeure au département d'information et de communication, dans sa présentation au congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS). En entrevue, les écoliers ont donné des réponses comme : « Je regarde ce programme-là parce qu'elle (un personnage) est un peu plus vieille que moi, alors je peux voir comment on se comporte à cet âge-là. » C'est sans doute la raison pour laquelle des enfants de deuxième année ont indiqué que leur émission préférée était *Ramdam*, où l'on voit surtout des adolescents et des adultes. « Ils apprennent ce qu'est l'amour, comment embrasser, comment se vêtir. Ce sont des apprentissages qui ne sont pas valorisés : apprendre, c'est apprendre à lire et à écrire. Pourtant, c'est prouvé que l'émotif contribue à l'apprentissage. Mais l'école est restée dans le rationnel et le nie », dit Estelle Lebel.

« Ils apprennent comment embrasser, comment se vêtir. Des apprentissages qui ne sont pas valorisés. »

Les enfants semblent entretenir un rapport ambigu avec certains types d'émissions. Des entrevues réalisées avec près de 200 écoliers révèlent que si la majorité préfèrent les émissions drôles, qui reflètent la réalité ou qui sont éducatives, 36 % des répondants (surtout des garçons) s'intéressent aussi aux émissions pour adultes, incluant celles à contenu sexuel, et 22 % (surtout des enfants de deuxième année) avouent leur penchant pour l'action et la violence.

Et pourtant, lorsqu'on leur demande quels sont les contenus négatifs montrés à la télé, ce sont les films violents, d'horreur et érotiques qui sont les plus souvent cités. La contradiction n'est peut-être qu'apparente. « La télévision est mal vue à cause des contenus violents ou érotiques, mais les enfants sont attirés par ça. Les enfants associent le fait de regarder la télé à un mode d'apprentissage parce qu'elle les met en contact avec le monde », note la chercheuse Marie-Thérèse Atséna Abogo.

Les universitaires ont aussi interrogé les parents et les enseignants de ces enfants. Ils sont en train d'analyser ces données, qu'ils présenteront l'an prochain. « Les réponses sont très différentes, ils n'ont pas du tout la même représentation de la télé », dit Estelle Lebel. Elle souhaite que le rôle joué par le petit écran dans l'apprentissage des enfants soit davantage pris en considération.

vancouver 2010
TM/MC
Bell
GRAND PARTENAIRE NATIONAL

Les Olympiques, ça prend du support!

BELL CANADA, GRAND PARTENAIRE NATIONAL DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE VANCOUVER 2010.



Profitez de cette offre compétitive :
• phototéléphone à 0$
• appels illimités au Canada pendant 6 mois.

COUREZ LA CHANCE DE VOUS ENVOLER POUR LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2006 À TURIN, EN ITALIE[1].

Magasins Espace Bell et Bell Mobilité

L'offre prend fin le 15 mai 2005; réservée aux nouvelles activations de l'appareil sur un forfait Tout-en-un avec un engagement de 3 ans. Les appels au Canada doivent être faits à partir de la zone de couverture de Bell Mobilité; sinon, des frais d'interurbain et d'itinérance peuvent s'appliquer. Services disponibles là où la technologie le permet. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent. Prix/offre(s) et options sujets à changement sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Taxes en sus. Jusqu'à épuisement des stocks. D'autres conditions s'appliquent. [1]Aucun achat requis. Concours ouvert aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de majorité dans leur province de résidence et prend fin le 15 mai 2005. 1 prix à gagner (valeur de 25 000 $). Règlement du concours disponible en magasin.

Espace Bell

Anjou
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257

Beloeil
Mail Montenach
(450) 446-7176

Brossard
Mail Champlain
(450) 465-8759

Châteauguay
Centre régional Châteauguay
(450) 691-7665

Coaticook
18, rue du Manège
Place J.R. Lefebvre
(819) 849-9997

Cowansville
Domaine du Parc
(450) 263-4444

Delson
5, route 132
(450) 635-9999

Dollard-des-Ormeaux
3352, boul. des Sources
(514) 684-6846

3699, boul. St-Jean
(514) 626-8888

Dorion-Vaudreuil
84, boul. Harwood
(450) 424-1416

Dorval
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222

Drummondville
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178

Promenades Drummondville
(819) 474-4433

Gatineau
Promenades de l'Outaouais
(819) 246-2355

Granby
Galeries de Granby
(450) 777-4058

Hull
Galeries de Hull
(819) 771-2716

Joliette
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533

LaSalle
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071

Laval
1655, boul. St-Martin Ouest
(450) 680-1010

Carrefour Laval
(450) 681-3344

Carrefour Laval (kiosque)
(450) 978-7133

Centre Laval
(450) 680-2355

Longueuil
Place Longueuil
(450) 679-4558

Montréal
Boul. Décarie
(angle Jean-Talon)
(514) 739-7777

9280, boul. de l'Acadie
(514) 385-0770

5187, avenue Papineau
(angle Laurier)
(514) 526-2020

892, rue Ste-Catherine Ouest
(514) 866-6686

Centre Rockland
(514) 340-1269

Place Alexis-Nihon
(514) 939-2439

Place Dupuis
(514) 844-1313

Place Versailles
(514) 353-8847

Plaza Côte-des-Neiges
(514) 342-5444

Tour Jean-Talon
(Rez-de-chaussée)
(514) 270-1155

Montréal-Nord
Place Bourassa
(514) 322-3202

Mont-Tremblant
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404

Pointe-aux-Trembles
12530, rue Sherbrooke Est
(514) 645-4455

Pointe-Claire
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992

Repentigny
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455

Les Galeries Rive-Nord
(450) 657-4455

Rosemère
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838

Place Rosemère
(450) 435-0024

Salaberry-de-Valleyfield
Centre commercial Valleyfield
(450) 377-1256

Shawinigan
1 Plaza de la Mauricie
(819) 539-8691

Sherbrooke
2700, rue King Ouest
(819) 823-9994

Carrefour de l'Estrie
(819) 565-1605

Sorel
Les Promenades de Sorel
(450) 742-6789

St-Bruno-de-Montarville
Les Promenades St-Bruno
(450) 441-1535

Ste-Agathe-des-Monts
80A, boul. Morin
(819) 321-0265

St-Eustache
Place St-Eustache
(450) 623-8500

St-Hubert
5190, boul. Cousineau
(450) 676-9919

3879, boul. Taschereau
(450) 926-2020

St-Hyacinthe
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749

St-Jean-sur-Richelieu
391, boul. Séminaire Nord
(450) 348-5210

Carrefour Richelieu
(450) 349-4400

St-Jérôme
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926

St-Laurent
La Place Vertu
(514) 335-2355

St-Léonard
6050, boul. Métropolitain Est
(514) 257-9292

Centre Le Boulevard
(514) 376-2288

Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
(450) 964-7985

Tracy
604, route Marie-Victorin
(450) 746-7777

Trois-Rivières
5691, boul. Jean XXIII
(819) 376-6849

Centre Les Rivières
(819) 691-0482

Victoriaville
567, boul. des Bois-Francs Sud
(819) 357-7777

La Grande Place des Bois-Francs
(819) 357-5776

PRÉSENTEZ CE COUPON ET RECEVEZ VOTRE ÉPINGLETTE DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE VANCOUVER 2010.
Pas besoin d'entraînement!

Procurez-vous l'édition limitée de l'épinglette des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010, offerte GRATUITEMENT dans les magasins Espace Bell et Bell Mobilité exclusivement.

MC © COVAN, 2005. Utilisée sous licence. Limite de une épinglette par client. Pour un temps limité, jusqu'à épuisement des stocks.

vancouver 2010
Bell
GRAND PARTENAIRE NATIONAL

3313062A
3316303

Tuerie évitée de justesse dans une école au Nouveau-Brunswick

SARA CHAMPAGNE
ET PRESSE CANADIENNE

Une tuerie comme celle perpétrée à l'école secondaire Columbine, aux États-Unis en 1999, a peut-être été évitée de justesse au Nouveau-Brunswick. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a arrêté un adolescent de 15 ans de la région de Miramichi qui détenait une liste de 24 personnes à abattre.

Les enquêteurs de la GRC croient que l'adolescent projetait de faire irruption dans son école afin de commettre un massacre. Il était armé jusqu'aux dents.

Ils ont découvert des fusils de chasse, des munitions, des armes de poing et des fusils pour tirer des balles de peinture en fouillant la maison du jeune homme, dimanche soir, à Néguac. Des couteaux, des machettes, un masque à gaz et des accessoires pour la consommation de drogue ont aussi été saisis. L'adolescent devra répondre à des accusations de menaces de mort. D'autres chefs d'accusation pourraient être déposés au cours des prochaines heures.

Plusieurs camarades de classe de son école, le Miramichi Valley High School, figuraient sur sa liste. L'un de ces élèves s'est dit consterné d'apprendre qu'il aurait pu être une cible, le jeune homme arrêté étant, à son avis, « un garçon charmant dont la seule particularité était de se vêtir différemment ».

Les enquêteurs ont réussi à mettre la main au collet de l'adolescent à la suite d'une plainte déposée par un jeune d'une autre école qui disait être victime de menaces.

Les jeunes auraient voulu se venger après avoir été victimes de « taxage » de la part de leurs camarades de classe.

« Taxage » et vengeance

L'enquête des policiers a également conduit à l'arrestation d'un deuxième adolescent de 15 ans, qui fera aussi face à des accusations de menaces de mort. Mais rien ne laisse croire pour le moment que les jeunes agissaient ensemble.

Selon le sergent Kevin Leahy, responsable des opérations pour la GRC dans la péninsule acadienne, les jeunes auraient voulu se venger après avoir été victimes de « taxage » de la part de leurs camarades de classe.

Le père du premier adolescent arrêté a été accusé d'entreposage non sécuritaire d'armes à feu. L'enquête se poursuit pour déterminer l'origine des armes à feu et munitions retrouvées dans la maison du jeune.

Du déjà vu

En mars dernier, trois adolescents soupçonnés d'avoir fomenté un complot pour tuer des enseignants et des élèves d'une école secondaire de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, avaient été arrêtés.

Les trois adolescents, de 15 et 17 ans, tous des cadets de l'air, prévoyaient commettre leur massacre le 20 avril, six ans jour pour jour après la tuerie à l'école secondaire Columbine, de Littleton, au Colorado, qui avait fait 15 morts. Ces cadets de Saint-Jean avaient élaboré leur complot au cours d'un voyage organisé à Québec, et prévoyaient se servir de bombes artisanales. Ils avaient eux aussi dressé une liste de personnes à tuer.



PHOTO PC ©

La GRC a découvert des fusils de chasse, des munitions, des armes de poing et des fusils pour tirer des balles de peinture en fouillant la maison d'un jeune homme, dimanche soir, à Néguac.

PROCÈS DE STEVEN BERTRAND

Les plaidoiries se poursuivent

ANDRÉ CÉDILOT

Incarcéré depuis un peu plus de deux ans pour l'importation de 49 kg de cocaïne, Steven Bertrand, un associé du chef des Hells Angels Nomads, Maurice Boucher, attend sa sentence pour son implication dans un prospère réseau de trafiquants qui avait ses assises à Laval et Mont-Laurier.

Dans sa plaidoirie hier, l'avocate du ministère public, Joëlle Saint-Germain, n'a pas manqué de souligner que Bertrand — il a plaidé coupable à des accusations liés au trafic de drogue — était le pivot de cette organisation dont il tirait les ficelles à partir du pénitencier.

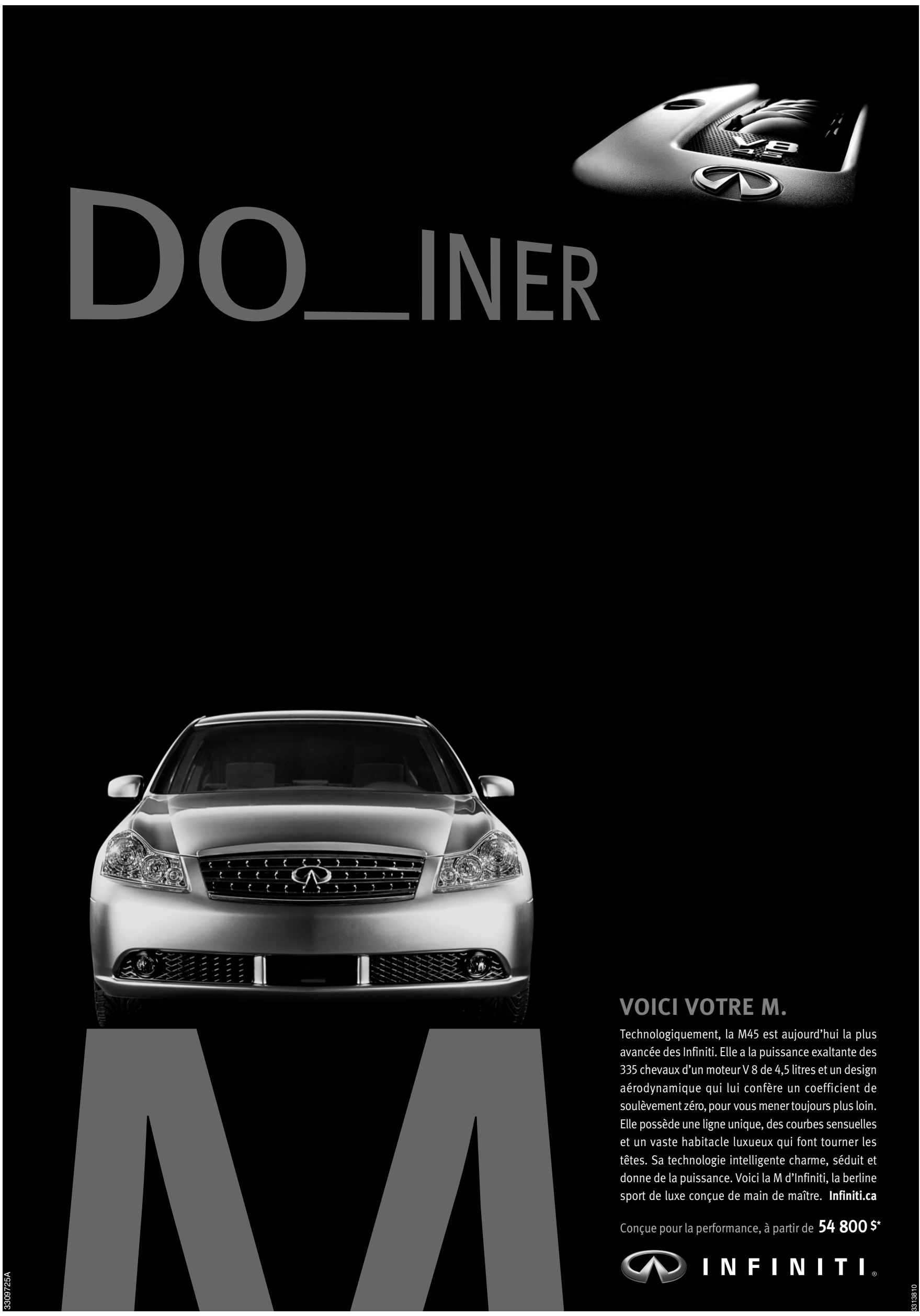
À en croire la poursuite, l'avocat Benoît Cliche agissait comme « facilitateur » entre le détenu Steven Bertrand et les autres membres du clan qui trempaient dans le trafic de cocaïne et de cannabis. Les accusations pénales portées à la fin de 2003 contre le criminaliste montréalais sont toujours devant le tribunal. En attendant son procès, il continue sa pratique du droit.

Dans l'exposé qu'elle a commencé à faire, Me Saint-Germain a d'ailleurs fait référence à quelques reprises à Me Cliche. Au juge Fraser Martin, qui aura à décider de la peine à imposer à Bertrand, l'avocate de la Couronne a notamment fait entendre divers enregistrements que les policiers ont interceptés secrètement durant l'enquête qu'ils ont menée de février 2002 à novembre 2003.

Ces bandes sonores démontrent notamment qu'en février 2003, un trafiquant à la solde de Bertrand a sollicité l'aide de Me Cliche pour régler un conflit de territoire. Il était aussi question de vente de cocaïne de mauvaise qualité. « Je veux de la protection, et que quelqu'un dise à Steven que ça n'a pas de bons sens », a-t-il dit à l'avocat, peu après avoir reçu la visite impromptue à son domicile de trois « colosses » qui cherchaient à lui collecter de l'argent.

« C'est les gars du Nord qui écoeurent ? » s'est informé Me Cliche. « Non, c'est des gars de la ville », a répliqué le trafiquant, en précisant qu'il s'agissait de motards qui contrôlaient la vente de stupéfiants dans le voisinage des rues Cartier et Sainte-Catherine. « J'ai pas l'intention de me faire faire mal, je me suis fait tirer une fois, c'est assez », a-t-il renchéri en implorant l'avocat d'intervenir en son nom auprès de Bertrand. « Je vais t'arranger ça », a fini par dire Me Cliche. L'affaire s'est réglée dans le bureau de l'avocat à la suite d'une « discussion privée » avec Stéphane Sévigny, des Rockers de Montréal.

Me Saint-Germain continuera sa plaidoirie aujourd'hui. Il reviendra ensuite aux avocats de Steven Bertrand de s'adresser à la cour.



*PDSF de la M35 2006 d'Infiniti (A4TG76 AA00). PDSF de la M45 Sport 2006 d'Infiniti (A4SV76 AA00) telle qu'illustrée; 71 800 $. Taxes, immatriculation, assurance et frais de transport et de pré-livraison (1322 $/1330 $) en sus. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. Voyez votre concessionnaire Infiniti le plus près pour connaître tous les détails.

Solarium de PARIS
www.solariumdeparis.ca
Leader mondial du solarium de polymère!
à partir de $2499**
ACCESSOIRES GRATUITS* jusqu'à $1500
✓ Estimation GRATUITE
✓ Nécessite AUCUNE FONDATION
✓ S'installe facilement sur votre PATIO EXISTANT
✓ Porte coulissante et fenêtres moustiquaires INCLUSES
✓ Vidéo d'assemblage INCLUS
✓ Séminaire d'installation en succursale GRATUIT
✓ Ø dépôt, Ø intérêt, Ø paiement avant JANVIER 2006†
3269136A
RIVE-NORD
Terrebonne (Siège social)
2275, boul. des Entreprises
(Autoroute 640 sortie 35)
(450) 477-4441
1-888-301-1444
MONTRÉAL
St-Laurent
3870 Côte-Vertu
(514) 339-9393
1-866-379-9393
RIVE-SUD
Longueuil
464, boul. Roland-Therrien
(450) 442-4441
1-866-330-4441
†Sur approbation du service de crédit VISA Desjardins. Aucun paiement ni intérêt exigés avant janvier 2006. Voir détails en magasin. *À l'achat d'un solarium, obtenez jusqu'à 1 500$ d'accessoires, selon la dimension du solarium. Ne peut être jumelée à aucune autre promotion. Quantité limitée. Voir détails en magasin. **La valeur du solarium peut varier selon le modèle du solarium. La photo peut différer. Promotion en vigueur jusqu'au 31 mai 2005. RBQ : 8284-3111-30
APPROUVÉ CAN/ULC LABORATORY

VOULEZ-VOUS PASSER LA NUIT AVEC NOUS ?

Le Relais pour la vie.
Un grand relais amical
qui dure toute la nuit
pour amasser des fonds
pour vaincre le cancer.

Relais pour la vie

Société canadienne du cancer
Canadian Cancer Society

Ensemble, plus forts!

En collaboration avec

Norampac
Nautilus Plus

Juin sera le mois du Relais pour la vie.
37 événements auront lieu partout au Québec.

Consultez la liste des événements et inscrivez-vous au www.cancer.ca ou au 1 888 939-3333

3316899A

ACTUALITÉS

Giroux en savait plus que la police...

CHRISTIANE DESJARDINS

Comment Pascal Giroux pouvait-il savoir que le meurtrier de Manon L'Écuyer avait téléphoné d'une cabine téléphonique pas très loin de chez lui, le soir du 8 juillet 2001, alors que la police ne l'a appris que récemment ?

Cette question, Me Geneviève Gratton l'a posée avec insistance à Giroux, qui n'a pas pu donner de réponse claire, hier. Cet appel a été fait à l'employeur de Manon L'Écuyer, Location Brossard, vers 22 h, le dimanche 8 juillet 2001. La personne, qui changeait sa voix, a simplement dit : « C'est pour dire que Manon sera pas là demain, juste mardi. » Cet appel, enregistré sur le répondeur de l'entreprise, est devenu une pièce cruciale de l'enquête. Le soir du 8 juillet, personne, hormis le meurtrier, ne savait que Manon ne rentrerait pas à son travail le lendemain. En fait, tout l'entourage de la jeune femme la croyait à Mont-Tremblant pour le week-end avec Giroux, comme elle l'avait annoncé elle-même. Elle n'a été portée disparue que le mardi, et ce n'est que le jeudi qu'on a retrouvé son cadavre caché dans la boîte de son lit. En fait, on estime que Manon L'Écuyer a été tuée tôt le matin du 7 juillet.

Pendant l'enquête, les policiers ont retracé l'origine de ce fameux appel en se fiant au numéro de téléphone. Il correspondait à un numéro de Cowansville, ce qui était bien déroutant. Ce n'est que tout récemment, en cours de procès, qu'ils se sont rendu compte qu'il y avait eu une erreur de transcription dans le numéro de téléphone en question. Le premier chiffre était erroné.

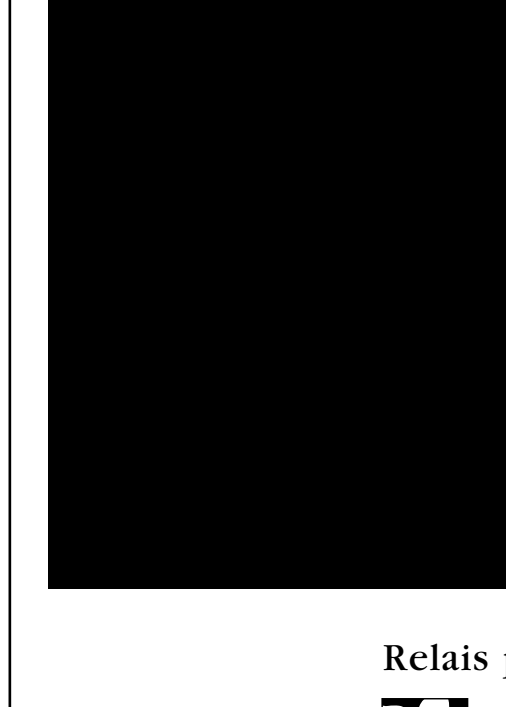
L'erreur réparée, on a constaté que l'appel avait été fait d'une cabine téléphonique de la rue Victoria, à Saint-Lambert. Giroux habite Longueuil, la localité voisine. Or, quand Giroux a écrit un scénario, en 2003, pour expliquer la mort de Manon L'Écuyer, dans le but de se disculper, il a mentionné que les personnes impliquées dans la mort de Manon avaient téléphoné d'une cabine pas très loin de chez Pascal Giroux. « Simon demande à Serge de se rendre alentour de l'appartement à Pascal vers 22 h à soir, de téléphoner au travail de Manon et de faire attention pour qu'on ne le reconnaisse pas. Pas trop proche de son appartement. Y'a rien qu'à dire que Manon rentre pas lundi », écrivait-il dans une lettre de 20 pages qu'il faisait parvenir de façon anonyme à Télévision Quatre Saisons, en septembre 2003.

Dans cette lettre, il se faisait passer pour un type impliqué dans la mort de Manon, avec trois autres personnes, dont l'ex-petit ami de la jeune femme, Simon Tassé. Cette lettre est devenue une preuve à charge supplémentaire contre Giroux. Au procès, il a admis avoir inventé cette histoire à partir des éléments de preuve, pour « rediriger l'enquête ». Selon lui, l'enquête qui le désignait comme suspect numéro un était mal faite. Le procès se poursuit aujourd'hui avec les plaidoiries des avocats.

LE PROCÈS GIROUX

> Événement : procès de Pascal Giroux, 39 ans, accusé du meurtre non prémédité de Manon L'Écuyer, 30 ans.
> Circonstances du crime : la jeune femme a été assassinée le 7 juillet 2001, dans son logement de LaSalle. Son cadavre a été caché dans la boîte de son lit.
> Hier : Giroux était contre- interrogé par la Couronne.
> Aujourd'hui : les avocats feront leurs plaidoiries.

FABRICVILLE
VOTRE MÉGA MAGASIN MODE ET DÉCOR MAISON
www.fabricville.com
SOLDE GRAND MÉNAGE du printemps
TOUT COTONS et POLY/COTONS mode
L'INVENTAIRE • unis • imprimés • extensibles • brodés, et plus
50% de rabais
TOUT L'INVENTAIRE
JACQUARDS
• lourds pour draperie et ameublement
• unis ou fils-teints
Coup. jusqu'à 49,99m
CREATIONS par FABRICVILLE
ENSEMBLE TRINGLE MÉTALLIQUE
• incluant tringle, supports et embouts
• extensibles 28-48po/48-86po/66-120po
Coup. jusqu'à 99,99 ens.
ARTICLES DE COUTURE
DENTELLES et GARNITURES «Supreme» 35% de rabais
BROCHES «DPR» 40% de rabais
Simplicity NEW LOOK 1,99 ch.
3315890
Le symbole "Moins cher pour membres" indique les prix membres club elite. Escomptes non-membres aussi disponibles en magasin. Les rabais de la carte club elite ne s'appliquent pas aux commandes de décoration à domicile. Spéciaux de draperies non-valides pour les commandes à domicile. La marchandise peut varier d'un magasin à un autre.
FABRICVILLE
Visitez nous à www.fabricville.com
Le plus grand distributeur de tissus et draperies avec 170 magasins à travers le Canada
Ouvert les dimanches de MIDI à 17h
Pour des raisons d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
decor ville Service à Domicile GRATUIT (514) 388-6600
PLACE VERSAILLES - 7275, rue Sherbrooke est — Lun. - Ven.: 9h30 à 21h • Sam.: 9h à 17h • Dim.: 10h à 17h NOUVELLEMENT RÉNOVÉ — (514) 493-6666
CENTRE VILLE - 354, rue Ste-Catherine ouest — (514) 866-1821
N.D.G. - 6444, av. Somerled — (514) 483-2685
D.D.O. - 2050, boul. St-Régis — (514) 683-4550
LASALLE - 8469, boul. Newman NOUVELLEMENT RÉNOVÉ — (514) 365-8045
GALERIES LAVAL - 1545, boul. Le Corbusier — (450) 978-1313
CENTRE GREENFIELD PARK - 3566, boul. Taschereau NOUVELLE SUCCURSALE — (450) 672-6884
CENTRE RÉGIONAL CHÂTEAUGUAY - 200, boul. d'Anjou — (450) 699-6112
GALERIES ST-LAURENT - 1993, boul. Marcel-Laurin — (514) 334-0910
AVOISINANT LES PROMENADES ST-BRUNO - 1311, boul. St-Bruno (face au magasin «Winners») NOUVELLE SUCCURSALE — (450) 653-1303



L'information que **vous voulez,** quand **vous la voulez.**
Actualités Circulation Météo Affaires
Info690
LA RADIO DES NOUVELLES
www.info690.com
La ***seule*** station d'information continue à Montréal ***exclusivement sur la bande AM.***
3316446
3316412A

JOLÈNE RIENDEAU

Les recherches se resserrent

MARCEL LAROCHE

Les recherches faites hier dans les eaux boueuses du canal de Lachine, où les policiers du SPVM espèrent retrouver le cadavre de la petite Jolène Riendeau, ont permis de repérer trois endroits susceptibles de cacher les restes de la fillette disparue depuis maintenant six ans.

Comme ce fut le cas la semaine dernière, des dizaines de résidants du quartier Pointe-Saint-Charles s'étaient massés dès 9 h hier en bordure du canal, entre les ponts des Seigneurs et Charlevoix, pour assister aux recherches menées à l'aide de deux embarcations, dont l'une équipée d'un échosondeur numérique à balayage latéral. Cet appareil de haute technologie, capable de détecter des objets ensevelis dans le fond boueux et glaiseux du canal, a été fourni gratuitement par une entreprise privée, Pro-Motion Marine, qui s'est portée volontaire pour participer aux activités de ratissage. Des policiers du groupe tactique d'intervention ont aussi pris part aux recherches à bord d'une autre embarcation du SPVM.

Les policiers ont repéré trois « masses suspectes » dans le fond du canal.

Au moment de suspendre les recherches, à 15 h 30 hier, les policiers avaient repéré trois « masses suspectes » dans le fond du canal, des endroits qui devront être vérifiés de plus près d'ici vendredi par des plongeurs du SPVM.

Par ailleurs, les policiers n'écartent pas la possibilité que d'autres recherches puissent être réalisées sous peu dans le canal de Lachine à l'aide d'une petite caméra sous-marine télécommandée.

Des contacts ont déjà été établis entre les enquêteurs du SPVM et Daniel Madore, président de la firme privée Exotec de Valleyfield, propriétaire de cette caméra couleur haute résolution, qui a lui aussi offert ses services de façon bénévole pour faciliter le travail de la police.

Interrogé hier par *La Presse*, M. Madore a mentionné que cette caméra miniature sous-marine, dont le poids est de sept à huit kilos, peut aisément filmer le fond du canal sans déplacer de boue ou de terre. L'appareil de haute technologie, utilisé entre autres par les municipalités pour faire l'inspection des réseaux d'eau potable, a une autonomie de 150 mètres et est relié par câble à un écran.

Les caméras de surveillance de retour

SÉBASTIEN RODRIGUE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pourra installer des caméras de surveillance dans le Quartier latin, cet été encore, dans le but de décourager le trafic de drogue. Ainsi en a décidé la Commission de la sécurité publique.

La Commission d'accès à l'information avait pourtant conclu récemment que l'installation de caméras dans le Quartier latin n'était pas « justifiée ». La Commission avait souligné que le SPVM avait dérogé à des règles minimales, notamment en orientant des caméras vers des propriétés privées et en conservant des enregistrements pendant 14 jours.

L'arrondissement de Ville-Marie, pour sa part, avait déjà approuvé, en mars dernier, l'utilisation de l'espace public pour faire de la vidéosurveillance policière dans le quadrilatère formé par le boulevard René-Lévesque et les rues Sanguinet, Sherbrooke et Berri cet été.

En 2004, quatre caméras avaient été installées entre le 1er mai et le 31 août dans le cadre du projet pilote baptisé « Robot-Cam ». La police soutient qu'elles ont fait chuter les crimes contre la personne de 33 % et les crimes contre la propriété de 30 %.

En faisant son bilan en décembre dernier, le SPVM a dit songer à étendre son projet à d'autres rues du centre-ville. Selon le conseiller municipal du district de Saint-Jacques, Robert Laramée, le SPVM n'a pas encore décidé comment allait se déployer la vidéosurveillance cette année.

Le président de la Commission de la sécurité publique, Peter Yeomans, et le responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville de Montréal, Georges Bossé, doivent présenter les balises qui guideront l'installation des caméras de surveillance.

Montréal accueille la princesse Margriet

LA PRESSE

De la visite rare à Montréal. Son Altesse royale Margriet est dans la métropole depuis hier pour souligner le 60e anniversaire de la libération des Pays-Bas par les forces armées canadiennes.

Troisième fille de la princesse Juliana et du prince Bernhard des Pays-Bas, la princesse Margriet est née le 19 janvier 1943 à Ottawa, où résidait la famille royale depuis le mois de juin 1940 en raison de l'invasion des Pays-Bas par l'Allemagne.

Elle a inauguré hier l'exposition *Maîtres hollandais* au Musée des beaux-arts de Montréal. Elle lancera ce soir, à 17 h, l'exposition *Anne Frank ; une histoire d'aujourd'hui*, à la maison de la culture Frontenac.



ACTUALITÉS

Réseau de faussaires démantelé

MARCEL LAROCHE

Trois faussaires qui exploitaient un réseau de contrefaçon de billets de banque, de cartes de crédit et de passeports canadiens ont finalement été appréhendés par la GRC qui les avaient dans sa ligne de mire depuis un an.

L'arrestation du trio de faussaires originaires du Sri Lanka et du Liban a aussi conduit les agents fédéraux à la saisie de 284 000 $ en fausse monnaie, 92 documents contenant des renseignements biographiques pour les passeports canadiens et plus de 9000 cartes plastifiées servant à fabriquer de fausses cartes de crédit, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de permis de conduire du Québec et de l'Ontario.

Des perquisitions menées dans le cadre du projet Charny ont également conduit les policiers de la GRC à Cornwall, en Ontario, où ils ont découvert de l'équipement informatique servant à la fabrication de fausses pièces d'identité.

Rajmohan Jeyarajah, 31 ans, et Mohammad A. Hashmi, 44 ans, de Mississauga et de Cornwall, en Ontario, ainsi que Thulasinathan Thangavelu, 38 ans, de Montréal, ont été inculpés sous 13 chefs d'accusation de mise en circulation de monnaie contrefaite, falsification de passeports canadiens et de possession d'instruments destinés à fabriquer ou à falsifier des cartes de crédit.

Le démantèlement de ce réseau de faussaires est le résultat d'un travail amorcé il y a un an par les policiers de la section des enquêtes sur la contrefaçon et la section de l'immigration de la GRC de Toronto et Montréal. Des membres de l'Agence des services frontaliers ont aussi participé à l'enquête.

Le tombeur de l'ex-ministre Sgro se rétracte et présente ses excuses

SUE BAILEY
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – Le propriétaire d'une pizzeria, dont les déclarations avaient forcé la ministre fédérale Judy Sgro à démissionner, a retiré ses accusations de trafic d'influence en plus de présenter ses excuses.

Mais Mme Sgro n'a pu célébrer une victoire complète, hier. Le commissaire en éthique du gouvernement fédéral, Bernard Shapiro, a conclu que l'ex-ministre avait été placée en position de conflit d'intérêts par son personnel, qui ne lui avait pas fourni toutes les informations à propos d'une danseuse nue qui a reçu un permis de travail.

Mais la députée ontarienne a tout de même choisi de mettre l'accent sur les développements positifs.

« On m'a donné raison, a dit Mme Sgro en entrevue. Ça n'a pas été facile, mais lorsque vous êtes convaincu d'avoir raison, ça donne la force de combattre. »

Harjit Singh, qui a été expulsé en Inde l'hiver dernier, a forcé Mme Sgro à démissionner de son poste de ministre de l'Immigration après avoir déclaré qu'elle lui avait offert de régulariser son statut au Canada en échange de livraisons de pizzas à son bureau de campagne de Toronto, pendant les élections fédérales de l'année dernière.

En janvier, la députée de York Ouest a renoncé à sa fonction au sein du cabinet du premier ministre Paul Martin.

« Je reconnais maintenant que je n'ai pas obtenu de rencontre avec Judy Sgro, a écrit M. Singh dans une lettre publique d'excuses lue par Mme Sgro aux Communes. Plus encore, à aucun moment Judy Sgro n'a requis mon aide pour sa campagne électorale, pas plus qu'elle ne m'a offert son aide pour mes problèmes avec l'immigration. »

Les députés applaudissent

Mme Sgro, qui a subi les foudres de l'opposition l'automne dernier, a reçu hier une longue ovation des députés. Des adversaires qui, il y a quelques mois, se pressaient les uns les autres pour la fustiger, ont ensuite fait la queue pour lui serrer la main ou l'embrasser.

Ils ont applaudi à son plaidoyer pour que, à l'avenir, les députés attendent d'avoir des preuves avant de formuler un jugement.

« Cette institution honorable ne devrait jamais être utilisée pour porter atteinte à la réputation (..) peu importe de quel côté de la Chambre vous vous trouvez », a-t-elle dit.

En février dernier, M. Singh a été expulsé du Canada après avoir pendant 17 ans tenté d'éviter un retour en Inde, pays dont il est originaire.

Ce demandeur débouté du statut de réfugié, aussi spécialiste des fraudes par cartes de crédit, avait accusé Mme Sgro de trafic d'influence. Sa belle-fille et deux amis avaient confirmé ses allégations.

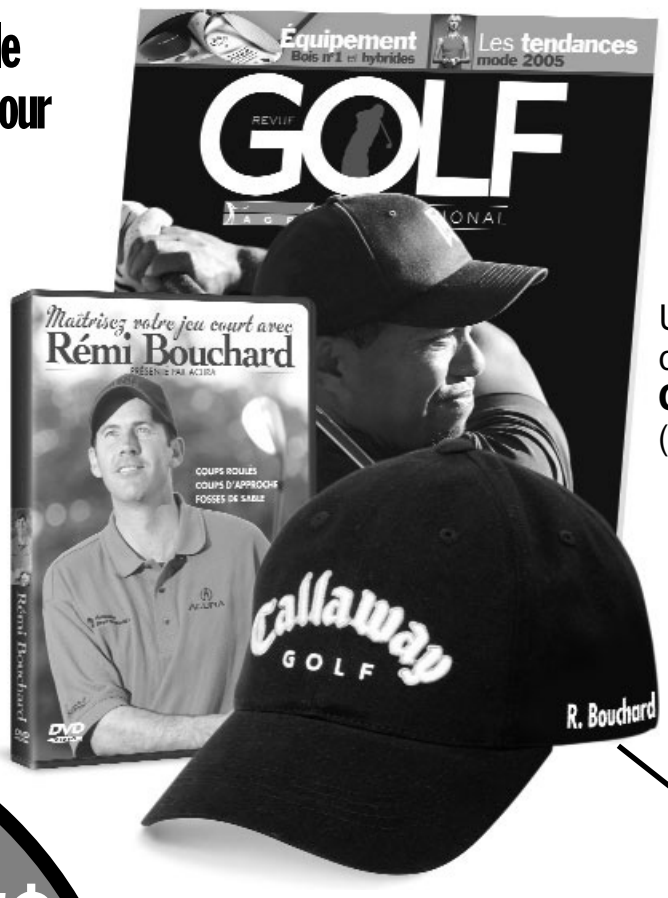
Tous les quatre se sont maintenant complètement rétractés et Mme Sgro a laissé tombé une poursuite en diffamation de 750 000 $ déposée contre eux, a-t-elle indiqué.

Pour la fête des pères

Gâtez votre héros

Voilà l'ensemble cadeau idéal pour super papa !

Offre valide jusqu'au **9 juin 2005**



Le DVD VIDEO *Maîtrisez votre jeu court avec Rémi Bouchard*

Un abonnement d'un an à la revue **Golf AGP-International** (6 numéros)

Une casquette **Callaway**

Brodée à votre nom

Pour un temps limité

49,95 $ + Taxes

Valeur de 98,86 $

3316142A

POUR COMMANDER

SANS FRAIS

1-514-904-5537 • 1-877-997-4653

golfgesca@editionsgesca.ca

Les Éditions gesca

Plus de 1,5 millions en inventaire

L'ENTREPÔT au vent fou

NAUTISME XTRÊME

QUALITÉ ET CHOIX SUPÉRIEUR

- Skis nautiques
- Planches à voile
- Wakeboard
- Beach Wear
- Wet Suits
- Kayak
- Tubes



514•640•3001 3839 St-Jean Baptiste, Montréal www.auventfou.com 1-800-336-2126

3315620

Tread lightly!® Conduisez de façon responsable hors route. ©2005 Land Rover Canada. PDSF du LR3 SE : 61 900 $. Cette offre ne comprend pas les frais de transport 995 $), les frais d'immatriculation, RDPRM, l'assurance, les frais administratifs ni toutes les taxes applicables. Peut requérir une commande spéciale. Offre de crédit bail non cumulable avec aucune autre. Offre d'une durée limitée, qui peut être annulée à tout moment sans préavis. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Pour plus de détails, s'adresser à votre concessionnaire.

15 portes qui vous en ouvrent une multitude d'autres.



Range Rover

Le tout nouveau LR3

Freelander

3304620A

Chaque membre de la famille Land Rover vous donne accès à l'aventure. Choisirez-vous la route du style et de la performance avec le Range Rover ? Le chemin de la polyvalence avec le Freelander ? Ou bien l'avenue de la nouveauté avec le tout nouveau LR3, acclamé véhicule sport/utilitaire de l'année 2005 selon *Motor Trend* ? Land Rover. Toutes les portes vous sont ouvertes.

LAND ROVER LR3 SE 2005

À PARTIR DE

61 900 $

ENTRETIEN PRESCRIT GRATUIT*

3304625

DECARIE MOTORS
8255 Bougainville
Montréal Tél: (514) 334-9910

LAND ROVER ST-LÉONARD
4305 boul. Métropolitain Est
St-Léonard Tél: (514) 722-3344

LAND ROVER LAVAL
3475 boul. Le Carrefour
Laval Tél: (450) 688-1880

AUTO COLLECTION DE QUEBEC
175, rue Marais
Vanier Tél: (418) 683-4451

LAND ROVER

Adil Charkaoui craint la torture

Il met en garde le Canada contre «l'opération de séduction» du Maroc

LAURA-JULIE PERREAULT

« Le ministre marocain dit que si je suis expulsé au Maroc, je serai arrêté et bien traité. Je n'en crois pas un mot. Demandez à Maher Arar ce qu'il pense de ce genre d'assurances diplomatiques. »

C'est dans ces termes hier qu'Adil Charkaoui, ce Montréalais d'origine marocaine que les autorités canadiennes cherchent à expulser parce qu'ils le soupçonnent d'appartenir à Al-Qaeda, a repoussé d'un revers de main les affirmations du ministre des Communications du Maroc, Mohammed Nabil Benabdallah.

Le politicien marocain, au cours d'une entrevue accordée cette semaine à *La Presse*, a affirmé que M. Charkaoui serait arrêté au Maroc si le Canada décidait de l'expulser, mais il a ajouté que les droits qui sont garantis aux prisonniers par les conventions internationales des droits de la personne seraient respectés à la lettre.

Mais Adil Charkaoui, qui a été emprisonné pendant 21 mois à Montréal en vertu d'un certificat de sécurité avant d'être libéré sous conditions en février, craint d'être torturé dans son pays d'origine s'il y est retourné.

Les assurances diplomatiques mises en cause

M. Charkaoui fait remarquer que les assurances diplomatiques données au Canada par des pays étrangers ont souvent été transgressées.

M. Charkaoui fait remarquer que les assurances diplomatiques données au Canada par des pays étrangers ont souvent été transgressées.

Le cas le plus célèbre est celui de Maher Arar. Ce citoyen canadien d'origine syrienne a été emprisonné en Syrie après y avoir été expulsé par les autorités américaines. Le Canada avait alors reçu l'assurance que son citoyen allait être bien traité en prison. Cependant, après sa détention, M. Arar a fait état de la torture qu'il a subie derrière les barreaux.

« C'est bizarre que le ministre marocain vienne faire une opération de séduction alors que les ministres canadiens (de l'Immigration et de la Sécurité publique) doivent décider s'ils m'accorderont leur protection », ironisait M. Charkaoui hier.

Il a rappelé qu'un récent rapport de l'organisation Human Rights Watch dénonce l'utilisation aveugle des assurances diplomatiques par des pays occidentaux pour renvoyer des individus dans des pays où ils risquent d'être victimes de torture.

Non coupable

Au cours de la dernière année, le Maroc a aussi été critiqué par d'autres organisations internationales relativement aux mauvais traitements réservés aux quelque 5000 présumés islamistes qui ont été arrêtés par les forces de l'ordre à la suite des cinq attentats terroristes de Casablanca du 16 mai 2003.

M. Benabdallah a confirmé cette semaine que les autorités marocaines ont délivré un mandat d'arrêt international contre M. Charkaoui parce qu'elles croient que l'homme de 31 ans a participé « directement ou indirectement » à l'organisation de ces attentats qui ont fait plus de 40 morts dans la métropole du pays.

Hier, au cours d'une entrevue téléphonique, M. Charkaoui a plaidé non coupable à cette nouvelle accusation. « J'ai été le premier à dénoncer ces attentats ! » s'est-il exclamé hier.

Adil Charkaoui sera de retour devant la Cour fédérale le 24 mai. L'avocate de M. Charkaoui, Dominique Larochelle, demandera alors des assouplissements aux conditions qui ont été imposées à M. Charkaoui après sa libération. En plus de devoir porter un bracelet de surveillance électronique en tout temps, M. Charkaoui doit respecter un couvre-feu et doit être accompagné par un proche dès qu'il quitte son domicile. Il ne peut utiliser d'ordinateur.

Le témoignage de Maher Arar remis à l'an prochain

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – Maher Arar n'aura pas à témoigner avant l'année prochaine à l'enquête fédérale qui doit faire la lumière sur son arrestation et son expulsion en Syrie par les autorités américaines, qui le soupçonnaient d'appartenir à un réseau terroriste.

Le juge Dennis O'Connor estime qu'il serait injuste qu'Arar témoigne maintenant, alors qu'une bonne partie de la preuve demeure secrète pour des raisons de sécurité. Selon lui, M. Arar ne devrait pas être interrogé avant d'avoir reçu « le maximum d'informations » sur son cas.

Le juge doit déposer un rapport préliminaire à la fin de l'année, qui devrait contenir davantage d'informations. Il compte nommer un enquêteur pour déterminer ce qui s'est vraiment passé quand Arar s'est retrouvé aux mains des forces de sécurité jordaniennes et syriennes.

Appelle-moi quand tu veux !

> Appels locaux entrants illimités en tout temps
> Messages instantanés, images et textes entrants illimités en tout temps
> 100 minutes de jour, en semaine
> 1 000 minutes, soirs et week-ends

30 $
par mois

Forfait gratuit pour 3 mois

En plus, profitez de notre nouveau réseau élargi.



fido

Composez le 1 888 945-FIDO (3436) ou achetez sur fido.ca

L'offre de forfait mensuel à 30 $ prend fin le 2 août 2005 et est valide avec toute nouvelle activation, avec ou sans Entente Fido®. L'offre de trois mois est valide jusqu'au 2 août 2005 avec toute nouvelle activation du forfait à 30 $ avec Entente Fido. Les appels locaux sont illimités à l'intérieur de la zone de couverture numérique de Fido. Sujet à la Politique d'utilisation équitable de Fido. Le service de Messagerie image peut être utilisé entre abonnés Fido seulement. Appareil compatible MMS requis. Taxes, frais d'interurbain, d'itinérance, de service 911 (50¢ par mois), d'accès au réseau (6,95 $ par mois) et autres frais applicables en sus. Option Réseau élargi gratuite jusqu'au 30 juin 2005 avec toute nouvelle activation d'un forfait mensuel avec Entente Fido. Cette option n'est pas offerte avec les forfaits Cité Fido ni avec le Service prépayé Fido. Certaines restrictions s'appliquent. Fido est une marque déposée de Fido Solutions Inc.

LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère
- Centre Fairview Pointe-Claire
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain
- Les Promenades St-Bruno
- Les Galeries d'Anjou
- Centre Eaton
- Galeries Rive Nord
- Place Vertu

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :

La Cabine Téléphonique · Fox Com · Cité Mobile · Fidel Communications · Action-Page · Kiosque Place Longueuil · Positive Électronique · Future Shop · teleplus · Celtel Mobilité · Monde Digital · NCC · B Mobile · Zone Mobile

3315192A

3315238

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAL

L'ultime arbitre



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Les libéraux ont raison : du point de vue du droit parlementaire, la motion adoptée hier par la Chambre des communes n'est pas une motion de confiance. Toutefois, le résultat du vote confirme l'état de faiblesse du gouvernement Martin, désormais incapable de gagner les votes importants. Le Parlement est donc paralysé, et il risque d'en être ainsi jusqu'à ce que l'ultime arbitre — l'électorat — soit appelé à trancher.

Malgré les cris d'indignation lancés par l'opposition, il suffit de lire le texte de la motion votée pour constater que la Chambre des communes n'y exprime pas clairement un désaveu. La motion renvoie au Comité des comptes publics un rapport « avec l'instruction de le modifier de manière à recommander que le gouvernement démissionne. ». Il s'agit donc tout simplement d'un mandat confié à un comité, et les spécialistes du droit constitutionnel s'entendaient hier pour avaliser l'interprétation du gouvernement.

Il faudra peut-être s'en remettre à la sagesse du peuple, puisque les politiciens en manifestent si peu.

Les conventions parlementaires sont claires à ce sujet, autant à Ottawa qu'à Londres : sauf dans les cas où la confiance à l'égard du gouvernement est en cause de façon patente — votes sur le budget, motions de non-confiance — c'est le premier ministre qui décide du sens à donner à une défaite aux Communes. À moins que la Chambre ne retire son soutien au gouvernement sans aucune ambiguïté, la gouverneur générale violerait elle-même les conventions en intervenant pour interpréter la volonté du Parlement à l'encontre de l'avis de son premier ministre.

Donc, du point de vue légal, l'opposition a tort ; il n'y a pas de scandale à ce que Paul Martin décide de rester en poste. Mais du point de vue politique, ce vote l'ébranle certainement. Un gouvernement qui est battu en de telles occasions perd peu à peu sa légitimité, en même temps que son efficacité. Il est de plus en plus évident que les Communes vont finir par désavouer le cabinet Martin ; or, un gouvernement en sursis est un gouvernement faible.

La guérilla de procédures ne vise qu'à déterminer quand et comment le gouvernement sera renversé, et dans ce combat de coqs, l'intérêt public compte pour peu de choses. Le gouvernement voudrait être battu sur le budget, et en faire porter l'odieux aux conservateurs et aux bloquistes ; cela lui ferait un bon thème de campagne électorale. L'opposition veut battre les libéraux à l'occasion d'un vote de confiance, ce qui lui permettrait de justifier la tenue d'élections par les révélations faites à la commission Gomery. En définitive, toutes ces manoeuvres ne changeront rien : une fois les brefs émis, chacun fera campagne sur le thème qui le favorise.

Nous ne sommes toujours pas favorables à la tenue d'élections cet été, moins d'un an après le dernier scrutin. Nous nous y opposons d'autant plus que les travaux de la commission Gomery n'ont pas encore permis de tracer un portrait clair de l'étendue des abus et du partage des responsabilités dans l'affaire des commandites.

Cependant, il n'est certainement pas dans l'intérêt des Canadiens que le Parlement soit en état de crise permanente ; il n'est pas non plus souhaitable que le gouvernement dirige en mode de panique, comme c'est le cas depuis plusieurs semaines. Par conséquent, il faudra peut-être se résigner à la tenue d'élections générales. Et s'en remettre à la sagesse du peuple, puisque les politiciens en manifestent si peu.



Serge Paquette, collaboration spéciale

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Il faut arrêter la machine

Le ministre de l'Éducation, avant qu'il ne soit trop tard, a l'obligation morale d'arrêter la machine de la réforme de l'enseignement secondaire. Cette réforme est un funeste projet du gouvernement précédent qui, s'il était mis en oeuvre, risquerait d'avoir des conséquences autrement plus désastreuses que celles qu'on lui attribue en matière économique. Le cadre pédagogique et culturel de ce modèle scolaire qui a pu s'appliquer dans les programmes du secteur élémentaire sans trop de conséquences graves donnerait des effets désastreux au plan des contenus s'il devait maintenant s'étendre à l'enseignement secondaire. Bien sûr, les professeurs qui demandent de stopper la réforme arrivent a un bien mauvais moment car le ministre sera enclin à voir leur demande comme un élément lié à la négociation en cours et donc, à la prendre avec un grain de sel. D'autre part, il sera aussi tenté de les narguer en leur demandant comment il se fait qu'ils aient appuyé une réforme aussi aberrante par le biais de leur syndicats et si peu intervenu individuellement pour en dénoncer les principes et les objectifs. Cette réaction de la part du ministre serait mal venue car l'heure est trop grave, et relever les impostures syndicales relève d'une autre bataille. Il faut à ce moment-ci éviter les procès d'intention et laisser à d'autres la chasse aux coupables. Pour l'instant, le ministre a un énorme défi, celui d'arrêter une puissante machine technocratique que ses prédécesseurs ont été impuissants à gouverner. Maintenant qu'il a l'appui de ses collaborateurs les plus avisés, il devrait répondre favorablement à leur demande et remettre ce projet sur la planche à dessin.

Claude Poulin
Sillery

On est « distincts » !

Selon des articles publiés dans *La Presse*, l'hiver dernier, la réforme de l'éducation qui nous est imposée a été un échec dans tous les pays où elle a été implantée. Mais qu'à cela ne tienne ! Nous, on n'est pas pareils ! On a des millions de dollars à gaspiller et des enfants sur lesquels on peut expérimenter ! Peu importe si leur avenir sera hypothéqué (pour ne pas dire gâché !). Cette damnée mentalité québécoise à vouloir absolument se planter en ignorant les résultats d'autrui... C'est vrai qu'on est « distincts » !

Nathalie De Serre
enseignante, école De Normandie (Longueuil)

Changez d'idée, M. Fournier

M. Fournier,
Que vous faut-il pour comprendre que la réforme n'est pas une solution ? Les profs, qui ont dû expérimenter la réforme, voient que les résultats ne sont pas concluants. On ne peut appliquer cette réforme lorsqu'on ne peut donner le soutien nécessaire aux profs qui, en plus d'enseigner, sont confrontés à des problématiques peu réjouissantes que vivent nos enfants. Essoufflement des profs malgré leur bonne volonté, désespoir grandissant des enfants et inquiétude des parents, voilà l'effet de votre réforme. Bon Dieu, changez de lunettes car vous ne voyez pas que vous êtes en train d'annihiler les chances de réussite et de bonheur de ces enfants.

Louise Dion
Varennes

La menace chinoise

La Chine a besoin de soutenir un développement économique vigoureux pour satisfaire une population d'un milliard trois cent millions de personnes



JOCELYN COULON
j.coulon@cerium.ca

Napoléon Bonaparte avait de la prescience sur à peu près tout, enfin presque tout, puisqu'il n'avait pas imaginé finir misérablement ses jours à Sainte-Hélène. La Chine ne fait pas exception. « Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera », a-t-il pronostiqué. L'invasion massive des marchés internationaux par les textiles chinois depuis quelques mois et la prolifération des scénarios de guerre entre les États-Unis et la Chine semblent lui donner raison. La menace chinoise est bien réelle, disent en coeur les industriels subventionnés et les stratèges en mal de publicité. Qu'en est-il réellement ?

La Chine a toujours fasciné, irrité et intimidé. Au siècle des Lumières, les philosophes de salon ne cessaient de louer son système de gouvernement. Le paradis était de ce côté-là de la Terre. Un siècle plus tard, les Chinois enchantaient moins. Ainsi, à la fin du XIXe siècle, les syndicats américains propagèrent une image repoussante des immigrants chinois en Californie, voleurs d'emplois et vecteurs de maladies, deux facteurs menant inexorablement à une pollution raciale aux conséquences désastreuses pour la race blanche. Le mythe du péril jaune était né. Il trouvera ensuite des déclinaisons idéologiques, économiques et militaires agressives sous la forme du maoïsme, du capitalisme d'État et maintenant du militarisme rampant.

La Chine a toujours considéré qu'elle était une grande puissance et ses moments de faiblesses comme des exceptions à cette règle. Depuis 25 ans, elle est en expansion économique et diplomatique et réclame une pleine reconnaissance de son statut de puissance par les autres grands acteurs du système international. On ne peut guère le lui reprocher. Elle respecte les règles édictées par le monde occidental. Ainsi, la « déferlante » des textiles chinois qui inondent le marché international est le résultat de la suppression des quotas d'importation en vertu des accords de l'Organisation mondiale du commerce tant prisés par les Occidentaux lorsqu'ils servent leurs intérêts. Les Chinois, et le *Wall Street Journal* peu suspect d'amitiés particulières avec Pékin, rappellent que la suppression des quotas a été fixée il y a dix ans, en 1995, lors de l'Uruguay Round, pour que les industries des pays développés puissent se préparer à une transition dont tout le monde aurait dû savoir qu'elle serait difficile. Les gouvernements occidentaux ont préféré l'oublier et, maintenant, sous la pression des travailleurs et des industriels subventionnés, poussent les hauts cris.

Une menace militaire

La Chine a besoin de soutenir un développement économique vigoureux pour satisfaire une population d'un milliard trois cent millions de personnes. Elle a aussi des ambitions régionales et cherche, ce qui est parfaitement légitime, à récupérer l'île de Taiwan. D'où la formidable offensive dans laquelle elle est engagée depuis plusieurs années pour développer ses relations diplomatiques et économiques avec l'Iran, le Canada, le Mexique, le Chili, le Venezuela, l'Angola, le Gabon et des dizaines d'autres pays dans le but de s'assurer un approvisionnement constant et sécuritaire en pétrole et en ressources naturelles.

Cela, bien entendu, fait sourciller les plus méfiants, à commencer par les Américains. Avant le 11 septembre, la Chine était vue comme un ennemi potentiel. À Washington, les Républicains lisaient avec ferveur le dernier brûlot à ce sujet. *The Coming Conflict with China*, de Richard Bernstein et Ross Munro, décrivait la menace chinoise avec autant de vigueur que leurs compatriotes parlaient du péril jaune. « La Chine est prête à tout (...) et ne recule devant rien, supercherie, forfanterie ou escroquerie, pour atteindre son objectif final : redevenir la grande puissance qu'elle fut autrefois. » L'idée ne serait pas venue aux auteurs que les États-Unis agissent de la même façon afin de maintenir leur statut de superpuissance.

La Chine s'affirme, c'est indéniable. Est-ce à dire que la confrontation est inévitable ? On oublie trop souvent les faiblesses de ce grand pays.



PHOTO CLARO CORTES IV, REUTER©

Le budget militaire chinois atteint 40 milliards. C'est quand même 410 milliards de moins que celui des États-Unis.

La guerre au terrorisme a remisé au placard cette image d'une Chine agressive en forme de Fu-Manchu du XXIe siècle, mais pas pour longtemps. Dans sa livraison de juin, le magazine *The Atlantic Monthly* publie un article au titre et au ton aussi évocateurs qu'avant les attentats terroristes : *How We Would Fight China*. L'auteur est prudent et invite Washington à user de diplomatie face au nouveau géant. La semaine dernière, un expert américain écrivait dans le *Financial Times* que le risque de guerre sino-américaine au sujet de Taiwan est bien réel. Pour sa part, la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, s'inquiétait récemment du renforcement du budget militaire chinois (40 milliards par an). S'est-elle demandée ce que les Chinois pensaient de la taille de celui des États-Unis (450 milliards) ?

La Chine s'affirme, c'est indéniable. Est-ce à dire que la confrontation est inévitable ? On oublie trop souvent les faiblesses de ce grand pays : son sous-développement, la fragilité de son économie, ses problèmes internes, son caractère pusillanime. Au XVe siècle, après avoir mis sur pied la plus grande flotte du monde et avoir exploré l'Océan indien et l'Afrique orientale, la Chine brûla ses centaines de navires pour ce replier sur elle-même. Aujourd'hui, ce n'est plus possible de faire ainsi. Mais, sachons raison garder au sujet de cette menace.

L'auteur est professeur invité au Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal.

FORUM

Gaspésia : un homme et son péché



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

On savait depuis longtemps que l'aventure de la Gaspésia était un véritable scandale, un festival du volontarisme et de la mauvaise gestion qui nous a collectivement appauvri d'un tiers de milliard.

Le rapport de la commission d'enquête présidée par Robert Lesage n'est donc pas une surprise. Il sert surtout à détailler avec minutie les étapes de cette descente aux enfers et essaie d'en dégager des enseignements pour l'avenir, pour éviter qu'un tel fiasco se reproduise.

Mais le dépôt de ce rapport nous a réservé un autre scandale, et c'est la réaction de Bernard Landry, ancien premier ministre du Québec et grand maître d'oeuvre de la débâcle. On ne s'attendait pas à ce que M. Landry fasse de plates excuses, car il fait partie de cette génération de politiciens vieillissants qui n'admettent jamais leurs erreurs. Mais pas le moindre regret, pas une once d'autocritique. Rien.

L'attitude de Bernard Landry est indécente et indéfendable. Gonflé d'indignation et pompeux, Bernard Landry a attaqué le rapport, qu'il trouve bâclé, et multiplié les phrases grandiloquentes, dont il a seul le secret. « Bien non, je ne m'excuserai pas pour avoir été solidaire avec la Gaspésie. » Avec des amis comme lui, la Gaspésie n'a pas besoin d'ennemis, car la région sort très affaiblie de cette aventure.

Bien sûr, M. Landry peut essayer de s'en tirer en blâmant plutôt les libéraux, puisque les dépassements de coûts du projet ont commencé en août 2003, donc quatre mois après la prise du pouvoir des libéraux. C'est donc de leur faute ! Cela peut fonctionner, parce que Jean Charest est si impopulaire qu'on peut l'accuser de n'importe quoi. Mais l'argument est d'une stupéfiante pauvreté.

Si M. Landry, très clairement le grand responsable de ce fiasco, refuse de s'excuser, c'est par orgueil.

Mais cela ne gêne pas M. Landry : « Quand j'étais premier ministre du Québec, aucun dépassement de coût ne s'est produit, ou me fut signalé. Ça faisait 6 mois que Jean Charest était là quand on a vu, et on le voit dans le rapport du juge, que des dépassements majeurs sont survenus. Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Le jour où Jean Charest a été assermenté, il a pris toutes mes responsabilités. Il aurait dû s'en occuper. »

Cet argument, c'est exactement celui d'une compagnie de tabac qui accuserait le réseau de santé d'être responsable de la mort d'un fumeur souffrant d'un cancer du poumon, parce que c'est à l'hôpital qu'il s'est mis à cracher du sang !

Il est clair que le projet de la relance de la Gaspésia est devenu le bébé de Bernard Landry, qui a tordu le bras à la SGF pour la forcer à participer, qui a forcé l'entreprise Tembec à s'impliquer après une sorte de chantage financier. Il est également très clair dans le rapport minutieux de la commission que la catastrophe s'explique d'abord et avant tout par la façon dont le projet a été mis en branle, des bases financières fragiles, son impréparation, tant pour l'économie que pour l'ingénierie, une structure absurde où personne n'était le patron et où personne n'était imputable : tout était alors en place pour les abus et la mauvaise gestion.

Si M. Landry, très clairement le grand responsable de ce fiasco, refuse de s'excuser, c'est par orgueil. Il dira défendre le modèle québécois. Mais en fait, il défend plutôt sa propre philosophie du développement, qui a consisté à pousser la logique du modèle québécois jusqu'aux limites de l'absurdité. Le modèle de Bernard Landry, ce n'est pas seulement l'interventionnisme, c'est aussi le dogmatisme et le volontarisme.

En réagissant comme il le fait, le chef péquiste est peut-être en train de creuser sa tombe. Car les gens ont changé. Il y a des choses qu'ils n'acceptent plus, et leur colère envers les abus du monde politique transcende les frontières partisanes.

Et même si les dossiers sont différents, ils verront bien les troublantes similitudes entre le scandale de la Gaspésia et celui des commandites, même si, à Chandler, il n'y avait pas de valises d'argent liquide et de financement occulte. Mais les mécaniques sont exactement les mêmes : une cause juste qui justifie n'importe quoi, dans un cas sauver le Canada, dans l'autre, sauver la Gaspésie. L'entêtement et l'aveuglement d'un chef vieillissant qui refuse d'admettre ses erreurs. Un réseau de petits amis qui mène aux abus, dans un cas, des affairistes partisans, dans l'autre, des partenaires, SGF, FTQ dont les rapports incestueux et complaisants ont favorisé le gaspillage. Et pour terminer, la même absence de respect pour les fonds publics et les contribuables.

Non seulement M. Landry a-t-il commis une erreur, mais en la niant avec autant d'enthousiasme, il nous promet que s'il revenait au pouvoir, il recommencerait. Cela donne froid dans le dos.

COURRIEL

Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

À Martin de décider !

À la suite du vote d'hier, le premier ministre conserve une « marge d'appréciation »

GUY TREMBLAY
L'auteur est professeur à la faculté de droit de l'Université Laval.



PHOTO JIM YOUNG, REUTER©

Paul Martin lors de la période de questions, hier, aux Communes.

La situation actuelle aux Communes, mettant un gouvernement minoritaire face à une opposition déterminée à le faire tomber, pose certaines questions fondamentales de droit constitutionnel qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler.

D'abord, l'obligation, pour un gouvernement, de toujours avoir la confiance des Communes n'est pas une règle de droit strict. Il s'agit d'une convention constitutionnelle, c'est-à-dire d'une règle souple, non écrite, qui peut s'adapter aux circonstances. Comme l'a écrit la Cour suprême lors de deux renvois à l'occasion du rapatriement en 1981 et 1982, les tribunaux n'appliquent pas les conventions constitutionnelles, parce que, bien souvent, elles vont à l'encontre du droit strict. Dans le cas qui nous occupe, c'est la gouverneure générale qui a le pouvoir officiel de dissoudre la Chambre, et non les partis d'opposition. Tout au plus, les tribunaux peuvent accepter de déclarer si telle ou telle convention constitutionnelle existe ou n'existe pas.

Autre convention

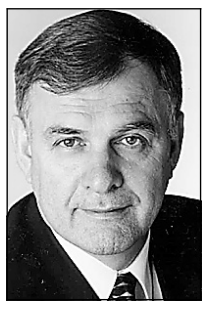
Une seconde convention constitutionnelle entre en jeu dans les circonstances actuelles. C'est celle qui oblige la gouverneure générale à agir non pas de sa propre initiative, mais selon l'avis qu'elle reçoit de ses conseillers, c'est-à-dire du gouvernement en fonction et, en pratique, du premier ministre. Donc, c'est M. Paul Martin qui a la responsabilité première de décider si son gouvernement a perdu ou non la confiance des Communes et de recommander en conséquence à la gouverneure générale de dissoudre la Chambre (et donc de déclencher une élection générale). Je ne crois pas que la gouverneure générale doit se mettre à interpréter le sens d'un vote aux Communes et se lancer de la sorte au coeur de la mêlée politique. Elle ne doit pas non plus suivre les « avis » des chefs de partis d'opposition à propos d'une telle question. Son conseiller attitré, c'est le premier ministre.

Or, le premier ministre peut considérer qu'un vote aux Communes qui lui est défavorable n'est pas un vote de non-confiance, à moins évidemment que le texte soit clair et explicite dans ce sens. Durant tout le XX^{e} siècle, des gouvernements minoritaires au Royaume-Uni se sont maintenus en dépit d'un grand nombre de votes adverses ou inamicaux. Pour peu qu'une motion prête à interprétation, la même situation peut se produire au Canada. Si le premier ministre abuse de sa marge d'interprétation et refuse de démissionner en dépit d'un vote de non-confiance clair, il viole une convention constitutionnelle et devra en subir les conséquences politiques. Pour paraphraser la Cour suprême, le premier ministre agirait alors de façon inconstitutionnelle au sens conventionnel. La sanction d'une telle inconstitutionnalité ne relève pas des tribunaux. À la limite, il reviendrait à la gouverneure générale de dissoudre de sa propre initiative la Chambre des communes et de confier au peuple le soin d'en constituer une nouvelle.

La grande illusion

Le budget de l'an I du PQ est « truffé d'oublis volontaires et d'hypothèses irréalistes »

MARCEL CÔTÉ



L'auteur est économiste chez Sécor.

C'est recommencé ! Les « Finances d'un Québec souverain », ce nouveau budget de l'an I, perpétue une tradition de désinformation par le Parti québécois : non seulement l'indépendance serait-elle une bonne affaire financière pour les Québécois, mais l'accession à l'indépendance se fera sans coûts et sans douleur. Lancé en grande pompe par François Legault, ce document est qualifié par Bernard Landry comme l'aboutissement de la « saison des idées » du Parti québécois.
Sous un couvert de budget sérieux élaboré consciencieusement, avec prudence, le document est fondamentalement vicié, truffé d'oublis volontaires et d'hypothèses irréalistes. Passons-en revue ses principales failles, en suivant leur démarche analytique.

Les revenus

Les auteurs rapatrient les revenus fiscaux que les Québécois paient à Ottawa. L'exercice semble innocent et facile à faire : les informations sont disponibles dans les comptes fédéraux. Mais aucune provision n'est faite pour l'impact économique de la séparation, comme si se séparer en deux pays était comme changer de chemise. Il est évident que cette séparation sera accompagnée d'un ralentissement économique, d'ailleurs autant au Canada qu'au Québec, probablement une récession sévère, alors que les investisseurs demeureront sur leurs gardes pendant que l'incertitude politique associée à la séparation se dissipe. Une baisse des revenus fiscaux de 2 % pendant trois ans, serait une hypothèse réaliste, soit quelque 1,8 milliard $ par année.

Le rapatriement des dépenses

Les auteurs rapatrient toutes les dépenses associées à l'assurance-chômage et aux pensions de vieillesse versées aux Québécois, sans augmentation pour les premières puisque la séparation dans leur scénario se fera dans le calme, la sérénité, presque subrepticement. Une petite augmentation de 1 % du taux de chômage pendant trois ans, parce qu'il se crée un nouveau pays, et voilà 5 milliards de plus en prestation d'assurance-chômage.

Les auteurs ont analysé le reste du budget fédéral (hors des transferts aux provinces), une somme de 72 milliards $ en 2003-04. Ils en rapatrient 17,4 %, soit quelque 11,4 milliards $, ce qui couvrirait l'ensemble des activités fédérales dont bénéficient actuellement les Québécois. Je rappelle que les Québécois constituent 23,6 % du Canada. Comment arrive-t-on à ce chiffre si bas. Les auteurs donnent peu de détails, mais coupent un peu partout. Par exemple, du budget fédéral de la Défense, ils n'en rapatrient que 14,4 %. Le Canada a les dépenses militaires parmi les plus basses de tous les pays : le Québec fera deux fois mieux. Simple à dire.

Il manque un poste de dépense, les dépenses de transition. Pour scinder l'armée en deux, il faudra sûrement engager des dépenses. Il en est de même pour chacun des ministères. Aucune dépense de transition n'est même évoquée. La séparation des activités gouvernementales fédérales se fera par pensée magique, sans avoir à affecter de ressources au processus. Ajoutons un autre milliard comme provision pour les déménagements. (...)

La dette

Je serai bref sur la dette. Invoquant des études et des traités internationaux, M. Legault soutient que le Québec se tirera du Canada en ne ramassant que 19 % de la dette fédérale (qu'il sous-estime d'ailleurs). L'Institut Fraser, de Vancouver, avait estimé en 1995, études à l'appui, que le Québec était responsable pour 28 % de la dette fédérale. En bout de piste, les bons comptes font les bons amis, et le Québec voudrait demeurer ami avec Ottawa, puisque la collaboration économique avec le Canada est au centre du projet péquiste. Le Québec ne partirait donc pas sans payer sa note. Le partage devrait se faire selon une règle politiquement acceptable des deux côtés, tel au prorata de la population. Selon cette hypothèse plus réaliste, le Québec rapatrierait quelque 175 milliards de dette fédérale et non les 126 milliards que prévoient les auteurs. Ceci porterait néanmoins la dette totale des Québécois à 120 % du PIB. Un pays si endetté paiera plus cher d'intérêts. En tout la facture des Québécois au chapitre des intérêts sera de l'ordre de 9,5 milliards et non de 6,4 milliards, soit 3 milliards de plus sur l'ardoise.

Le net net

Additionnons l'ardoise. Pour les trois premières années, elle totalise 7,2 milliards. Sur les cinq ans budgétés dans le document, il faut ajouter quelque 35 milliards $, un montant beaucoup trop élevé pour escamoter par des entourloupettes verbales. Reprenons les oublis les plus grossiers du document :

> Aucun ralentissement économique;
> Aucun coût associé au réaménagement du pays;
> Des économies de dédoublement farfelues ou qui cachent la mise à pied de 50 % des fonctionnaires fédéraux du Québec;
> La sous-estimation de notre part de la dette fédérale;
> Aucune hausse des taux d'intérêt .

On reçoit plus qu'on donne

Jeudi soir dernier, à Radio-Canada, M. Legault a affirmé que les Québécois versaient plus à Ottawa qu'ils en recevaient. Ceci est faux. Statistiques Canada publie annuellement les comptes économiques provinciaux (une publication que cite d'ailleurs le document du PQ), qui décortiquent la distribution des revenus et dépenses du gouvernement fédéral. En 2002, dernière année où les statistiques sont disponibles, le Québec (citoyens et entreprises) a reçu plus de 3,3 milliards d'Ottawa qu'il en a contribué, et ce malgré le surplus fédéral de quelque 7 milliards $ de cette année.

En fait, parce qu'ils ont un revenu moyen inférieur à la moyenne canadienne, les Québécois paient relativement moins d'impôts et reçoivent légèrement plus en dépenses que leur poids de la population, un reflet de la structure financière progressiste de notre régime gouvernemental. Les taxes sont fonction du revenu alors que les dépenses sont sur une base de la population. Il est difficile d'échapper à cette réalité.

En sortant du Canada, le Québec renoncerait aux avantages de cette redistribution implicite du système fédéral canadien. Il aurait aussi à supporter des coûts de transition importants. C'est cette double réalité que le document refuse totalement de reconnaître.

MONDE

AFGHANISTAN

Le mollah Omar refuse l'offre d'amnistie

D'APRÈS AFP

KABOUL – L'ancien chef des talibans, le mollah Mohammad Omar, a rejeté une proposition d'amnistie faite lundi à Kaboul par la commission afghane de réconciliation et s'est engagé à poursuivre la lutte pour chasser les forces américaines du pays, a annoncé hier son porte-parole.

Sibghatullah Mojaddedi, chef de la commission afghane de réconciliation, avait annoncé lundi qu'Omar et l'ancien premier ministre et chef de guerre Gulbuddin Hekmatyar, tous deux recherchés par les Américains pour « terrorisme », n'étaient pas exclus du processus de réconciliation nationale et pourraient se voir accorder l'amnistie.

« Nous ne voyons aucune différence entre l'invasion soviétique en Afghanistan et celle des Américains, aussi comment Mojaddedi, qui est lui-même un moudjahid, peut-il nous demander de nous rendre à nos ennemis ? », a déclaré le porte-parole des talibans, Abdul Latif Hakim.

« Nous continuerons à nous battre pour bouter les troupes étrangères hors du pays. Nous ne nous cachons pas, nous combattons les envahisseurs », a-t-il déclaré dans un entretien téléphonique depuis un lieu non identifié.

« Le mollah Mohammad Omar est le dirigeant de l'oumma islamique entière, il commandera l'armée de l'islam et ne se rendra jamais aux ennemis et aux occupants », a-t-il souligné.

Le porte-parole a affirmé que les talibans disposaient de plus de 100 000 combattants qui se livrent régulièrement à des attaques dans l'ensemble de l'Afghanistan. « Nous avons causé des pertes substantielles dans les rangs des forces étrangères mais elles n'osent pas le reconnaître », a-t-il ajouté.

Selon M. Mojaddedi, la proposition d'amnistie inclut également les prisonniers afghans détenus par les forces américaines sur la base américaine de Guantanamo, à Cuba, comme en Afghanistan.

Le gouvernement afghan est depuis plusieurs mois en pourparlers avec plusieurs responsables des talibans, mais n'a pas encore annoncé le détail de son dispositif d'amnistie, proposé en échange d'une reddition.

Le président Hamid Karzaï a indiqué qu'à l'exception de quelque 150 dirigeants talibans considérés comme des criminels, le millier de talibans actifs seraient admissibles à la proposition d'amnistie.

Les rebelles de l'ancien régime sont les plus actifs dans le centre, le sud et le sud-est du pays.

Médecins sans frontières

Par ailleurs, l'organisation humanitaire Médecins sans frontières (MSF) a dénoncé hier dans un communiqué diffusé à Bruxelles l'absence d'une enquête « sérieuse » et de poursuites engagées par les autorités afghanes concernant le meurtre en juin 2004 de cinq de ses collaborateurs en Afghanistan.

Cinq employés de la section de MSF/Hollande, dont trois expatriés belge, néerlandais et norvégien, avaient été tués le 2 juin 2004 par des hommes armés dans une embuscade contre leur véhicule sur une route de la province de Badghis, ce qui avait amené l'organisation à cesser peu après ses activités en Afghanistan après 24 ans de présence continue.

Selon MSF, le ministère afghan de l'Intérieur a pourtant identifié un suspect, un chef de police local, qui avait été démis de ses fonctions avant les meurtres, mais celui-ci a ensuite été réintégré dans son poste.

« Replacer à son poste au sein de la police le principal suspect dans l'assassinat de travailleurs humanitaires équivaut à une approbation officielle de ce crime », a dénoncé Gorik Ooms, directeur général de MSF/Belgique.

« Nous pensons que cela met en péril la possibilité d'une action humanitaire en Afghanistan », a renchéri Kenny Gluck, directeur des opérations de MSF/Hollande lors d'une conférence de presse, en appelant également les gouvernements européens à faire pression sur Kaboul.

L'appel de MSF intervenait peu avant l'arrivée prévue en après-midi du président Karzaï à Bruxelles pour une visite officielle de deux jours au cours de laquelle il doit se rendre notamment auprès des institutions européennes et à l'OTAN.



PHOTO DAVID MDZINARISHVILI, REUTERS

George W. Bush (à droite) et le président de la Géorgie Mikhaïl Saakachvili saluent la foule rassemblée dans le centre de Tbilissi pour entendre le discours du président américain qui a rendu hommage à « la révolution de la rose ».

Bush accueilli en héros en Géorgie

Arabes et Sud-Américains tentent pendant ce temps de former une nouvelle alliance

D'APRÈS AFP

TBILISSI – Le président américain George W. Bush, accueilli en héros à Tbilissi, a salué hier la révolution de 2003 en Géorgie comme exemple pour les pays de l'ex-zone d'influence soviétique aspirant à la démocratie.

M. Bush a estimé que cet événement avait servi d'exemple dans le monde. « La révolution de la rose était un grand moment dans l'Histoire », a-t-il affirmé lors d'une conférence de presse commune avec le président géorgien Mikhaïl Saakachvili. « Elle n'a pas inspiré seulement les Géorgiens mais d'autres dans le reste du monde », a-t-il souligné.

Son hôte a affirmé que 150 000 personnes étaient rassemblées dans le centre de Tbilissi pour entendre dans l'après-midi un discours de George W. Bush et que cela soulignait « l'importance » de sa visite, la première d'un président américain dans ce pays du Caucase.

Il s'agissait, après la Lettonie samedi dernier, du second déplacement en quelques jours du président américain dans un pays de la zone d'influence de l'ex-Union soviétique.

M. Bush a répété les propos tenus à Riga, selon lesquels la Russie profitera de l'émergence de démocraties autour de ses frontières, une claire allusion à la Biélorussie qu'il avait qualifiée ce week-end de « dernière dictature d'Europe ».

Les États-Unis ont soutenu la Géorgie lorsqu'elle est devenue indépendante de l'Union soviétique au début des années 90 puis de nouveau lors de la « révolution de la rose » qui a porté au pouvoir Mikhail Saakachvili.

Le président géorgien est un partisan de l'économie de marché qui a fait ses études aux États-Unis. Il a engagé un vaste programme de lutte contre la corruption et de développement économique.

La Géorgie joue également un rôle stratégique important pour le pétrole avec l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC) qui doit entrer en service en septembre. Il doit permettre de transporter jusqu'à un million de barils de brut par jour de la mer Caspienne à la Méditerranée en évitant la Russie et l'Iran.

Sommet inusité à Brasilia

Pendant ce temps, le premier sommet entre pays arabes et sud-américains s'est ouvert lundi à Brasilia pour donner naissance à une alliance nouvelle entre deux régions distantes mais qui veulent coopérer davantage sur le plan économique et politique pour se soustraire à l'influence de Washington.

Cette rencontre inédite rassemblait une partie des dirigeants des 21 pays membres de la Ligue arabe, le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas, et neuf des 12 présidents des pays d'Amérique du Sud.

Le sommet, qui soit prendre fin aujourd'hui, est l'occasion pour le président irakien Jalal Talabani d'effectuer sa première sortie internationale.

« Nous sommes devant une occasion historique de poser les jalons d'une forte coopération entre Amérique du Sud et monde arabe », a déclaré le président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva à l'ouverture de l'événement, rappelant que son pays était à l'origine de ce sommet dont l'objectif est de « travailler au rapprochement de deux régions lointaines ».

Les ministres des Affaires étrangères réunis lundi pour préparer le sommet ont déjà décidé l'établissement d'un mécanisme de suivi, avec une réunion de hauts fonctionnaires au Caire dans six mois, une autre des ministres des Affaires étrangères en 2007 à Buenos Aires et un nouveau sommet en 2008, probablement à Marrakech (Maroc).

MYSTÉRIEUSE GRENADE

Une grenade, qui n'a pas explosé, aurait été lancée contre le président George W. Bush au cours de sa visite à Tbilissi, ont indiqué hier soir les services de protection rapprochés du président américain après avoir eu cette information des autorités géorgiennes.

Un policier des services de sécurité géorgiens aurait intercepté cette grenade qui n'a pas explosé, indique le communiqué des services de protection rapprochés (Secret Service).

Le communiqué explique que les Américains ont été informés de cet incident « après le départ du président de Géorgie ».

« Nous avons été informés par les autorités du pays hôte que pendant le discours du président à Tbilissi un engin, décrit comme une possible grenade, a été lancé à une trentaine de mètres de la tribune. Pour l'instant, nous n'avons pas vu l'engin. Nous avons des agents sur place qui travaillent avec le FBI et les autorités du pays hôte pour enquêter sur cette information. » — d'après AFP

Pressions croissantes sur la Tunisie pour le respect des droits et libertés

JOONEED KHAN

L'ONU conclura en novembre le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) dans un pays, la Tunisie, qui contrôle l'Internet, réprime la liberté d'expression, arrête, emprisonne et torture journalistes, avocats et dissidents, et brime la société civile, accusent des organisations tunisiennes et internationales de droits de l'homme.

« Nous voulons ce sommet. Nous ferons tout pour qu'il se tienne en Tunisie. Mais dans les conditions indispensables d'ouverture et de transparence. C'est pourquoi nous y voyons une opportunité pour que les choses changent, et que les droits et libertés inscrits dans la Charte de l'ONU soient rétablis pour tous les Tunisiens », a déclaré Me Mokhtar Trifi, président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), à *La Presse*.

Dans un rapport lancé de concert hier à Montréal par Droits et Démocratie (DD), la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et la LTDH, ces trois signataires « font part de leurs graves préoccupations quant à la capacité ou la volonté des autorités tunisiennes de respecter leurs engagements au regard du droit international à la fois dans le cadre de la participation de la société civile au sommet et dans la mise en oeuvre de la société de l'information en Tunisie ».

Conférence sabotée

Le rapport de 22 pages, résultat d'une mission effectuée en Tunisie du 25 au 28 janvier 2005 par Jean-Louis Roy, président de DD, Deborah Hurley, ex-spécialiste de l'OCDE, et Younes M'jahed, membre de l'exécutif de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), a été lancé la semaine dernière à Tunis dans le cadre des activités marquant l'état de la liberté d'expression dans le monde.

Me Abbou a été condamné pour avoir comparé, sur le Web, les prisons tunisiennes à celle d'Abou Ghraib, en Irak, et le président Ben Ali à Ariel Sharon ».

Sa présentation hier aux médias et au public canadiens était soutenue par une dizaine d'ONG québécoises et canadiennes, par les centrales syndicales CSQ, CSN et FTQ, et par le Barreau du Québec, représenté par son président, Me Denis Mondor.

La conférence de presse prévue a dégénéré en brouhaha général quand une quinzaine de personnes, se présentant comme « pigistes » ou« collaborateurs » d'un hebdo local en langue arabe, sont intervenus en force, non pas pour poser des questions, mais pour contredire le rapport et vanter le régime du général président Zine el-Abdine Ben Ali, au pouvoir depuis 18 ans.

Michel Frenette, directeur général d'Amnistie internationale, section canadienne francophone, qui présidait la séance, a dû écourter l'événement. Me Mondor a fait savoir que, sensibilisé aux violations des droits de l'homme en Tunisie, et notamment à la répression des avocats, il porterait l'affaire devant le comité d'administration du Barreau le 26 mai prochain.

Avocats en prison

Coup sur coup, il y a 10 jours, la Tunisie a emprisonné deux avocats : Me Mohammed Abbou a été condamné à 42 mois de prison pour avoir « attaqué une collègue », ce qu'il dément vivement, mais surtout pour avoir, dans des écrits sur le Web, comparé les prisons tunisiennes à celle d'Abou Ghraib en Irak, et le président Ben Ali au premier ministre israélien Ariel Sharon ; et Me Faouzi ben M'rad, autre militant des droits humains, était condamné à quatre mois de prison pour « outrage à magistrat ».

Interrogé sur les élections municipales de dimanche remportées à 94 % par le parti RCD de Ben Ali, Me Trifi a répondu : « Élections ? Quelles élections ? Vous pensez vraiment que 82,7 % des électeurs ont voté ? Dans une élection sans enjeux réels et sans opposants réels ? Alors qu'en Grande-Bretagne, avec des enjeux véritables et une lutte serrée, à peine 60 % sont allés voter ? ».

Que feront les dissidents si le régime refuse l'ouverture et rejette les demandes formulées par les auteurs du rapport ? « Pour l'instant, nous restons positif. Nous appelons le Canada, l'Europe, et le monde, à faire pression pour que ça change en Tunisie. Si rien ne bouge, nous évaluerons les choses lors du Comité préparatoire du SMSI en septembre à Genève. Et nous aviserons », a déclaré Me Trifi.

PÉROU

Tollé autour de la condamnation de deux journalistes étrangères

SIMON THIBAULT
COLLABORATION SPÉCIALE

LIMA, Pérou — La condamnation de deux journalistes britanniques, jugées coupables de libellecontre un homme soupçonné d'être un baron de la drogue au Pérou, met en lumière la fragilité des institutions démocratiques de ce pays andin.

Mercredi, le juge Alfredo Catacora a ordonné à Sally Bowen, ex-correspondante de la BBC et du *Financial Times*, et à sa collègue Jane Holligan, de payer 3775 $ à Fernando Zevallos, un homme d'affaire péruvien que les États-Unis ont identifié comme un important narcotrafiquant et mis sur leur liste noire.

« Non seulement je ne suis pas d'accord avec la sentence, je suis indignée », a déclaré Sally Bowen au juge. Jane Holligan, qui vit désormais en Écosse, n'était pas présente lors du verdict.



PHOTO PILAR OLIVARES, REUTERS

Des journalistes péruviens ont manifesté la semaine dernière à Lima pour protester contre la condamnation en diffamation de la journaliste britannique Sally Bowen.

Zevallos, personnage controversé

Dans un livre sur Vladimiro Montesinos, l'homme fort du régime de l'ex-président Fujimori, Bowen et Holligan citent un ancien indicateur de l'agence américaine de lutte contre le trafic de drogue (DEA) qui accuse Zevallos d'être lié à Montesinos et au narcotrafic. C'est à la suite de la publication de ce livre en 2003 que Zevallos a intenté une poursuite de 10 millions de dollars contre les deux journalistes et leur éditeur pour atteinte à sa réputation.

« Nous avons cité la source (l'ex-indicateur de la DEA) afin de démontrer l'étendue et la puissance du réseau de corruption de Montesinos, et aussi que Zevallos en faisait partie », a expliqué Sally Bowen.

Personnage controversé, Fernando Zevallos a été poursuivi dans le passé pour trafic de cocaïne et blanchiment d'argent, mais acquitté en raison du manque de preuves. Il est présentement accusé dans autre procès concernant la saisie en 1995 de 3,3 tonnes de cocaïne à Piura, une ville du nord du Pérou. Un procès où la peur et l'intimidation règnent. Selon l'avocate de la poursuite, Sonia Menina, les « têtes » des témoins ayant ou s'apprêtant à témoigner contre Zevallos ont été mises à prix.

Dans son jugement contre les deux journalistes britanniques, le juge Catacora a suggéré qu'elles n'avaient pas rendu justice à la personnalité de Zevallos puisqu'il n'a jamais été condamné par le passé. Un raisonnement jugé « excessif » et « aberrant » par plusieurs observateurs compte tenu que les propos concernant Zevallos ne venaient pas des journalistes, mais de la source qu'elles citaient.

Manifestation de solidarité

Le verdict a aussitôt déclenché une vague de protestations au sein de la communauté journalistique péruvienne.

« La presse ne sera pas intimidée ! » ont scandé une cinquantaine de journalistes, rassemblés vendredi devant le palais de justice de Lima.

« Nous sommes ici pour garantir à tous les Péruviens que nous ne serons pas réduits au silence par le crime organisé, un mal grandissant qui assujettit les institutions de l'État, incluant le pouvoir judiciaire, grâce aux pots de vin et à l'intimidation. Si Fernando Zevallos pensait faire taire deux journalistes, il doit savoir qu'à partir de maintenant, la presse ne le quittera pas des yeux », a-t-on lu dans une déclaration commune chaudement applaudie.

En entretien avec *La Presse*, Sally Bowen s'est dite encouragée par la manifestation de solidarité de ses confrères. « C'est très impressionnant. Ils utilisent cette affaire pour parler (de l'influence) du crime organisé dans le système judiciaire », a-t-elle dit.

Le pouvoir occulte de corruption et d'intimidation des narcotrafiquants au sein des institutions publiques est une préoccupation grandissante chez les observateurs de la société péruvienne. Dans un rapport publié en mars 2005, l'International Crisis Group, un groupe de recherche dont le siège est à Bruxelles, s'inquiétait de la « fragilité » des institutions démocratiques du pays. Selon l'ONU, le Pérou est maintenant le deuxième producteur de cocaïne au monde derrière la Colombie.

Pour l'Association de la presse étrangère au Pérou (APEP), le jugement contre Sally Bowen et Jane Holligan laisse entendre que les journalistes devront dorénavant obtenir le feu vert des autorités judiciaires avant de publier les propos de leurs sources. Une condition inacceptable pour les journalistes qui devraient ainsi se soumettre à une justice réputée pour sa lenteur et sa corruption. D'après l'APEP, ce jugement constitue une menace au droit à l'information s'il n'est pas invalidé par une cour supérieure.

De son côté, Sally Bowen en a appelé de la décision. L'épisode a néanmoins ébranlé la journaliste qui vit au Pérou depuis plus de 17 ans. « Je ne crois pas qu'on puisse faire confiance au système judiciaire d'ici parce qu'il y a de puissantes forces d'influence en jeu », a-t-elle dit.

Tony Blair sur la corde raide

AGENCE FRANCE-PRESSE

LONDRES — Les critiques se poursuivaient hier contre le premier ministre britannique Tony Blair, après la finalisation de son nouveau gouvernement incluant un conseiller controversé et un généreux donateur du Parti travailliste.

M. Blair, invisible ces derniers jours, pourra dès aujourd'hui tester l'humeur de ses troupes lors d'une réunion des élus travaillistes.

Les critiques après la finalisation de son gouvernement se sont concentrées sur Andrew Adonis, 42 ans, jusque-là conseiller de M. Blair pour les questions d'éducation, devenu sous-secrétaire d'État à l'Éducation, et Paul Drayson, un industriel millionnaire, généreux donateur du parti travailliste nommé sous-secrétaire d'État à la Défense.

M. Adonis, conseiller très écouté de Tony Blair, s'est attiré les rancoeurs en étant l'instigateur de plusieurs mesures controversées. Il a notamment été en faveur de l'augmentation des frais universitaires annuels, et du système des « city academies », par lequel des entreprises privées peuvent financer des écoles.

« Il est quelqu'un qui est associé à des politiques controversées et qui est connu pour ne pas s'entendre avec de nombreux ministres au sein du cabinet », a expliqué John Curtice, analyste politique à la Strathclyde University de Glasgow.

Autre nomination qui fait grincer des dents, celle de Lord Paul Drayson comme sous-secrétaire d'État à la Défense. Il avait été nommé lord sur proposition de Tony Blair en 2004.

Présenté comme un admirateur de Margaret Thatcher, il avait en 2001 fait un don de plusieurs dizaines de milliers de dollars au Parti travailliste, quelque temps avant que son entreprise ne remporte un important marché public. Après être devenu lord en 2004, il aurait encore donné près d'un million de dollars au parti de Tony Blair.

Sa « récompense », a accusé Gerald Howarth, porte-parole conservateur, « est un travail au ministère de la Défense ».

Mais pour la ministre de la Culture, Tessa Jowell, « il est très facile de lancer ces mauvaises calomnies ».

Et alors que plusieurs journaux ont souligné hier l'absence de M. Blair à Moscou pour les commémorations de la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle a fait valoir que s'il s'y était rendu, « il aurait été critiqué pour avoir abandonné la nomination du gouvernement ».

Selon un sondage paru lundi dans le *Daily Telegraph*, trois quarts des Britanniques souhaitent que M. Blair renonce à son poste avant la fin de la législature, et la moitié dans l'année à venir.

LE TOUR DU GLOBE

IRAK

Double attentat

Sept Irakiens ont été tués et 29 personnes blessées dans un double attentat suicide hier à Bagdad, alors qu'environ 1000 soldats américains poursuivaient une vaste opération dans une région plus à l'ouest qui a fait selon l'armée jusqu'à 100 morts parmi les rebelles. Parallèlement, 15 soldats américains ont été tués au combat entre samedi et lundi à l'ouest et au nord de Bagdad, dont trois dans la vaste opération contre les rebelles dans la province sunnite d'Al-Anbar, l'un des bilans les plus lourds sur une période de trois jours pour l'armée américaine cette année. Le gouverneur de cette province, proche de la frontière syrienne, a été enlevé par des rebelles qui exigent pour le libérer l'arrêt de l'offensive américaine. D'après AFP

ALLEMAGNE

Nouveau monument

Soixante ans après la guerre, l'Allemagne a inauguré hier le Mémorial de l'Holocauste, 2711 stèles de béton gris anthracite au coeur de Berlin, afin d'y inscrire pour les générations futures la mémoire de l'extermination sans précédent de six millions de juifs européens. Une cérémonie émouvante a eu lieu en présence d'un millier de personnes, dont les plus hautes autorités de l'État et des survivants de la Shoah venus du monde entier. L'« Holocaust Mahnmal » est un symbole sans précédent, puisque jamais une nation n'avait jusqu'à présent fixé le souvenir du plus grand de ses crimes par un monument en plein centre de sa capitale. D'après AFP

HAÏTI

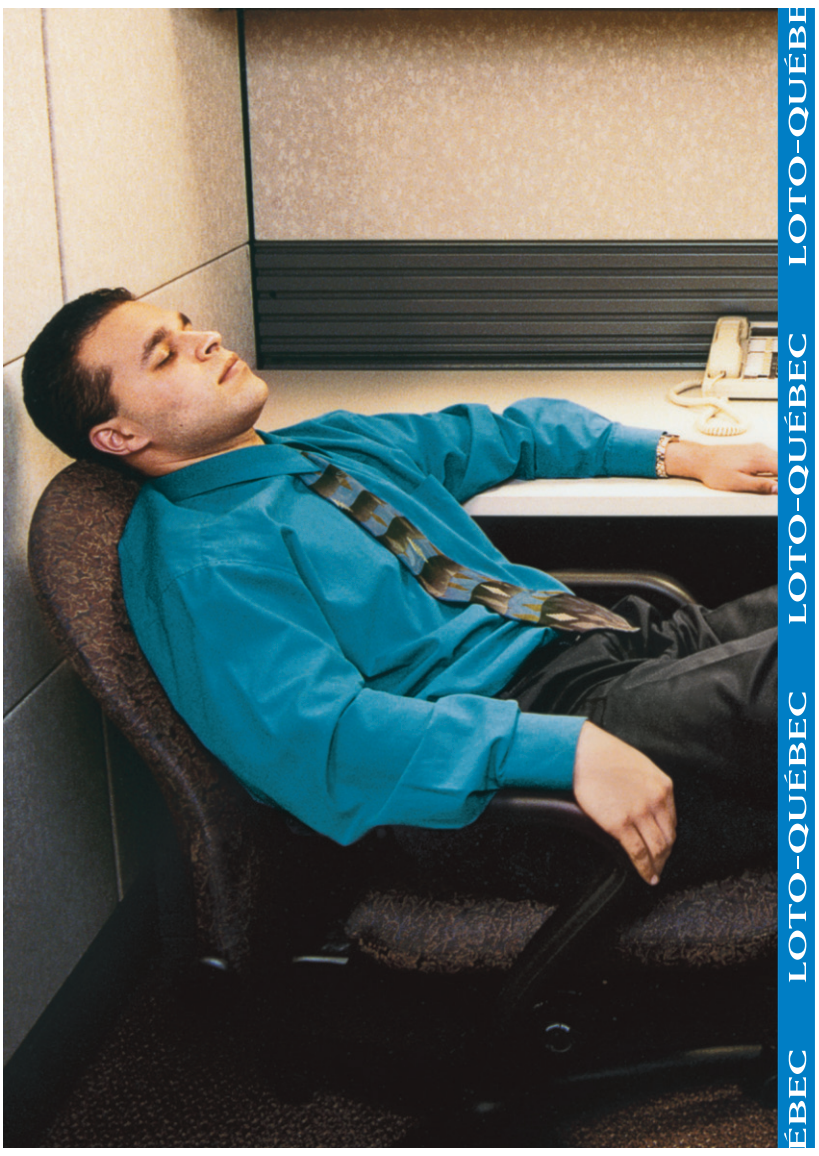
Condamnations annulées

La cour de cassation d'Haïti a annulé la condamnation aux « travaux forcés à perpétuité » de 14 militaires et paramilitaires impliqués dans le massacre de partisans de l'ancien président Aristide à Raboteau, un quartier des Gonaïves, en avril 1994. L'arrêt de la cour, rendu le 21 avril et portant sur l'annulation d'une condamnation du 10 novembre 2000, a été rendu public seulement hier. D'après AFP

IRAN

Présidentielle

L'ex-président iranien Akbar Hachémi Rafsandjani a officiellement annoncé hier sa candidature à la présidentielle du 17 juin, dont il doit assumer à présent le statut de favori après s'être laissé désirer. La campagne peut désormais véritablement commencer pour choisir le successeur du réformateur Mohammad Khatami, qui ne peut briguer un troisième mandat consécutif de quatre ans. Quatre ou cinq conservateurs, outre M. Rafsandjani, pourraient postuler à la tête de l'organe exécutif. D'après AFP

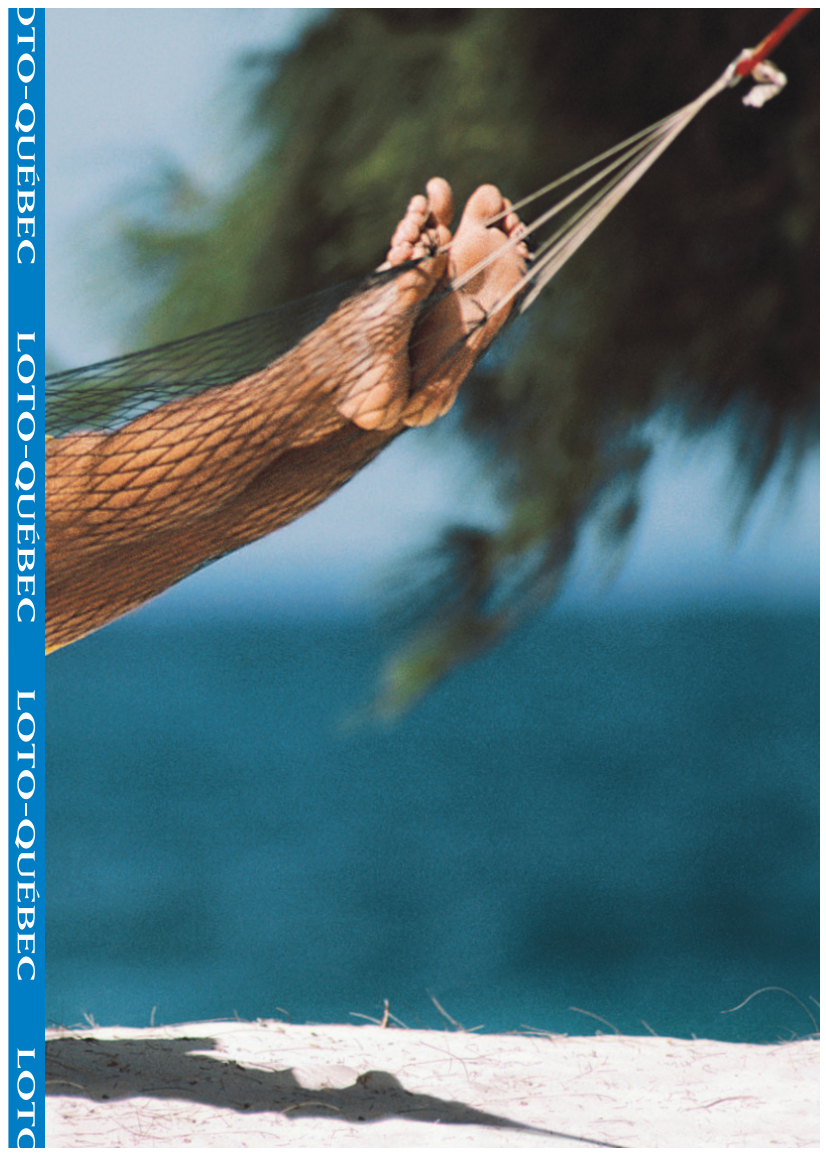


Ce soir

14 millions*

LOTTO 649

Ça change pas le monde, sauf que...



* approximatif

18 ans +

www.loto-quebec.com

LOTO QUÉBEC

3316826A

L'ÉVÉNEMENT PASSEZ À LA VITESSE

1 3 5
2 4 6

mazda

vroum-vroum

Obtenez un financement à l'achat à partir de

0 %†

AUCUN PAIEMENT AVANT 90 JOURS

au financement à l'achat††

mazda 3 GX 2005

ACHETEZ À PARTIR DE

16 295 $*

LOUEZ À PARTIR DE

–OU– **179 $**

par mois, pour 60 mois**
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995 $
0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ



Premières de classe de leur catégorie
Le Guide de l'auto 2005

mazda 3 SPORT GS 2005

ACHETEZ À PARTIR DE

20 285 $*

LOUEZ À PARTIR DE

–OU– **215 $**

par mois, pour 60 mois**
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995 $
0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ



MAZDA RX-8 GS 2005

ACHETEZ À PARTIR DE

36 995 $*

LOUEZ À PARTIR DE

–OU– **459 $**

par mois, pour 48 mois**
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995 $
0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ



Première de classe de sa catégorie
Le Guide de l'auto 2005

mazda

www.mazda.ca

Vous trouverez beaucoup *plus* chez vos concessionnaires Mazda du Québec.

PRÊT À ROULER INSPECTION EN 52 POINTS À LA LIVRAISON • PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE • GARANTIE LEADERSHIP MAZDA : PROTECTION COMPLÈTE DE 3 ANS OU 80 000 KM ET DE 5 ANS OU 100 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR

†0 % de financement à l'achat aux particuliers jusqu'à 24 mois sur les Mazda3 et Mazda3 Sport 2005 neuves et de 0 % jusqu'à 36 mois sur les Mazda RX-8 2005 neuves. Financement consenti par la Banque Scotia. Sur approbation du crédit. Exemples de financement : Mazda3 et Mazda3 Sport : 10 000 $ pour un terme de 24 mois : 416,67 $/mois ; Mazda RX-8 : 10 000 $ pour un terme de 36 mois : 277,78 $/mois. ††L'offre aux particuliers de « aucun paiement avant 90 jours » s'applique au financement à l'achat ci-dessus de toutes les Mazda3, Mazda3 Sport et Mazda RX-8 2005 neuves et débute à la date de livraison du véhicule à l'acheteur. Le nombre de mensualités choisi par le client n'est pas réduit mais reporté de 3 mois. Après cette période, le montant du capital devra être payé en fonction du terme prévu au contrat. *Offres réservées aux particuliers et portant sur les Mazda3 GX (D4XS55AA00), les Mazda3 Sport GS (D5SD55AA00) et les Mazda RX-8 GS (T4SF65AA00) 2005 neuves. Frais de transport et préparation (1 195 $), immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au RDPRM en sus. **Taux de location personnalisée Mazda : offres portant uniquement sur la location au détail des Mazda3 GX (D4XS55AA00), des Mazda3 Sport GS (D5SD55AA00) et des Mazda RX-8 GS (T4SF65AA00) 2005 neuves de base. Comptant initial ou échange équivalent et premier versement mensuel exigés. Aucun dépôt de sécurité requis. Offres soumises à l'approbation de Crédit Mazda Canada inc. Limite de 20 000 km par année. Frais de 8¢ le km additionnel à la fin du terme. Location avec limite de 25 000 km disponible. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au RDPRM en sus. Les modèles illustrés le sont à titre indicatif seulement en ce qu'ils peuvent comporter des équipements optionnels non-inclus dans les prix mentionnés. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Un échange peut être nécessaire entre concessionnaires. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 7 mai 2005.

PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS

3316203A

3314559